

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2022



Droits de l'homme,
démocratie,
et État de droit

Rapport d'activité

Evgenia, épouse de **M. Vladimir Kara-Mourza**, leader de l'opposition russe, lauréat du 10^e Prix des droits de l'homme Václav Havel (Strasbourg, 10 octobre 2022)

Katerina Sakellaropoulou, Présidente de la Grèce, en visite officielle à la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 24 juin 2022)

Volodymyr Zelensky, Président de l'Ukraine, intervient pendant la quatrième partie de la session de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, 13 octobre 2022)

Allocution de **Guðni Th. Jóhannesson**, Président de l'Islande, devant les Délégués des Ministres (Strasbourg, 7 décembre 2022)

Allocution de **Giovanni Infantino**, président de la Fédération internationale de football (FIFA) (Strasbourg, 26 janvier 2022)

Édition anglaise :

Highlights 2022

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : «© Conseil de l'Europe, 2023». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int. Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction de la Communication

Photos:
© Conseil de l'Europe

Couverture et mise en page:
Service de la production
des documents et publications
(SPDP), Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe,
septembre 2023

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2022

Droits de l'homme,
démocratie,
et État de droit

Rapport d'activité

Table des matières

COMITÉ DES MINISTRES	7
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	13
Réponse à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine	13
Vers un 4 ^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe	14
Relever les défis actuels et émergents	14
Personnalités s'adressant à l'Assemblée, observation des élections et élection des juges	15
Prix et autres événements majeurs	15
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	19
Soutien aux autorités locales et régionales d'Ukraine	19
Promouvoir la démocratie locale et régionale	20
Mise en œuvre des activités statutaires et thématiques	20
Coopération renforcée avec les partenaires institutionnels	21
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	25
Les conséquences de l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe pour la Cour européenne des droits de l'homme	25
Le point sur la stratégie de la Cour pour le traitement des affaires « à impact »	25
Le renforcement du dialogue avec les partenaires dans le système de la Convention	26
Les points saillants de la jurisprudence de la Grande Chambre en 2022	26
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	29
Guerre en Ukraine	29
Travail par pays	29
Activités thématiques	30
Autres travaux	30
CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)	33
AFFAIRES POLITIQUES ET RELATIONS EXTÉRIEURES	35
Conseil politique	35
Mesures de confiance	35
Relations extérieures	36
Relations avec l'Union européenne, l'OSCE et l'ONU	36
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	39
Droits de l'homme, développement et mise en œuvre	39
Questions spécifiques aux droits de l'homme	40
Action contre la criminalité	44
Justice et coopération juridique	45
Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés	46
DÉMOCRATIE	49
Bonne gouvernance	49
Dignité humaine, égalité et non-discrimination	51
Sociétés démocratiques durables	55
DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT & SOINS DE SANTÉ (EDQM)	63
Principales réalisations	63
Protection de la santé des patients	63
Protection de la santé des consommateurs	64
Crises sanitaires: le rôle permanent de l'EDQM	64
Collaboration avec les partenaires européens et internationaux	65
Rayonnement international	65
ACTIONS SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESSOURCES	67
Actions mondiales	67
États membres de l'UE	67
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	70
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	73
COMMUNICATION	75
Division de la communication numérique et éditoriale	75
Relations publiques et publications	75
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2022 (EN EUROS)	78
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2022 (EN EUROS)	79
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2022	81



Passation de la présidence du Comité des Ministres de l'Italie à l'Irlande. **Luigi Di Maio**, ministre des Affaires étrangères de l'Italie, et **Simon Coveney**, ministre des Affaires étrangères de l'Irlande (Turin, 20 mai 2022)

CONSEIL DE L'EUROPE



CO



Passation de la présidence du Comité des Ministres de l'Irlande à l'Islande. **Thórdís Kolbrún Reykjaförð Gylfadóttir**, ministre des Affaires étrangères de l'Islande, présidente entrante du Comité des Ministres, et **Breifne O'Reilly**, ambassadeur irlandais à la Représentation permanente d'Irlande au Conseil de l'Europe, présidence sortante (Strasbourg, 9 novembre 2022)

CHAIRPERSON OF THE

CHAIR

Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2022 sont consultables sur le site : www.coe.int/cm.

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

En 2022, l'Italie a assuré la présidence du Comité des Ministres jusqu'au 20 mai, suivie de l'Irlande jusqu'au 9 novembre, puis de l'Islande. La plus grande préoccupation du Conseil de l'Europe et du Comité des Ministres en 2022 a été l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

■ À cet égard, le 24 février 2022, le Comité des Ministres a rapidement adopté une série de décisions condamnant dans les termes les plus vigoureux l'offensive armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation du droit international, et exprimant son soutien à l'Ukraine. Le 25 février 2022, le Comité des Ministres, considérant que la Fédération de Russie avait gravement violé ses obligations en vertu de l'article 3 du Statut du Conseil de l'Europe (STE n° 1), a décidé, à la suite d'un échange de vues avec l'Assemblée parlementaire dans le cadre du Comité mixte, de suspendre la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Conseil de l'Europe, conformément à l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe, cette suspension prenant effet immédiatement en ce qui concerne les droits de représentation au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire.

■ Le mois de mars a ensuite été marqué par plusieurs développements importants. À la suite de l'adoption de la Résolution CM/Res(2022)1 sur des conséquences juridiques et financières de la suspension de la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres a décidé de consulter l'Assemblée parlementaire sur le recours potentiel à l'article 8 du Statut de l'Organisation en réponse aux graves violations des obligations statutaires de la Fédération de Russie en tant qu'État membre. Le Comité a exprimé, entre autres, sa profonde inquiétude quant au sort des victimes civiles de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et a appelé instamment la Fédération de Russie à appliquer les mesures provisoires indiquées par la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour).

■ Le 15 mars 2022, le Président du Comité des Ministres, le Président de l'Assemblée parlementaire et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe ont fait une déclaration commune après que les membres de l'Assemblée parlementaire ont voté à l'unanimité que la Fédération de Russie ne devait plus être un État membre du Conseil de l'Europe (Avis 300 (2022)). Le lendemain, le Comité des Ministres a adopté la Résolution CM/Res(2022)2 sur la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe conformément à l'article 8 du Statut. La Fédération de Russie a cessé d'être membre de l'Organisation à compter du 16 mars 2022.

■ Le 23 mars 2022, le Comité des Ministres a adopté la Résolution CM/Res(2022)3 sur des conséquences juridiques et financières de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie. Cette résolution dispose, entre autres, que la Fédération de Russie cessera d'être Haute Partie contractante à la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5, la « Convention ») à compter du 16 septembre 2022.

■ Le Comité des Ministres a tenu sa 132^e session à Turin (Italie) du 19 au 20 mai 2022. Les Ministres ont décidé que l'Organisation ne devait pas sortir affaiblie par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, mais, au contraire, renforcée. Ils ont réaffirmé leur attachement aux valeurs du Conseil de l'Europe et à ses travaux dans le domaine des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit et se sont engagés à garantir la pérennité de l'Organisation.

■ Réitérant leur ferme condamnation de toutes les violations des droits humains et du droit international commises par la Russie, notamment les attaques contre les civils et les infrastructures civiles en Ukraine et contre le patrimoine culturel et religieux, les Ministres ont appelé la Russie à cesser immédiatement son agression, à retirer ses forces d'occupation du territoire de l'Ukraine et à libérer tous les civils enlevés, y compris ceux qui ont été transférés de force sur le territoire de

la Fédération de Russie. Les Ministres se sont engagés à mobiliser toutes les capacités du Conseil de l'Europe pour faire en sorte que la Fédération de Russie réponde pleinement des violations des droits humains qu'elle a commises. Ils ont souligné que la Russie portait au premier et seul chef la responsabilité de priver les personnes relevant de sa juridiction de la protection qu'offre la Convention européenne des droits de l'homme, à compter du 16 septembre 2022, et ont réitéré son obligation d'exécuter pleinement les arrêts définitifs de la Cour de Strasbourg.

■ Le Comité des Ministres a réitéré son plein soutien et sa solidarité envers l'Ukraine et son engagement indéfectible en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et du respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Les Ministres ont également décidé d'adopter des ajustements au Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2022, auquel a ensuite succédé le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction » 2023-2026.

■ En outre, les Ministres ont souligné la nécessité de revoir les priorités du Conseil de l'Europe à la lumière de la nouvelle donne qui prévaut sur le continent et de renforcer le développement des valeurs de l'Organisation dans toute l'Europe, notamment par la coopération avec la société civile, y compris en Russie et au Bélarus. Afin d'assurer la pérennité de l'Organisation et sa capacité à remplir efficacement sa mission et son mandat, les Ministres ont salué le rapport d'avancement de la Secrétaire Générale sur les mesures de réforme et décidé de garantir collectivement les ressources financières nécessaires pour combler le déficit de son budget 2022 après l'exclusion de la Russie le 16 mars. Le Comité des Ministres a également chargé ses Délégués d'examiner s'il était souhaitable d'organiser un 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe.

■ À cette fin, les Ministres ont invité la Secrétaire Générale à créer un Groupe de réflexion de haut niveau chargé d'examiner les réponses à apporter par le Conseil de l'Europe aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis et de faire rapport dans les meilleurs délais. En conséquence, la Secrétaire Générale Marija Pejčinović Burić a mis en place un groupe de réflexion de haut niveau dont le rapport a été présenté au Comité des Ministres par la présidente du groupe, Mary Robinson, en octobre 2022. Le 7 novembre, le Comité des Ministres a accueilli favorablement l'invitation des autorités islandaises et a convenu qu'un 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe se tiendrait sous la présidence islandaise du Comité des Ministres à Reykjavik, en Islande, les 16 et 17 mai 2023. Le Comité a chargé son groupe de travail compétent de compiler les résultats du sommet et les documents correspondants à adopter et de lui faire régulièrement rapport.

■ En outre, après avoir adopté le programme et budget ajusté pour 2023, dans lequel les Ministres ont convenu d'augmenter les contributions, le Comité des Ministres a également décidé qu'un nouveau programme quadriennal serait préparé à compter de 2024, en tenant compte de ses réflexions sur le rôle stratégique à long terme de l'Organisation pour 2024 et au-delà et en s'appuyant sur les résultats du 4^e Sommet.

■ Dans le domaine des droits humains, le Comité des Ministres a tenu quatre réunions au cours de l'année pour surveiller l'exécution des arrêts. Le nombre total d'affaires en instance devant le Comité des Ministres a légèrement augmenté tandis que le nombre d'affaires de référence est resté stable. En février 2022, pour la deuxième fois de son histoire, le Comité des Ministres a engagé une procédure au titre de l'article 46.4 de la Convention dans l'affaire *Kavala c. Türkiye*, car M. Kavala se trouvait toujours en détention. La Grande Chambre a rendu son arrêt dans cette procédure le 11 juillet 2022, concluant à la violation de l'article 46.1 de la Convention. Le Comité a examiné l'affaire à chaque réunion ordinaire et à chaque réunion spécifique « droits de l'homme » au cours de l'année et a désigné un groupe de liaison d'ambassadeurs pour aider le président à engager le dialogue avec les autorités turques. Le Comité a continué de demander la libération immédiate de M. Kavala. Il a également eu des échanges de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, la Commissaire aux droits de l'homme et le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés.

■ Dans le domaine des droits sociaux, le Comité des Ministres a pris note des propositions opérationnelles pour la réforme du système de la Charte sociale européenne et a invité les organes compétents à les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

■ Plusieurs échanges de vues ont également eu lieu avec les présidents de divers comités et organes de suivi, comme le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).

■ En 2022, le Comité des Ministres a eu un certain nombre de discussions approfondies sur des questions prioritaires pour l'Organisation, notamment un échange thématique sur la non-discrimination des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels,

transgenres, intersexes), un échange sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes, un échange de vues avec des représentants de la société civile, d'autres organisations internationales et des experts sur le meilleur moyen de renforcer la culture participative et d'encourager les citoyens à participer au processus décisionnel, ainsi qu'un échange avec des représentants d'organisations de jeunes de la société civile. Il a également eu une réunion informelle sur la dimension des droits humains dans le sport.

■ Par ailleurs, le Comité des Ministres a examiné et pris note d'importants rapports et d'autres textes sur des questions prioritaires, tels que le Premier rapport de mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage¹ (2020-2025), le rapport annuel 2021 sur les activités de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le rapport annuel 2021 sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 et le premier rapport thématique d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, se concentrant sur la reconnaissance juridique spécifique de l'identité de genre. Le Comité a également pris note de l'agenda numérique du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 intitulé « Protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans l'environnement numérique ».

■ Pour ce qui concerne les droits de l'enfant, le Comité des Ministres a pris note du rapport final sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) et a adopté la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) « Les droits de l'enfant en action : poursuivre la mise en œuvre et innover ensemble ».

■ Dans le domaine de la bioéthique, en mai, le Comité des Ministres a chargé son comité directeur compétent d'achever la rédaction d'ici à la fin de l'année 2024 d'un projet de recommandation encourageant le recours à des mesures volontaires dans les services de santé mentale et d'un rapport sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative

à la santé mentale. Il a également décidé de préparer une déclaration réaffirmant l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur de l'amélioration de la protection et de l'autonomie des personnes au sein des services de santé mentale après l'examen des textes susmentionnés.

■ Pour ce qui concerne les activités relatives à l'État de droit et à la coopération judiciaire, le Comité des Ministres a décidé d'ouvrir à la signature, le 12 mai 2022, à Strasbourg, le Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques (STCE n° 224). En mai, les Délégués des Ministres ont donné leur aval à la création d'un réseau de correspondants nationaux des services de police des États membres.

■ En février, le Comité des Ministres a pris note du document « Éléments potentiels d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit », qui lui a été présenté par son Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI); en juin, il a chargé le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) de procéder rapidement à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant de nature transversale (de type convention/convention-cadre) sur l'intelligence artificielle, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit.

■ Dans la poursuite de son examen des conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, le Comité des Ministres a pris des décisions également en juin et en octobre concernant les modalités de participation de la Fédération de Russie et du Bélarus à des conventions ouvertes.

■ Dans le cadre des échanges réguliers du Comité des Ministres sur la situation spécifique de certains États membres, la situation en Ukraine a été une priorité absolue. Le Comité des Ministres a notamment donné des instructions pour des « Ajustements prioritaires du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 » devant être mis en œuvre. En juin, il a examiné un rapport de la Secrétaire Générale sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) et a pris plusieurs décisions à cet égard. En septembre, il a adopté une décision soulignant la nécessité urgente de mettre en place un système complet de responsabilité pour les violations graves du droit international résultant de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, afin d'éviter l'impunité et de prévenir de nouvelles violations. Il a également pris note avec intérêt des propositions ukrainiennes visant à établir un tribunal spécial ad hoc pour le crime d'agression contre l'Ukraine et un mécanisme international complet d'indemnisation, y compris, dans un premier temps, un registre international des dommages.

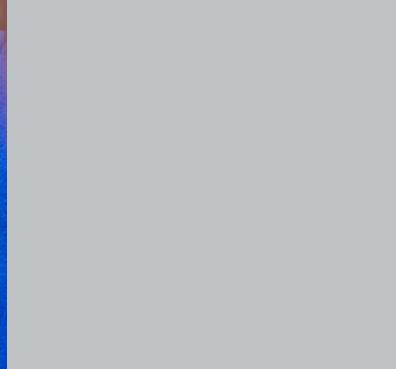
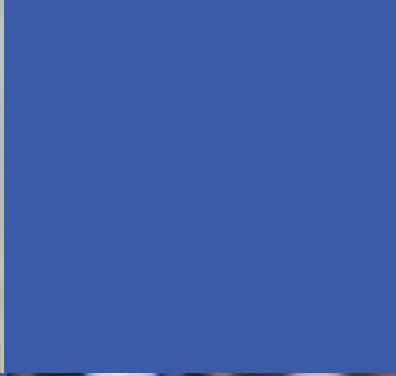
1. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

■ Le Comité des Ministres s'est également penché sur la situation spécifique et les activités de coopération dans d'autres États membres. En février, il a approuvé un Plan d'action pour l'Azerbaïdjan 2022-2025. En mai, il a pris une série de décisions sur le conflit en Géorgie et, en juin, il a pris note du rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la Géorgie 2020-2023. Le Comité des Ministres a également pris note avec satisfaction des rapports finaux sur la mise en œuvre des plans d'action 2018-2021 pour l'Azerbaïdjan et la Bosnie-Herzégovine. En novembre, le Comité des Ministres a adopté un Plan d'action pour l'Arménie 2022-2026. Enfin, il a pris note également des résultats obtenus jusque-là dans le cadre des priorités de coopération de voisinage pour le Kazakhstan 2019-2022 et a décidé de prolonger les priorités jusqu'à la fin de l'année 2023 pour que tous les objectifs puissent être atteints.

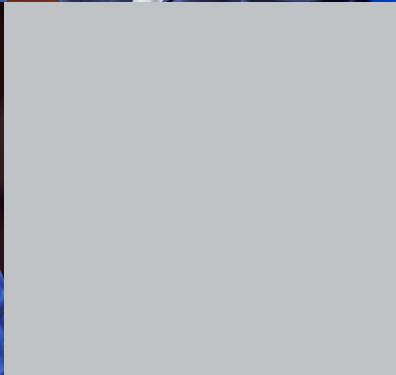
■ Le Comité des Ministres a été également très actif en 2022 concernant les relations extérieures et la coopération avec d'autres organisations internationales. Par exemple, en février, il a tenu un échange de vues avec les Nations Unies (questions relatives aux droits humains) et a eu, entre autres, une discussion thématique sur les droits humains et l'environnement. Lors de sa 132^e session ministérielle, le Comité des Ministres a appelé à renforcer encore la coopération avec l'Union européenne (UE), en tant que principal partenaire institutionnel du Conseil de l'Europe sur

les plans politique, juridique et financier, au vu des nombreux défis auxquels l'Europe est actuellement confrontée. En juillet, le Comité des Ministres a tenu un échange de vues avec M. Michael O'Flaherty, directeur de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'Union européenne. La coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'est également poursuivie.

■ Pour ce qui concerne le Bélarus, en mars, le Comité des Ministres a condamné la participation active du pays à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et a invité la Secrétaire Générale à lui soumettre des propositions quant aux mesures possibles à prendre à l'égard des relations entre le Conseil de l'Europe et le Bélarus. Le 17 mars 2022, le Comité des Ministres a décidé de suspendre toutes les relations avec le Bélarus. À la suite d'un échange de vues tenu en juillet avec M^{me} Svetlana Tsikhanovskaïa, cheffe de l'opposition du Bélarus, le Comité des Ministres a décidé, en septembre, d'organiser des échanges réguliers avec M^{me} Tsikhanovskaïa et d'autres représentants des forces d'opposition démocratique du Bélarus. Le Comité des Ministres a invité la Secrétaire Générale à établir un « groupe de contact » au Conseil de l'Europe, en coopération avec des représentants des forces démocratiques et de la société civile du Bélarus, et à lui faire rapport régulièrement.



Tiny Kox (Pays-Bas),
Président de l'Assemblée
parlementaire du Conseil
de l'Europe



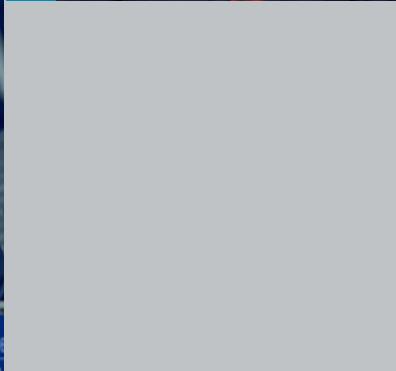
Gianni Infantino,
Président de la FIFA

Katerina Sakellariopoulou,
Présidente de la Grèce

Sa Majesté le roi
Willem-Alexander des Pays-Bas

Edi Rama,
Premier ministre de l'Albanie

Michael D. Higgins,
Président de l'Irlande



Ignazio Cassis,
Président de la Suisse

Svetlana Tikhonovskaia,
cheffe de l'opposition
biélorusse

Pekka Haavisto,
ministre des Affaires étrangères
de la Finlande

Sergio Mattarella,
Président de l'Italie



Emmanuel Macron,
Président de la France



Assemblée parlementaire

Le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire, son règlement, ses travaux, ses événements, son calendrier, le profil de ses membres et leurs activités au sein de l'Assemblée ainsi que les textes adoptés par l'Assemblée en 2022 sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée : <http://assembly.coe.int>

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe réunit 612 parlementaires des 46 États membres du Conseil de l'Europe. Sa mission principale est de défendre les valeurs communes des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit qui constituent le « patrimoine commun » des peuples d'Europe. Le 24 janvier 2022, Tiny Kox a été élu Président de l'Assemblée lors de la session ordinaire de 2022. Il est le 34^e Président de l'Assemblée et le troisième ressortissant néerlandais à occuper cette fonction. En définissant la priorité essentielle de sa présidence, il a souligné la nécessité de faire en sorte que le Conseil de l'Europe reste le pilier de la sécurité démocratique, le garant des droits humains et de l'État de droit, ainsi qu'une plateforme pour un multilatéralisme efficace en Europe.

RÉPONSE À L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

■ L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été le principal sujet de préoccupation de l'Assemblée parlementaire en 2022.

■ Les 14 et 15 mars 2022, le Président de l'Assemblée a convoqué une **session plénière extraordinaire** – un événement exceptionnel dans l'histoire du Conseil de l'Europe – pour débattre des conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Le 15 mars, à l'issue d'une journée entière de débats, l'Assemblée parlementaire a adopté à l'unanimité un **avis** historique dans lequel elle condamne, dans les termes les plus fermes, l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, exprime sa solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien, et réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Assemblée reconnaît que la Fédération de Russie a commis de graves violations du Statut du Conseil de l'Europe incompatibles avec le statut d'État membre, n'a pas honoré ses engagements envers le Conseil de l'Europe et n'a pas respecté ses obligations. L'Assemblée a exprimé l'avis que la Fédération de Russie ne pouvait donc plus être un État membre de l'Organisation et a invité le Comité des Ministres à demander que la Russie « se retire immédiatement du Conseil de l'Europe ».

■ À la suite de l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe, alors que l'agression se poursuit, l'Assemblée a **appelé à plusieurs reprises** à l'unité pour soutenir l'Ukraine et à faire pression au maximum sur la Fédération de Russie pour qu'elle mette fin immédiatement et sans condition à son agression. Elle

a **exhorté** le Conseil de l'Europe à soutenir l'Ukraine en mettant en place un ensemble de mesures visant à fournir une assistance immédiate et de mesures à mettre en œuvre après le conflit, à élaborer en étroite concertation avec les autorités ukrainiennes et en réponse à l'évolution de leurs besoins. L'Assemblée a également pris des mesures concrètes pour assurer à la fois la participation de la délégation ukrainienne dans ses travaux et un soutien à l'Ukraine, notamment en renforçant la dimension parlementaire de ses activités de coopération.

■ Le Président de l'Assemblée a continué de s'employer activement à faire face aux conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en s'attachant notamment à susciter un large soutien multilatéral au pays et à promouvoir l'idée de traduire en justice les auteurs des crimes de guerre (y compris le crime d'agression). Il a été à l'origine de la **première visite du Conseil de l'Europe en Ukraine** depuis le début de l'agression, lorsque le Comité présidentiel s'est rendu à Lviv pour rencontrer le président du Parlement ukrainien, Ruslan Stefanchuk, et la délégation ukrainienne auprès de l'Assemblée parlementaire (6 avril 2022). Le Président Kox a également visité de nombreux États membres du Conseil de l'Europe pour plaider en faveur d'actions multilatérales solides pour aider l'Ukraine et le peuple ukrainien, dans le but de faire en sorte que la guerre en Europe ne devienne pas un phénomène normal.

■ À sa partie de session d'avril, l'Assemblée a demandé que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux répondent de leurs actes. Elle est devenue le premier organe international à appeler à la création d'un **tribunal spécial pour le crime d'agression**. En juin, une sous-commission *ad hoc* de la commission

des questions juridiques et des droits de l'homme a effectué une [visite d'information](#) à Kyiv, Boutcha et Irpin, qui a confirmé la nature et l'ampleur des atrocités commises par les forces russes, notamment dans les zones temporairement occupées.

■ L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a également entraîné le plus important mouvement de population en Europe depuis la deuxième guerre mondiale, et une solidarité sans précédent parmi les États membres du Conseil de l'Europe pour accueillir les personnes fuyant la guerre, en majorité des femmes et des enfants. L'Assemblée a [rapidement identifié les moyens](#) de répondre à leurs besoins à court et à long terme. Une attention particulière a été accordée aux [enfants migrants et réfugiés non accompagnés ou séparés](#), une catégorie particulièrement vulnérable de personnes en migration.

VERS UN 4^E SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ Le retour d'une guerre d'agression à grande échelle en Europe a mis en évidence le fait que la solidité et la résilience des démocraties européennes, leur respect des droits humains et leur adhésion à l'État de droit, sont les meilleures garanties pour la prospérité, la sécurité et un avenir pacifique de chacune et de chacun. Partant de cette conviction, l'Assemblée a réitéré en 2022 sa proposition tendant à ce que le Conseil de l'Europe organise un 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement, une demande de longue date qui, à la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, était devenue un impératif politique qui ne pouvait plus être retardé. Le président Kox a transmis à plusieurs reprises l'appel de l'Assemblée en faveur d'un sommet, y compris lors [de la session ministérielle du Comité des Ministres à Turin](#) (20 mai 2022).

■ Travaillant dans un climat de dialogue interinstitutionnel avec le Comité des Ministres, la Secrétaire Générale, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et d'autres organes du Conseil de l'Europe, l'Assemblée a multiplié les possibilités de réflexion sur le sommet, y compris son champ d'application et les résultats escomptés. Tout au long de l'année, il a eu de nombreux échanges et discussions, y compris dans le cadre d'une commission *ad hoc* du Bureau spécialement créée à cette fin, et grâce à l'élaboration d'un rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, préparé par Fiona O'Loughlin (Irlande, ADLE). Le projet de [recommandation](#) a été adopté par la commission en décembre 2022 et invite les dirigeant-e-s européen-ne-s à réaffirmer leur unité autour de valeurs communes et leur engagement sans faille en faveur du multilatéralisme fondé sur le droit international. De l'avis de l'Assemblée, tout en

manifestant un soutien ferme à l'Ukraine et en veillant à ce que la Fédération de Russie réponde de ses actes, le sommet devrait apporter une nouvelle vision stratégique et définir un programme tourné vers l'avenir pour le Conseil de l'Europe, plaçant les intérêts, les préoccupations et les attentes des populations au cœur sa mission.

RELEVER LES DÉFIS ACTUELS ET ÉMERGENTS

■ Il y a eu des demandes publiques généralisées pour que les gouvernements s'attaquent aux changements climatiques et accordent la priorité à la durabilité environnementale à long terme par rapport aux préoccupations économiques immédiates. Comme l'a souligné l'Assemblée, une fois que le point de basculement du changement climatique sera atteint, on peut difficilement imaginer comment il sera possible d'assurer la paix, la sécurité et la prospérité, sans lesquelles la démocratie, les droits humains et l'État de droit seront de plus en plus difficiles à garantir. Elle a donc appelé le sommet à définir un rôle moteur pour le Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. L'Assemblée a également suivi ses résolutions de 2021 sur l'environnement en lançant un [réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain](#), sous les auspices de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable. L'Assemblée a également exploré les moyens de mieux protéger l'environnement – et, en fin de compte, l'espace de vie humain – pendant les conflits armés.

■ Compte tenu des énormes défis auxquels l'Europe est confrontée, l'Assemblée a de nouveau appelé à un [partenariat stratégique renforcé entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne](#) sur la base de leurs valeurs communes et de la convergence des intérêts. Elle a exigé d'accélérer les négociations sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. L'Assemblée a également souligné que la perspective d'une adhésion à l'Union européenne constituait un facteur de stabilité en Europe et a invité le Conseil de l'Europe à redoubler d'efforts pour aider ses États membres qui souhaitent adhérer à l'Union européenne à réaliser des progrès tangibles et mesurables dans la réalisation des critères nécessaires. Dans ce contexte, l'Assemblée a accordé une attention particulière à la [situation dans les Balkans occidentaux](#). Le renforcement de la résilience démocratique et du respect de l'État de droit et des droits humains dans cette région, ainsi que la promotion de la réconciliation et des relations de bon voisinage, et la création des conditions propices à un progrès économique et social plus fort, constituent un investissement géostratégique dans la paix, la stabilité et la sécurité démocratique pour l'ensemble de l'Europe.

■ L'Assemblée, sous l'égide de sa commission sur l'égalité et de la non-discrimination, a également continué d'inciter les États à améliorer l'égalité et la protection des droits des femmes, par le biais de rapports sur la [promotion de la justice et de la sécurité des femmes dans la paix et la réconciliation](#), la [création de règles du jeu équitable pour les femmes dans le monde du sport](#), et sur [l'accès à l'avortement en Europe : faire cesser le harcèlement anti-choix](#). L'adoption d'une résolution sur la [lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe](#) a également incité l'Assemblée à redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, en établissant une nouvelle plateforme parlementaire pour les droits des personnes LGBTI en Europe. Lancée en juin 2022, la plateforme utilise la coopération interparlementaire pour promouvoir l'égalité pleine et effective des personnes LGBTI sur l'ensemble du continent. Elle permet à ses membres de faire pression pour le changement et de travailler ensemble pour engager les gouvernements, inspirer de nouvelles lois et sensibiliser à la situation et aux droits des personnes LGBTI dans toute l'Europe.

■ La situation des personnes migrantes, demandeurs d'asile et réfugiés ne s'est malheureusement pas améliorée en 2022. Ces personnes ont fait de plus en plus l'objet de discussions fortement polarisées et politisées aux niveaux national et européen, se traduisant par des attaques continues contre elles et leurs défenseurs. En conséquence, des milliers de personnes migrantes sont mortes en route vers l'Europe ou ont été refoulées en violation du droit international. L'Assemblée, à travers les travaux de sa commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, est restée [attentive](#) à ce que toute réforme demeure guidée par les normes du Conseil de l'Europe, notamment la proposition de [pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile](#). L'Assemblée a également [exprimé son inquiétude](#) face aux tentatives d'externalisation d'examen des demandes d'asile à des pays tiers peu sûrs.

■ La commission de suivi de l'Assemblée a continué à surveiller la situation de tous les États membres du Conseil de l'Europe au regard de leurs obligations de membres et de leurs promesses d'adhésion, en appliquant sa formule éprouvée et reconnue qui allie dialogue, visites et débats. Au cours de l'année, l'Assemblée a décidé d'ouvrir une procédure de suivi complète à l'égard de la Hongrie et a rejoint les 10 autres pays qui font l'objet d'une procédure de suivi complète (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova, Pologne, Serbie, Türkiye et Ukraine). Trois pays sont engagés dans un dialogue postsuivi (Bulgarie, Monténégro et Macédoine du Nord). Cinq pays (France, Malte, Pays-Bas, Roumanie et Saint-Marin) faisaient l'objet d'un rapport d'examen périodique.

■ Le [groupe femmes@APCE](#), créé le 8 mars 2022 à l'initiative de la Secrétaire générale de l'Assemblée, a offert aux femmes de l'Assemblée, de toutes les délégations nationales et tous partis confondus, une nouvelle plateforme pour aborder, du point de vue des femmes, toute question relevant du mandat du Conseil de l'Europe. Au cours de l'année, le groupe a discuté, parmi d'autres questions, comment apporter de l'aide concrète aux femmes en Ukraine, les obstacles au dépistage et au traitement du cancer du sein, et les défis pour les femmes au cours de la prochaine décennie.

PERSONNALITÉS S'ADRESSANT À L'ASSEMBLÉE, OBSERVATION DES ÉLECTIONS ET ÉLECTION DES JUGES

■ Parmi les personnalités de premier plan qui se sont adressées à l'Assemblée en 2022 figuraient Denys Shmyhal, Premier ministre de l'Ukraine ; Sergio Mattarella, président de la République italienne ; Katerina Sakellariopoulou, présidente de la République hellénique ; Sa Majesté le Roi Willem-Alexander des Pays-Bas ; et Michael D. Higgins, président de l'Irlande. Le Président du Comité des Ministres, le ministre des Affaires étrangères de l'Italie puis celui de l'Irlande, a procédé à des échanges de vues avec les membres de l'Assemblée. Des séances de questions-réponses très appréciées avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe ont continué d'avoir lieu en 2022. Comme une tradition bien établie, la Commissaire aux droits de l'homme a présenté son rapport annuel à l'Assemblée.

■ L'allocution du président de l'Ukraine, Volodymyr Zelensky, le 11 octobre 2022, a été un moment fort de cette année. Dans sa déclaration, le président Zelensky [a souligné](#) que, en ce moment difficile, l'Europe n'a jamais été aussi unie dans son histoire.

■ L'Assemblée a débattu de ses observations sur les élections en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie et en Serbie. Elle a également élu un juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Ukraine.

PRIX ET AUTRES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

■ Le dixième [Prix des droits de l'homme Václav Havel](#) – qui récompense l'action remarquable de la société civile en faveur des droits humains – a été décerné à Vladimir Kara-Mourza, l'un des leaders de l'opposition russe, actuellement en prison. Le 26 avril, la sous-commission du [prix de l'Europe](#) a décidé d'attribuer l'édition 2022 du prix à Izmir, Türkiye. En avril 2022 a également été décerné le [prix du Musée du Conseil de l'Europe 2022](#) par la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias à Nano Nagle Place à Cork, en Irlande, en reconnaissance de sa quête pour l'égalité et la justice sociale.

■ Le 27 janvier 2022, l'Assemblée a tenu une cérémonie solennelle à l'occasion de la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. L'événement s'est concentré sur l'enseignement de l'Holocauste et l'importance du souvenir pour les générations futures. Deux survivantes de l'Holocauste – Eva Clarke et Liliana Segre – ont partagé leurs histoires et leurs réflexions.

■ Enfin, le 21 juin 2022, l'Assemblée parlementaire a accueilli un panel de haut niveau sur le thème « [Maintenir la sécurité démocratique en Europe](#) », qui a

abordé les défis à la paix et à la stabilité et au système de coopération multilatérale découlant de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et le rôle que le Conseil de l'Europe pourrait jouer dans le maintien de la sécurité démocratique sur le continent. La contribution de Svetlana Tsikhanovskaïa, leader de l'opposition démocratique biélorusse, qui s'est exprimée pour la première fois en présence physique lors d'un événement de haut niveau du Conseil de l'Europe, a été particulièrement importante à cet égard.



Leendert Verbeek, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 24 octobre 2022)

42^e Session du Congrès, séance plénière « La guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » – Intervention d'**Oleksiy Tchernyshov**, ministre du Développement des communautés et des territoires, de l'Ukraine (Strasbourg, 22 mars 2022)



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Les textes adoptés par le Congrès en 2022 sont consultables sur le site internet coe.int/congress

Le Congrès est l'assemblée politique chargée d'évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe, et de contribuer à en améliorer la qualité. Il met en œuvre la dimension locale et régionale de l'action du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Le Congrès est composé de 306 représentants et 306 suppléants, élus locaux et régionaux représentant plus de 130 000 collectivités territoriales d'Europe. Les activités statutaires du Congrès sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale, un instrument juridiquement contraignant dans lequel est affirmé le rôle des villes et des régions en tant que premier niveau d'exercice de la démocratie.

Président du Congrès : Leedert Verbeek (Pays-Bas)

L'année 2022 a été marquée par le déclenchement de la guerre contre l'Ukraine par la Fédération de Russie.

■ Cette guerre a été dénoncée à de multiples reprises par le Congrès comme une agression inacceptable contre un État membre souverain et une violation flagrante des valeurs et des normes du Conseil de l'Europe provoquant une tragédie humanitaire, migratoire et économique majeure.

■ Le Congrès a notamment condamné les exactions, enlèvements et assassinats de citoyens ukrainiens et d'élus locaux, ainsi que le remplacement illégitime d'élus locaux dans les régions occupées. Le Congrès a également condamné les attaques délibérées de la Russie contre les civils et les infrastructures civiles, ainsi que l'annexion illégale des territoires occupés dans les régions ukrainiennes de Donetsk, Lougansk, Kherson et Zaporijjia, après la tenue de prétendus référendums.

■ Le Congrès a appelé à un soutien politique, militaire et économique continu à l'Ukraine, et a souligné le courage et de résilience du peuple ukrainien et des autorités locales dans la défense du pays et des valeurs démocratiques.

SOUTIEN AUX AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES D'UKRAINE

■ Le Congrès est depuis de nombreuses années très actif en Ukraine, aux côtés des associations d'autorités locales et régionales et des élus locaux, pour y mettre en œuvre des activités visant à renforcer et consolider la démocratie locale.

■ Il a continué pendant la guerre, notamment en mobilisant son réseau d'institutions et d'associations pour assurer des synergies dans l'aide apportée au pays. À cet égard, il a notamment soutenu le lancement de la plateforme en ligne *Cities4Cities* qui permet de coordonner les demandes et les besoins des autorités locales ukrainiennes avec les capacités des villes et des régions d'autres États membres du Conseil de l'Europe.

■ La plateforme, qui réunit actuellement 300 membres, contribue à la mise en place de partenariats entre les villes et les régions, pour fournir de l'aide humanitaire et favoriser l'échange de savoir-faire et la coopération technique. Elle illustre également le rôle prépondérant des autorités locales et régionales dans le redressement du pays et l'importance de leur inclusion dans le processus décisionnel pour la reconstruction du pays.

■ Le Congrès est également devenu un partenaire institutionnel de l'Alliance européenne des villes et des régions pour la reconstruction de l'Ukraine, lancée mi-2022 par le Comité européen des régions de l'Union européenne.

■ En juin, le Président du Congrès, Leedert Verbeek, s'est rendu en Ukraine à l'invitation de l'Association des villes ukrainiennes (AUC) et maire de Kyiv, Vitali Klitschko. Les deux présidents ont signé une déclaration commune appelant à la reconstruction des collectivités ukrainiennes et au rétablissement du fonctionnement des autorités locales conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale.

■ Au cours de sa visite, le Président a tenu des réunions bilatérales avec des représentants du gouvernement, du parlement et des autorités locales et

régionales, y compris les maires de Boutcha, Fastiv et Jytomyr et le maire de Chelm, une ville polonaise qui a accueilli un grand nombre de réfugiés ukrainiens.

■ Lors de ses sessions, le Congrès a organisé des débats sur la guerre en Ukraine et s'est entretenu à distance avec le ministre ukrainien des Collectivités et du Développement des territoires, Oleksiy Tchernyshov, le maire de Kiev, Vitali Klitschko, et le maire de Mykolaïv, Oleksandr Senkevych.

■ En octobre, le Congrès a signé un protocole d'accord avec le directeur général du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) et le directeur général de l'AUC, pour soutenir les autorités locales ukrainiennes et préserver les principes d'un gouvernement ouvert au niveau local.

■ En novembre, le Comité des Ministres a adopté le nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction » (2023-2026), dans le cadre duquel le Congrès mettra en œuvre un projet destiné en particulier à encourager le dialogue et la gouvernance multiniveaux, l'innovation et la transparence gouvernementale et à renforcer la participation des jeunes et une approche fondée sur les droits humains au niveau local.

PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

■ La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux nombreuses crises que les sociétés ont endurées ces dernières années, qu'elles soient liées à la sécurité, aux questions économiques et financières, à la santé, à l'énergie, à l'alimentation ou à l'environnement. Avec le recul de la démocratie et la méfiance à l'égard de la politique, la désinformation, la polarisation croissante et l'extrémisme, ces défis montrent l'importance cruciale des valeurs du Conseil de l'Europe, que le Congrès aide à promouvoir et à défendre.

■ En 2022, les membres du Congrès ont continué de participer à des actions concrètes sur le terrain, travaillant directement avec leurs homologues mais aussi avec les gouvernements centraux, les citoyens et la société civile pour faire face à ces défis.

■ Le Congrès a émis des recommandations, formulé des conseils, apporté un soutien politique et développé des outils pratiques pour aider les gouvernements nationaux, les associations nationales et les 130 000 collectivités territoriales à travers l'Europe à améliorer la qualité et l'efficacité de la démocratie et de la gouvernance locales.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS STATUTAIRES ET THÉMATIQUES

■ Le Congrès a pour mission essentielle d'assurer un suivi effectif de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres du Conseil de l'Europe, en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. En 2022, le Congrès a évalué la situation de la démocratie locale et régionale en Belgique, en République tchèque, au Danemark, en Allemagne, au Luxembourg, en Roumanie, en Slovaquie, en Suède, en Türkiye et au Royaume-Uni.

■ Le Congrès observe les élections locales et régionales dans les États membres et au-delà pour contribuer au suivi politique de la Charte. En 2022, il a publié les conclusions de ses missions d'observation en Albanie, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, au Danemark, en Géorgie, au Maroc, aux Pays-Bas, en Serbie et en Slovénie.

■ Comme pour l'Ukraine, le Congrès mène des activités de coopération avec plusieurs pays spécifiques visant à favoriser le dialogue entre les autorités centrales et locales, à renforcer la transparence, la responsabilité et la participation des citoyens au processus décisionnel et à promouvoir les droits humains au niveau local. Ces activités s'appuient sur les conclusions des missions de monitoring et d'observation des élections et en complètent le processus. En 2022, des projets ont ainsi été mis en œuvre également en Arménie, en Bosnie-Herzégovine et en Géorgie.

■ Une mention particulière doit être faite du projet du Congrès visant à promouvoir la démocratie délibérative, qui a permis la mise en place d'une assemblée de citoyens dans la ville de Mostar, la première du genre en Bosnie-Herzégovine et en Europe du Sud-Est. En 2022, les recommandations de cette assemblée ont intégralement été suivies, conformément à un plan d'action adopté à l'unanimité par le conseil municipal de Mostar.

■ En tant qu'assemblée politique, le Congrès se réunit en sessions plénières deux fois par an à Strasbourg, pour débattre des travaux mis en œuvre sur le terrain et/ou préparés dans ses commissions et pour adopter les rapports qui en résultent.

■ Lors de sa session de mars 2022, outre les rapports de monitoring et d'observation des élections, le Congrès a adopté différents rapports sur :

- ▶ la démocratie délibérative (avec la participation du maire de Mostar),
- ▶ la participation des enfants au développement durable,
- ▶ la jeunesse rurale,

- ▶ la situation des candidats indépendants et de l'opposition dans les élections locales et régionales.

■ Il a également organisé des débats sur les « fake news », les menaces et les violences à l'encontre des maires, le pluralisme démocratique dans la gouvernance régionale et la représentation des diasporas dans les régions.

■ Lors de la session d'octobre, le Congrès a élu son nouveau secrétaire général, Mathieu Mori, pour un mandat de cinq ans, et a adopté, outre les rapports de monitoring et d'observation des élections, les rapports thématiques suivants :

- ▶ l'impact des discours de haine et de « fake news » sur les conditions d'exercice des élus,
- ▶ les villes et régions dites « smart »,
- ▶ l'accueil des femmes et des enfants réfugiés (suite à une visite d'étude en Pologne en juin),
- ▶ les identités régionales.

■ Il a tenu des débats sur l'avenir du Conseil de l'Europe, sur les finances régionales et la crise (avec la participation de l'OCDE), et sur les activités de coopération du Congrès (avec des représentants de haut niveau de Bosnie-Herzégovine, de Géorgie, de la République de Moldova, d'Ukraine, du Maroc et de Tunisie).

■ Le Congrès a également adopté un rapport intitulé « Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux » proposant une lecture « environnementale » de la Charte européenne de l'autonomie locale et la rédaction d'un protocole additionnel à la Charte. Un 3^e volume du Manuel des droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux consacré à l'environnement et au développement durable a également été lancé.

■ La participation des citoyens est un élément majeur et transversal des travaux du Congrès. En juin, le Congrès a marqué le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole additionnel à la Charte sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, un outil essentiel pour promouvoir la participation des citoyens au niveau local.

■ Le Congrès organise également chaque année en octobre la Semaine européenne de la démocratie locale afin de réunir les citoyens et les autorités locales pour débattre des questions d'actualité et célébrer la démocratie au sein de leur collectivité. Le thème de l'édition 2022 de la semaine « Protéger l'environnement : les communautés locales passent à l'action » mettait l'accent sur l'action locale pour prévenir la dégradation de l'environnement, lutter contre le changement climatique, renforcer la résilience et œuvrer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

■ Concernant la mise en œuvre des ODD, le Congrès encourage leur mise en place et la participation des

autorités locales et régionales à la conception et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Lors de plusieurs réunions, notamment lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies tenu à New York en juillet, le Congrès a demandé que les autorités locales et régionales et leurs associations nationales soient impliquées dans une consultation structurée et régulière avec les gouvernements et les parlements centraux. Le Congrès s'est également félicité de l'inclusion des maires dans la préparation et la présentation des *Examens nationaux volontaires* des États membres du Conseil de l'Europe.

■ Afin de mieux faire connaître et comprendre les ODD, le Congrès a produit une brochure intitulée « Comment faire de votre ville un endroit meilleur », destinée aux enfants de 6 à 11 ans et complétée par des lignes directrices à l'intention des autorités locales et régionales sur la participation des enfants aux politiques locales de développement durable. Testée par 200 enfants dans six États membres, la brochure a été élaborée et diffusée en coopération avec la Division des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe (DGII).

■ Dans le cadre de sa contribution au 10^e Forum mondial pour la démocratie, qui s'est tenu à Strasbourg en novembre sur le thème « Démocratie : un nouvel espoir ? », le Congrès a organisé une session de travail (Lab) sur la polarisation de la société et la promotion d'un plus grand engagement démocratique. Six initiatives ont été présentées lors du Lab, visant à répondre, chacune à sa manière, à ces défis.

COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

■ Les partenaires institutionnels du Congrès sont les associations nationales et européennes de pouvoirs locaux et régionaux. En 2022, la coopération avec ces partenaires s'est encore développée, en particulier avec le Comité européen des Régions de l'Union européenne (CdR). Le Congrès a participé au jury du prix Adamowicz du CdR, qui récompense des actions de terrain visant à promouvoir la solidarité, l'égalité et la non-discrimination. Le Groupe de haut niveau entre le Congrès et le CdR s'est réuni en novembre pour débattre des priorités thématiques de coopération, y compris les efforts visant à soutenir les villes et les régions d'Ukraine.

■ Au sein du Conseil de l'Europe, le Congrès a coopéré étroitement avec le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), avec l'Assemblée parlementaire – notamment par le biais du dialogue institutionnel au niveau des présidents et d'activités thématiques telles que la participation des enfants au développement durable, les personnes LGBTI et l'avenir du Conseil de l'Europe –, avec la Commission de Venise – notamment par l'intermédiaire du Conseil pour des élections démocratiques et de la Conférence

des administrations électorales –, et avec la Cour européenne des droits de l'homme – dans le cadre de ses travaux sur la mise en œuvre des droits humains au niveau local, le porte-parole du Congrès pour les droits humains analyse actuellement une liste de jugements relatifs aux autorités locales et régionales, et fera des propositions d'activités pour sensibiliser les membres du Congrès à leurs responsabilités en matière de droits humains.

■ Le Congrès a également coopéré étroitement avec la Division des élections et de la démocratie participative de la DGII et la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) à la conception de la plateforme de participation civile

BePART qui a été mise en ligne en juin 2022. Ce recueil en ligne offre aux autorités publiques et aux organisations non gouvernementales (ONG) la possibilité de partager les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre réussie du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel.

■ Le Congrès a également travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, concernant les questions relatives à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (avec la participation de la Représentante spéciale, Leyla Kayacik, à la session d'octobre).



Visite de **Michael D. Higgins** (*centre*), Président de l'Irlande, à la Cour européenne des droits de l'homme, rencontre avec **Síofra O'Leary** (*gauche*), Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, et **Robert Spano** (*droite*), Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 11 octobre 2022)



Síofra O'Leary,
Présidente de la
Cour européenne
des droits
de l'homme
(Strasbourg,
28 novembre 2022)

Cour européenne des droits de l'homme

www.echr.coe.int

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe. Chaque citoyen de ces pays peut porter plainte devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

Présidence de la Cour : Robert Spano (Islande, de mai 2020 à octobre 2022), Siofra O'Leary (Irlande, depuis le 1^{er} novembre 2022)

LES CONSÉQUENCES DE L'EXCLUSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

À la suite de l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe le 16 mars 2022, la Cour, siégeant en session plénière, a adopté le 22 mars 2022 une résolution par laquelle elle disait demeurer compétente pour traiter les requêtes dirigées contre la Fédération de Russie concernant les actions et omissions susceptibles de constituer une violation de la Convention qui surviendraient jusqu'au 16 septembre 2022. Cette compétence « résiduelle » de la Cour découle de l'article 58 de la Convention européenne des droits de l'homme. En exerçant sa compétence résiduelle, la Cour témoigne avant tout du fait qu'un État ne peut profiter de son exclusion du Conseil de l'Europe pour se soustraire à sa responsabilité en cas de violation de la Convention. Cela est d'autant plus essentiel que certaines des affaires pendantes devant la Cour et dans lesquelles la Fédération de Russie est l'État défendeur revêtent une grande importance pour la responsabilité de la Russie en droit international. De surcroît, le 5 septembre 2022, la Cour, siégeant de nouveau en session plénière, a pris acte du fait que la fonction de juge à la Cour au titre de la Fédération de Russie cessait également d'exister.

Après l'exclusion de la Fédération de Russie de l'organisation, la Cour a continué de traiter des affaires russes. De fait, en 2022, des chambres ont rendu des arrêts importants comme *Taganrog LRO et autres c. Russie*, qui concernait des mesures de répression appliquées par les autorités contre des témoins de Jéhovah, *Ecodefence et autres c. Russie*, qui portait sur l'application de la loi sur les agents étrangers à des organisations non gouvernementales, *Carter c. Russie*, qui concernait l'assassinat d'Aleksandr Litvinenko, et *Pavlov*

et autres c. Russie ainsi que *Kotov et autres c. Russie*, qui concernaient des cas de pollution industrielle.

La Cour a également continué de traiter des requêtes contre la Russie en comité lorsque les griefs relevaient de la jurisprudence constante de la Cour (voir, entre autres exemples, *Novaya Gazeta et autres, Gasanova et autres, Navalny et autres, et Vyatchin et autres*).

Le traitement des huit affaires interétatiques pendantes qui concernent la Fédération de Russie ainsi que des requêtes individuelles liées au conflit qui leur sont associées est demeuré une grande priorité pour la Cour en 2022.

LE POINT SUR LA STRATÉGIE DE LA COUR POUR LE TRAITEMENT DES AFFAIRES « À IMPACT »

En 2022, la stratégie de traitement des affaires dites « à impact », instaurée par la Cour en janvier 2021, a trouvé sa place et s'est consolidée. Cette nouvelle stratégie, qui s'appuie, en la renforçant, sur la politique de priorisation que la Cour a adoptée en 2009 et amendée en 2017, a pour but de faire en sorte que le succès de la Cour se mesure non seulement en valeurs chiffrées, à savoir par le nombre d'affaires traitées sur une période donnée, mais, surtout, à l'aune de la résolution des affaires qui soulèvent des questions juridiques essentielles pertinentes pour l'État concerné et/ou pour le système de la Convention en général. Depuis le début de l'année 2022, quelque 200 de ces requêtes ont été traitées, ce qui constitue des débuts encourageants.

Cette nouvelle stratégie repose sur trois principes : d'abord, l'identification rapide de ces affaires, ensuite, leur suivi et, enfin, la simplification du traitement de toutes les affaires restantes qui ne sont pas des affaires « à impact ».

Les affaires « à impact » concernent un large éventail de sujets, qui sont tous essentiels. En 2022, la Cour a rendu des arrêts dans des affaires « à impact » portant, entre autres sujets, sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail (*C. c. Roumanie*), l'accès en fauteuil roulant aux bâtiments publics (*Arnar Helgi Lárusson c. Islande*), la liberté d'expression des juges (*Żurek c. Pologne*), des défaillances dans un mode de scrutin appliqué aux minorités nationales (*Bakirdzi et E.C. c. Hongrie*), ou encore l'absence de mise en œuvre rapide de mesures de déségrégation exhaustives dans une école primaire (*X et autres c. Albanie*).

Toutes les affaires « à impact » ne débouchent pas sur un constat de violation de la Convention. Il arrive aussi que la Cour juge la requête irrecevable (voir, par exemple, *Thevenon c. France*, qui concernait l'obligation de se faire vacciner contre la covid-19 qui avait été imposée aux professionnels de la santé sur le fondement d'une législation nationale).

À la fin de l'année 2022, quelque 472 affaires « à impact » étaient pendantes devant la Cour.

LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES DANS LE SYSTÈME DE LA CONVENTION

L'un des piliers du dialogue judiciaire est le mécanisme d'avis consultatif prévu par le Protocole n° 16 à la Convention, qui permet à la Cour d'émettre des avis consultatifs à la demande des plus hautes juridictions nationales. Pendant l'année 2022, la Grande Chambre de la Cour a rendu trois avis consultatifs : un concernant la législation sur la destitution, à la demande de la Cour administrative suprême lituanienne, un autre sur la prescription des actes de torture, à la demande de la Cour de cassation arménienne, et le troisième sur des différences de traitement dans la législation nationale sur la chasse, à la demande du Conseil d'État français. De plus, en novembre 2022, la Cour a accepté une demande d'avis consultatif formée par la Cour suprême finlandaise concernant les droits procéduraux d'une mère biologique dans le cadre d'une procédure d'adoption.

En 2022, la Cour a aussi eu un certain nombre d'échanges bilatéraux avec les plus hautes juridictions européennes et internationales. Ainsi a-t-elle dialogué avec la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour de justice de l'Association européenne de libre-échange, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Elle a également poursuivi son dialogue avec les juridictions supérieures nationales. En 2022, la Cour a reçu à Strasbourg le président de la Cour de cassation française, le Conseil constitutionnel français, les présidents de la Cour constitutionnelle et de la Cour de cassation arméniennes, la Cour suprême islandaise, ainsi qu'une délégation de haut niveau de

juges aux affaires familiales du Royaume-Uni. Le président, parfois aussi accompagné d'autres juges et de membres du greffe, a rendu visite à des juridictions de Bosnie-Herzégovine, de Finlande, de Géorgie, d'Irlande, d'Islande, de Lituanie, de Norvège et du Royaume-Uni.

Le 18 octobre 2022, la Cour a externalisé l'accès à sa plateforme de partage des connaissances et celle-ci est donc désormais accessible au public. Cette plateforme est conçue pour renforcer encore le rôle subsidiaire de la Convention européenne des droits de l'homme en ancrant davantage la jurisprudence de la Cour dans les ordres juridiques nationaux, soulignant ainsi que la responsabilité de protéger les droits garantis par la Convention incombe au premier chef aux autorités nationales. Ce lancement s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste mis en œuvre conjointement avec la Direction des droits de l'homme et de l'État de droit (DG1) du Conseil de l'Europe. Ce programme, financé en partie par des contributions volontaires de la France, de l'Irlande et du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, vise également à ouvrir la plateforme dans des langues non officielles.

L'ouverture de l'accès à la plateforme de partage des connaissances constitue un exemple, important, de la stratégie de développement de la communication externe de la Cour. Une juridiction moderne, et *a fortiori* une juridiction internationale, doit être un acteur de la société, toujours prête à expliquer dans la plus grande transparence quelles sont ses fonctions et ce qu'elle peut apporter aux personnes qu'elle sert. En 2022, la politique de communication s'est caractérisée par un travail de sensibilisation plus vivant et plus attrayant, recourant à la photographie et à la vidéo pour rendre compte des développements de la jurisprudence de la Cour et diffuser l'information.

Quant au réseau des cours supérieures, à la fin de 2022, il comptait 103 juridictions, représentant 44 États, ce qui est considérable. La Cour a accueilli la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples en qualité d'observateurs au sein du réseau.

LES POINTS SAILLANTS DE LA JURISPRUDENCE DE LA GRANDE CHAMBRE EN 2022

En 2022, la Grande Chambre a rendu neuf arrêts, une décision et trois avis consultatifs.

Sous l'angle de l'article 3, la Grande Chambre a traité trois affaires d'extradition. Dans l'affaire *Khasanov et Rakhmanov c. Russie*, elle clarifie la portée et la nature de l'exercice d'évaluation des risques au regard de l'article 3 dans les affaires d'expulsion, ainsi que la méthodologie à appliquer aux affaires introduites par des membres de catégories vulnérables qui disent avoir été exposés à des mauvais traitements systématiques.

Dans l'affaire *Sanchez-Sanchez c. Royaume-Uni* la Grande Chambre recherche si la compatibilité avec la Convention d'une peine de réclusion à perpétuité prononcée dans un pays tiers qui demande une extradition doit être appréciée à l'aune de toutes les règles applicables aux détenus condamnés à perpétuité dans les États contractants (telles qu'établies dans l'arrêt *Vinter et autres*). Dans la décision *McCallum c. Italie*, la Grande Chambre confirme son approche consistant à opérer une distinction entre l'obligation matérielle découlant de l'article 3 et les garanties procédurales y afférentes, ces dernières ne s'appliquant pas dans le contexte de l'extradition.

■ Dans l'arrêt *Grzęda c. Pologne*, la Grande Chambre se penche sur une problématique inédite : l'applicabilité de l'article 6.1 (sous son volet civil) à un litige résultant de la cessation prématurée du mandat de membre d'un conseil de la magistrature (le Conseil national de la magistrature) sans cessation des fonctions de juge de l'intéressé. Ce faisant, elle développe et clarifie la première et la seconde conditions du critère Vilho Eskelinen. La Grande Chambre prête également attention au contexte global dans lequel s'inscrivent les réformes du système judiciaire et elle conclut que, par suite de ces réformes, le système judiciaire s'est trouvé exposé à une ingérence des pouvoirs exécutif et législatif et que son indépendance de même que le respect des normes de prééminence du droit en ont été considérablement affaiblis.

■ Sous le volet pénal de l'article 6.1, dans l'affaire *Vegotex International S.A c. Belgique*, la Grande Chambre clarifie les critères permettant d'apprécier le caractère impérieux des motifs d'intérêt général qui sont avancés aux fins de justifier le recours à une législation rétroactive qui influe sur le dénouement judiciaire d'un litige en matière fiscale.

■ Sous l'angle de l'article 10, dans l'affaire *NITS.R.L. c. République de Moldova*, la Grande Chambre développe sa jurisprudence relative au pluralisme dans les médias en se penchant, pour la première fois, sur les restrictions imposées à un radiodiffuseur dans le but de permettre la diversité dans l'expression de l'opinion politique et de renforcer la protection de l'intérêt d'autrui à la liberté d'expression.

■ Dans l'affaire *Beeler c. Suisse*, la Grande Chambre clarifie, aux fins de l'applicabilité de l'article 14, les critères pertinents à appliquer pour circonscrire ce qui tombe sous l'empire de l'article 8, sous le volet de la « vie familiale », en matière de prestations sociales. Sur le terrain de l'article 14 également, dans l'affaire *Savickis et autres c. Lettonie*, la Grande Chambre se penche sur la justification d'une différence de traitement fondée sur la nationalité, dans le contexte du rétablissement de l'indépendance d'un État après une occupation et une annexion illégales.

■ Dans l'affaire *H.F. et autres c. France*, la Grande Chambre se prononce, pour la première fois, sur l'existence d'un lien juridictionnel entre un État et ses « ressortissants » concernant un grief fondé sur l'article 3.2 du Protocole n° 4, et examine le champ d'application de cette disposition, y compris au regard de l'étendue des obligations procédurales correspondantes de l'État dans le contexte d'un refus de rapatriement.

■ La Grande Chambre a par ailleurs rendu son second arrêt dans une procédure en manquement (*Kavala*), concluant que la Türkiye n'avait pas respecté l'arrêt définitif de la Cour, qui demandait explicitement, en vertu de l'article 46, la libération immédiate d'un requérant. À cet égard, la Grande Chambre clarifie certaines questions concernant les rôles respectifs de la Cour et du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ainsi que l'équilibre institutionnel entre ces deux organes.



Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 22 juin 2022)



Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, reçue au Vatican par le **Pape François** (Le Vatican, 8 avril 2022)



Dunja Mijatović à la conférence «European anti-SLAPP (strategic lawsuit against public participation) Conference 2022» organisée par le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (Strasbourg, 20 octobre 2022)



ECPMF
We promote,
preserve and defend
media freedom
in Europe

Commissaire aux droits de l'homme

Le bureau de la Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire indépendante et impartiale établie par le Conseil de l'Europe pour promouvoir la sensibilisation aux droits humains et leur respect dans les 46 États membres de l'organisation.

Des informations sur le travail de la Commissaire sont disponibles à l'adresse suivante : www.coe.int/commissioner.

Le compte Twitter de la Commissaire est @CommissionerHR.

Commissaire aux droits de l'homme : Dunja Mijatović

GUERRE EN UKRAINE

La Commissaire et son Bureau se sont mobilisés dans la réponse aux conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains depuis le début du conflit. Ce travail s'est traduit principalement par un [mémoire](#) fondé sur les conclusions de sa [visite de quatre jours à Kiev](#) et dans ses environs ; [six missions d'urgence](#) dans les pays accueillant des personnes fuyant l'Ukraine ; et des échanges directs avec les défenseurs des droits humains et les autorités ukrainiennes, ainsi qu'avec le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Plusieurs [déclarations](#) ont également été publiées sur des questions spécifiques relatives aux droits humains et sur la situation des personnes particulièrement vulnérables.

TRAVAIL PAR PAYS

Le travail régulier de la Commissaire dans les pays comprend, en plus de la visite et des missions mentionnées ci-dessus : trois visites pays, la publication de 13 lettres et quatre rapports pays, abordant divers sujets, notamment les droits des enfants, la violence domestique, la protection de l'environnement, la liberté de réunion, la liberté d'expression, les défenseurs des droits humains, la migration, le droit du travail, la liberté de la presse, la justice transitionnelle et les droits des femmes.

Dans une [lettre](#) publiée le 25 janvier, la Commissaire a invité le Président de l'Azerbaïdjan à user de son autorité pour renvoyer une loi récemment adoptée concernant les médias devant le parlement national (Milli Majlis) afin de procéder à une révision substantielle.

Le 11 février, la Commissaire a publié une [lettre](#) dans laquelle elle a appelé le Parlement espagnol à veiller à ce que la révision de la loi de 2015 sur la sécurité des citoyens rende pleinement conforme cette loi aux normes européennes et internationales en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne les dispositions empiétant sur les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, le droit de demander l'asile et l'interdiction de procéder au refoulement.

Le 15 février, la Commissaire a publié un [rapport](#) sur sa visite à Malte. Elle a demandé que justice soit rendue à Daphne Caruana Galizia, et que des réformes soient menées pour garantir la liberté des médias et mieux protéger les droits des migrants et des femmes.

Le 12 mai, la Commissaire a publié le [rapport](#) sur sa visite en Autriche, dans lequel elle recommande d'améliorer l'accueil et l'intégration des migrants et la protection des droits des femmes.

Le 18 mai, la Commissaire a publié une [lettre](#) adressée au ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni dans laquelle elle appelle le Gouvernement britannique à ne pas extraditer Julian Assange.

Dans une [lettre](#) adressée au Premier ministre et à la ministre de la Justice de Bulgarie publiée le 20 mai, la Commissaire a appelé les autorités bulgares à améliorer la protection juridique et institutionnelle des victimes de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique.

Dans une [lettre](#) adressée au président du Parlement estonien publiée le 23 mai, la Commissaire a demandé aux parlementaires de veiller à ce que le projet de loi modifiant la loi sur les frontières de l'État soit conforme aux obligations en matière de droits humains.

■ Dans une [lettre](#) adressée au ministre hongrois de l'Intérieur publiée le 21 juin, la Commissaire a appelé les autorités à mettre en place un système d'asile équitable et efficace.

■ Dans une [lettre](#) adressée au ministre espagnol de l'Intérieur publiée le 13 juillet, la Commissaire exhorte les autorités à mener une enquête indépendante, complète et effective sur les événements ayant entraîné la mort de plus de 20 migrants qui ont tenté de traverser la clôture entre Nador, au Maroc, et Melilla, le 24 juin.

■ Le 15 juillet, la Commissaire a publié un [rapport](#) sur sa visite en Géorgie, dans lequel elle a appelé à une mise en œuvre effective de la législation anti-discrimination et à une meilleure protection des droits humains dans les domaines du travail et de l'environnement.

■ Dans une [lettre](#) adressée au ministre finlandais de l'Intérieur, publiée le 4 août, la Commissaire demande que les amendements récemment adoptés à la loi sur les gardes-frontières « Border Guard Act » soient assortis de garanties claires pour assurer qu'ils n'entraîneront pas de violations des droits humains.

■ Dans une [lettre](#) adressée au ministre letton de l'Intérieur, publiée le 9 août, la Commissaire a recommandé d'enquêter sur les violations des droits humains à la frontière avec le Bélarus.

■ Dans une [lettre](#) adressée au ministre néerlandais chargé des Migrations, rendue publique le 2 septembre, la Commissaire a exprimé ses préoccupations concernant les conditions d'accueil des demandeurs d'asile aux Pays-Bas.

■ Dans une [lettre](#) adressée au Premier ministre de Malte, publiée le 6 octobre, la Commissaire a rappelé l'importance d'intensifier les efforts d'enquête pour identifier et traduire en justice tous les responsables de l'assassinat de Daphne Caruana Galizia, et que cela est également nécessaire pour faire respecter l'État de droit et les obligations de Malte en matière de droits humains en ce qui concerne la liberté d'expression, qui inclut la liberté des médias.

■ Le 29 novembre, la Commissaire a conclu une visite en Espagne. Dans le [communiqué de presse](#) contenant ses observations préliminaires, elle a souligné que le pays devrait promouvoir les droits sociaux, mieux garantir les libertés d'expression et de réunion et améliorer les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

■ Le 9 décembre, la Commissaire a publié son [rapport de visite](#) au Royaume-Uni, dans lequel elle met en garde contre une régression des droits humains et demande des mesures concrètes pour protéger les droits des enfants et s'attaquer aux problèmes de droits humains en Irlande du Nord.

■ Le 21 décembre, la Commissaire a publié une [lettre](#) adressée au Premier ministre et au Vice-Premier ministre chargé de l'ordre public et de la sécurité et ministre de l'Intérieur de la Bulgarie, demandant des éclaircissements sur les enquêtes relatives aux refoulements présumés de migrants tentant de franchir la frontière bulgare.

■ Dans une [lettre](#) adressée à la secrétaire d'État belge à l'asile et à la migration, publiée le 21 décembre, la Commissaire a recommandé d'assurer l'hébergement et une assistance matérielle aux demandeurs d'asile.

ACTIVITÉS THÉMATIQUES

■ Dans le cadre de ses activités thématiques, la Commissaire a soumis trois observations écrites à la Cour européenne des droits de l'homme en qualité d'*amicus curiae*, deux communications au Comité des Ministres et a publié une recommandation sur les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

■ Le 4 février, la Commissaire a publié ses [observations](#) écrites à la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *R.A. et autres c. Pologne* concernant la situation des demandeurs d'asile et des migrants bloqués à la frontière entre la Pologne et le Bélarus.

■ Le 24 mars, elle a publié une [intervention en qualité de tierce partie](#) concernant l'affaire *Fedotova et autres c. Russie* concernant l'absence de reconnaissance légale des relations entre personnes de même sexe.

■ Le 14 avril, la Commissaire a publié ses [observations](#) écrites concernant la procédure en manquement dans l'affaire *Kavala c. Türkiye*. Elle a souligné qu'en ne libérant pas le requérant de sa détention, les autorités turques ne se sont pas conformées à l'arrêt de la Cour.

■ Le 7 avril, la Commissaire a publié une [Recommandation](#) exhortant les États membres à mettre fin à la pratique des refoulements aux frontières terrestres et maritimes en Europe.

■ Le 31 août, la Commissaire a publié une [communication](#) dans le cadre de la supervision de l'exécution du groupe d'arrêts McKerr de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à plusieurs manquements dans les enquêtes sur les décès survenus pendant les troubles en Irlande du Nord.

■ Le même jour, la Commissaire a publié une autre [communication](#) concernant l'affaire *Ilias et Ahmed c. Hongrie*, liée à l'expulsion de requérants de Hongrie vers la Serbie.

AUTRES TRAVAUX

■ Lors d'une [audience](#) privée avec Sa Sainteté le Pape François le 8 avril, la Commissaire a discuté des droits humains des migrants et des conséquences humanitaires de la guerre en Ukraine.

■ Le 26 avril, la Commissaire a publié son [rapport annuel](#) dans lequel elle souligne que les tendances portant atteinte à la protection des droits humains se sont poursuivies en 2021. Les sujets couverts par le rapport vont de la liberté des médias et de la sécurité des journalistes à la protection des migrants, de la liberté de réunion pacifique aux droits des femmes, des personnes LGBTI, des personnes handicapées, des défenseurs des droits humains et des enfants, ainsi que de la justice transitionnelle au droit à la santé et au racisme.

■ Dans un [mémoire](#) publié le 18 octobre à la suite de sa [mission](#) au Kosovo*, la Commissaire a

souligné la nécessité de combler les lacunes dans le domaine de la justice transitionnelle et de la cohésion sociale, de la liberté des médias et des droits des femmes et de l'égalité de genre.

■ Cinq [articles](#) dans le Carnet des droits humains ont été publiés, couvrant des sujets tels que les droits des femmes, la sécurité des journalistes couvrant les conflits, la nécessité de soutenir la société civile et les défenseurs des droits humains de Russie et du Bélarus et les migrants disparus. La Commissaire a également continué de mobiliser la presse et le grand public par le biais d'interviews, de discours, de déclarations et d'une activité intense sur les plateformes de médias sociaux.

* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte, doit être comprise dans le plein respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.



Gerhard Ermischer, président de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING). Inauguration de la campagne «*Démocratie ici. Démocratie maintenant*», campagne jeunesse du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 22 mars 2022)

Assemblée générale de la Conférence des OING (Strasbourg, 5 octobre 2022)



Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING)

Pour de plus amples informations, consultez le site www.coe.int/fr/web/ingo

Twitter: @CoE_NGO – Facebook: @CONFINGO

Président de la Conférence des OING : Gerhard Ermischer (Autriche)

La Conférence des OING a dédié sa session d'avril à la situation en Ukraine et dans les régions voisines, à la suite de la violente agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie. La Conférence a fait part de ses réflexions sur l'avenir du Conseil de l'Europe au Groupe de réflexion de haut niveau. L'Assemblée générale a eu un échange de vues sur les contributions de la Conférence au renforcement du dialogue avec la société civile au sein du Conseil de l'Europe, les défis pour l'Organisation et les conséquences de l'exclusion de la Fédération de Russie.

La Conférence des OING a repris ses visites de terrain en 2022. Celle en Finlande, en avril, avait pour but de comprendre le contexte du pays, de sensibiliser au rôle de la société civile dans les travaux du Conseil de l'Europe et de développer leur engagement, tandis que la visite de terrain en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo, Mostar et Banja Luka) en septembre avait pour objectif de rencontrer les ONG nationales et les autorités publiques afin de les présenter à la Conférence des OING et de discuter de la participation des ONG au processus de décision publique ainsi que de la liberté d'association. Les 21-23 novembre, une délégation du Comité sur les droits des personnes migrantes s'est rendue en Grèce pour rencontrer des ONG locales et visiter plusieurs centres d'intégration pour migrants. La Conférence des OING a organisé son événement annuel avec des personnalités du Conseil de l'Europe pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre) sur le thème « En finir avec le non-recours – Pour un accès effectif de tous aux droits et aux services ». Elle a également pris une

part active au 10^e Forum mondial de la démocratie en parrainant un lab et par la participation de plusieurs membres et de ses délégués de la jeunesse.

Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, un organe de la Conférence qui examine les aspects spécifiques de la législation relative aux ONG et l'application de celle-ci qui semble soulever des problèmes de conformité avec les normes internationales, a produit une [étude sur les organisations non gouvernementales et la mise en œuvre de mesures contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme](#) (en anglais uniquement), une [étude sur l'exécution des arrêts concernant la liberté d'association](#) ainsi qu'un [nouvel avis sur la compatibilité avec les normes internationales et régionales des amendements récemment apportés à la législation biélorussienne concernant les ONG](#) (en anglais uniquement).

La Conférence des OING a participé à l'élaboration d'un guide pratique destiné aux acteurs de la société civile – Travailler avec le Conseil de l'Europe – Un guide pratique pour la société civile – afin que ces derniers soient mieux informés des possibilités de coopération avec le Conseil de l'Europe ; il a été publié sous la forme d'un [manuel](#) et d'un [portail web](#) dédié sur le site du Conseil de l'Europe. Des représentants de la Conférence des OING ont également participé à un atelier avec des représentants de la société civile pro-démocratique du Bélarus et de la Fédération de Russie, grâce à une contribution volontaire de la Finlande, afin d'explorer les possibilités de coopération avec la Conférence des OING et le Conseil de l'Europe.



Rencontre entre **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et **Svetlana Tikhanovskaia**, cheffe de l'opposition bélarusse (Strasbourg, 21 juin 2022)

Rencontre entre **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et **Helga Maria Schmid**, Secrétaire générale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, OSCE (Strasbourg, 14 décembre 2022)



CONSEIL DE L'EUROPE



HUMAN RIGHTS,
DEMOCRACY AND THE RULE OF LAW

DRON L'HOMME,
DÉMOCRATIE ET ÉTAT DE DROIT



Affaires politiques et relations extérieures

www.coe.int/DER

CONSEIL POLITIQUE

Les 25^e et 26^e rapports de synthèse périodiques de la Secrétaire Générale sur le conflit en Géorgie ont été présentés au Comité des Ministres et débattus par ce dernier à deux occasions, en mai et en novembre 2022. Comme les rapports précédents, ils ont fait le point en particulier sur la situation des droits de l'homme des populations affectées par le conflit, ont fourni des informations sur les activités pertinentes du Conseil de l'Europe, y compris les mesures de confiance. Les Délégués des Ministres ont adopté une décision sur « Le Conseil de l'Europe et le conflit en Géorgie » le 4 mai 2022, à la suite de la discussion sur le 25^e rapport de synthèse.

La Direction des affaires politiques et des relations extérieures (DAPRE) et la DGI ont préparé conjointement le premier rapport annuel de la Secrétaire Générale sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine). Ce rapport a été débattu par le Comité des Ministres le 15 juin 2022 et a fait l'objet d'une décision des Délégués des Ministres. Dans le même contexte, une table ronde sur la « Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) – Développements suite à l'agression armée russe » s'est tenue à Strasbourg le 20 décembre 2022, en présence de défenseurs des droits de l'homme ukrainiens, de représentants des Tatars de Crimée et d'autres intervenants.

MESURES DE CONFIANCE

La mise en œuvre des mesures de confiance (CBMs) dans les zones de postconflit, de conflit gelé ou de conflit prolongé a été poursuivie en dépit du contexte politique difficile en Europe. En 2022, ce programme a soutenu la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et a contribué au dialogue et au renforcement des capacités des professionnels dans les régions touchées. Les principaux bénéficiaires du programme ont été des représentants de la société civile d'Arménie et d'Azerbaïdjan, des représentants de Tbilissi et de Soukhoumi, et différents responsables locaux et

groupes de population de Bosnie et Herzégovine, ainsi que des professionnels chargés de traiter les traumatismes liés à la guerre chez les femmes et les enfants venant d'Ukraine.

Représentants des sociétés civiles d'Arménie et d'Azerbaïdjan

En 2022, le Conseil de l'Europe a organisé une réunion exploratoire sur le thème « Mesures de confiance pour restaurer le dialogue entre les sociétés civiles d'Arménie et d'Azerbaïdjan » (Venise, 16-19 mai 2022). La réunion a rassemblé des membres des sociétés civiles arménienne et azerbaïdjanaise, des professionnels des médias et des éducateurs, ainsi que des experts d'autres États membres. À la suite de cette réunion, des représentants des sociétés civiles d'Arménie et d'Azerbaïdjan se sont réunis les 8 et 9 décembre 2022 à Tbilissi pour discuter des moyens de développer les compétences des jeunes journalistes en matière de reportage équilibré sur les questions sensibles. Les participants étaient accompagnés de reporters en zones de conflit, ainsi que de professeurs de journalisme de France, de Géorgie et d'Israël.

Coopération entre municipalités en Bosnie et Herzégovine

Dans le cadre du projet sur la réconciliation par la coopération entre municipalités en Bosnie et Herzégovine, 11 projets ont été mis en œuvre en 2022. Tous ces projets impliquaient les deux municipalités divisées de part et d'autre de la ligne de démarcation et ont été mis en œuvre à la suite de la formation en gestion de projets organisée en 2021 par le Conseil de l'Europe pour les municipalités concernées. Les projets mis en œuvre abordaient des questions concrètes visant à faciliter la vie quotidienne des personnes vivant dans ces zones, dans l'optique de créer des ponts et de renforcer la coopération entre ces municipalités. Ils incluaient, par exemple, la construction de pistes cyclables intercommunales, la protection de l'espace interentité contre les inondations, la restauration de routes, la création d'une école de football commune pour les enfants et le renouveau de la culture et de l'art.

Dialogue entre des représentants de Tbilissi et de Soukhoumi

■ Concernant le dialogue Tbilissi-Soukhoumi, le programme des mesures de confiance en 2022 a favorisé la coopération entre professionnels des archives. Grâce au travail commun mené sur des documents d'archives, l'ouvrage sur le « Mukhadjirstvo » au XIX^e siècle dans la région a été finalisé en vue de la présentation, en 2023, de cette publication et des précédentes. De nouvelles recherches ont été par ailleurs menées sur d'autres sujets.

■ Le Conseil de l'Europe a continué d'explorer d'autres pistes de dialogue, notamment des projets artistiques joints et le dialogue entre représentants des jeunes et représentants de la société civile de Tbilissi et de Soukhoumi.

Formation pilote pour les spécialistes travaillant sur les traumatismes liés à la guerre chez les femmes et les enfants d'Ukraine

■ En 2022, la Division des mesures de confiance (DAPRE), conjointement avec le Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, a développé une formation pilote sur le thème « Soutien psychologique aux réfugiés : Renforcer les capacités professionnelles ». L'objectif de cette formation est de renforcer les capacités des professionnels concernés travaillant sur le terrain de détecter les traumatismes liés à la guerre chez les femmes et les enfants d'Ukraine. En 2022, cette initiative a été mise en œuvre en République de Moldova et en Pologne, en coopération et avec le plein soutien des autorités de ces pays.

■ Un certain nombre d'activités sont déjà prévues pour 2023 et seront mises en œuvre dans la mesure où le contexte politique en Europe le permettra. Par ailleurs, des discussions sont en cours à propos du dialogue et de la coopération entre professionnels des deux rives du fleuve Nistru/Dniestr.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Coopération interinstitutionnelle et relations extérieures

La contribution du Conseil de l'Europe à la gouvernance mondiale et la politique à l'égard des régions voisines

■ En mai 2022, le Comité des Ministres a approuvé les résultats du « Processus de réflexion sur la contribution du Conseil de l'Europe à l'ordre international et à la gouvernance mondiale, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) ». Dans

ce processus, il est proposé de renforcer les relations avec les États observateurs et avec les organisations internationales et les États non membres qui partagent les principes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie. Il est également proposé de promouvoir davantage les instruments et instances du Conseil de l'Europe ouverts aux États non membres.

■ Dans le contexte de la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, les activités de coopération avec le Maroc et la Tunisie ont été mises en œuvre dans le cadre de leur « Partenariat de voisinage 2022-2025 ». Les organes pertinents de l'Organisation ont également suivi attentivement les développements en Tunisie. De plus, la coopération s'est poursuivie avec le Kazakhstan à travers des « Priorités de coopération de voisinage ». La coopération a également continué par le biais de cadres régionaux couvrant le sud de la Méditerranée et l'Asie centrale. Par ailleurs, une coopération multiple s'est développée avec Israël. La politique à l'égard des régions voisines a été menée en étroite coopération avec l'Union européenne.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, L'OSCE ET L'ONU

Union européenne

■ Le 20 mai, le Comité des Ministres a, entre autres, appelé à renforcer encore la coopération avec l'Union européenne, en tant que principal partenaire institutionnel du Conseil de l'Europe sur le plan politique, juridique et financier, au vu des nombreux défis auxquels l'Europe est actuellement confrontée. Ainsi, le partenariat stratégique avec l'Union européenne a encore été renforcé grâce à l'intermédiaire de ses trois piliers – dialogue politique, coopération juridique et programmes de coopération. Les négociations visant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme se sont poursuivies toute l'année. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints dans des États membres du Conseil de l'Europe et dans les régions voisines. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe ont facilité le renforcement de la coopération décrite ci-dessus. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont également continué leur coopération en matière de communication et de visibilité du partenariat.

OSCE

■ La coopération avec l'OSCE a porté sur un vaste spectre d'activités relatives à la dimension humaine

entre les sièges des deux organisations ainsi que « sur le terrain ». Cette interaction s'est étendue aux différentes institutions et divers organes du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. En juin, la Secrétaire Générale a participé à une réunion du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne et elle a rencontré son homologue et la Présidence polonaise en exercice de l'OSCE à cette occasion. La Secrétaire Générale a également rencontré le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) en septembre à Strasbourg. Le Groupe de coordination Conseil de l'Europe-OSCE s'est tenu à Vienne en décembre pour passer en revue la coopération dans les quatre domaines présélectionnés, à savoir la protection des personnes appartenant à des minorités nationales ; la promotion de la tolérance et de la non-discrimination ; la lutte contre le terrorisme ; et la lutte contre le trafic des êtres humains.

Nations Unies

■ Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi en 2022. La Secrétaire Générale a participé au segment de haut niveau de la 77^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et a pris part à des entretiens bilatéraux à New York. Par ailleurs, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés s'est adressée à la 73^e session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Conseil de l'Europe a également participé au Dialogue de haut niveau du HCR sur la protection.

■ En octobre, les Délégués des Ministres ont approuvé le projet de la résolution biennale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, pour adoption par l'Assemblée générale en 2023. De plus, le 19 octobre, lors de la visite officielle du Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations au Conseil de l'Europe, les deux organisations ont signé un nouveau mémorandum d'accord.

Relations avec d'autres organisations et pays non membres

■ Le Conseil de l'Europe a maintenu des contacts réguliers ou ad hoc avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Dans le contexte des relations avec les États observateurs (Saint-Siège, Canada, Japon, Mexique et États-Unis), la Secrétaire Générale s'est rendue au Saint-Siège, au Japon et aux États-Unis.

Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

■ Le Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe, attribué en octobre au mécanisme COVAX et à une ancienne maire afghane, a mis en lumière les défis liés à la défense des droits de l'homme en temps de crise. À l'occasion de la cérémonie de remise du prix, la Secrétaire Générale a également effectué une visite officielle au Portugal et visité le Centre Nord-Sud.



Conférence du réseau HELP 2022 - **Christos Giakoumopoulos**, directeur général du directeurat Droits de l'Homme et État de droit (Strasbourg, 30 juin 2022)



Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, remet le prix **Raoul Wallenberg** 2022 au lauréat, **Vincent Raj Arokiasamy**, lors d'une cérémonie qui s'est tenue en ligne (Strasbourg, 19 janvier 2022)



Visite en République de Moldova de **Leyla Kayacik**, Représentante spéciale de la Secrétaire générale sur les migrations et les réfugiés. Au point de passage frontalier de Palanca – rencontre avec la police transfrontalière et les réfugiés (Palanca, 13 juin 2022)

Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/t/dgi/défaut_fr.asp

DROITS DE L'HOMME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

■ En 2022, le Comité des Ministres a examiné, lors de ses quatre réunions annuelles sur les droits de l'homme, 145 affaires ou groupes d'affaires concernant 32 États; 53 de ces affaires ont été examinées plus d'une fois. Malgré l'augmentation du nombre de nouveaux arrêts rendus par la Cour en 2022, la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie (avec plus de 2 300 arrêts en attente d'exécution) et sa non-participation ultérieure au processus d'exécution, le nombre d'affaires pendantes devant le Comité des Ministres était l'un des plus faibles depuis 2007 (6 081)². Le Comité des Ministres a mis fin à la surveillance de l'exécution de 880 affaires (dont 200 affaires de référence nécessitant l'adoption par les États de mesures générales pour prévenir la répétition des violations), à la suite de l'adoption par les États défendeurs de mesures individuelles et constitutionnelles, statutaires et autres mesures générales d'exécution les arrêts de la Cour.

■ Parmi les avancées significatives signalées par les États défendeurs au Comité des Ministres qui ont conduit à la clôture des affaires pertinentes, l'Arménie a procédé à des amendements constitutionnels et statutaires concernant la compétence du gouvernement pour déclarer l'état d'urgence et le contrôle juridictionnel de telles décisions (*Dareskizb Ltd*), la Bulgarie a adopté des mesures législatives pour aligner sa loi électorale parlementaire sur la jurisprudence de la Cour (*Petkov et autres*), les lois croates ont été modifiées afin de renforcer les enquêtes sur les crimes de guerre, y compris les disparitions (groupe *Skendžić et Krznarić*), la Grèce a modifié sa législation pénale pour renforcer les enquêtes sur les crimes à caractère raciste (*Sakir*), la Lituanie a amendé sa Constitution pour permettre aux politiciens mis en accusation de se présenter

aux élections au parlement après un certain temps (*Paksas*), la pratique de l'administration pénitentiaire de la Türkiye a changé afin de renforcer la protection des détenus LGBTI (X).

■ Enfin, le Comité des Ministres a reçu un nouveau nombre record de communications d'organisations de la société civile et d'institutions nationales des droits de l'homme (217 concernant 29 États), indiquant une nouvelle augmentation de la transparence du processus d'exécution et un renforcement de son caractère participatif. Au cours de la même période, le Service de l'exécution des arrêts a poursuivi son interaction avec le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI), notamment à travers sa participation à la réunion de haut niveau du ENNHRI sur le travail conjoint sur l'État de droit.

Prix Raoul Wallenberg

■ Vincent Raj Arokiasamy, fondateur de l'organisation « Evidence » en Inde, a reçu le prix Raoul Wallenberg 2022 pour sa détermination et sa persévérance exceptionnelles dans son combat pour améliorer la situation des dalits, historiquement appelés « intouchables ».

Développement et promotion des droits humains

■ Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a finalisé des projets de recommandations du Comité des Ministres sur [les droits de l'homme et la protection de l'environnement](#) et sur [la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail](#), ainsi qu'un projet de déclaration du Comité des Ministres sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (accompagné d'un rapport sur le même sujet) et un projet de [lignes directrices du Comité des Ministres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales](#). Il a également adopté un rapport sur les pratiques des États membres en matière de dérogations à la Convention européenne des droits de l'homme en situations de crise.

2. Données statistiques disponibles au 9 janvier 2023.

■ Les négociations sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ont continué à faire des progrès importants. Le groupe de négociation ad hoc (« Groupe 46+1 ») a tenu quatre réunions et s'est mis d'accord provisoirement sur un certain nombre de questions supplémentaires. D'autres aspects sont encore à l'étude

Mise en œuvre nationale des droits de l'homme

■ Les activités de coopération visant à soutenir la mise en œuvre nationale des standards en matière de droits de l'homme et de justice ont continué à être mises en œuvre par le Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique (plus de 75 projets bilatéraux et régionaux dans des États membres et non membres). En Ukraine, les activités de coopération ont été recentrées sur le soutien au système judiciaire et aux mécanismes de l'État de droit afin de préserver leur fonctionnement en temps de guerre et de soumettre à la justice les auteurs de violations présumées des droits de l'homme et de crimes résultant de l'agression de la Fédération de Russie. Le projet « Renforcer la subsidiarité : un soutien au [partage des connaissances sur la CEDH](#) et au dialogue des cours supérieures » a été lancé.

■ Le Conseil de l'Europe est resté le premier fournisseur européen de formation judiciaire en ligne sur les droits de l'homme, grâce à ses cours HELP (*Human Rights Education for Legal Professionals*). De nouveaux cours sur la cybercriminalité, la violence à l'égard des femmes (pour les forces de l'ordre), les raisonnements utilisés dans les arrêts et les droits de l'homme dans les forces armées ont été publiés. Le nombre d'utilisateurs de HELP a atteint 115 000, avec, aux cours tutorés, plus de 8 800 participants en 2022.

Organes indépendants des droits de l'homme

■ Grâce à un projet conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, le Conseil a soutenu la coopération entre les mécanismes nationaux de prévention (MNP) européens sur la torture, notamment par une conférence sur les droits des personnes présentant des vulnérabilités spécifiques lorsqu'elles sont privées de leur liberté. Un soutien a également été apporté aux MNP du Maroc et de la Tunisie.

Indépendance de la justice et coopération juridique

■ Les organes consultatifs dans le domaine de la justice ont continué à se mobiliser pour répondre aux questions nouvelles concernant le fonctionnement du système judiciaire. Le Conseil consultatif de

juges européens a adopté l'[Avis n° 25 \(2022\)](#) sur la liberté d'expression des juges. Le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) a rendu l'[Avis n° 17 \(2022\) sur le rôle des procureurs dans la protection de l'environnement](#).

■ Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a adopté plusieurs études et rapports, notamment un Rapport sur l'[examen](#) de la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, une [Étude comparative](#) portant sur le droit administratif et l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres systèmes algorithmiques en matière de prise de décision administrative, et une [évaluation](#) de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2014)7 sur la protection des lanceurs d'alerte. Il a également réalisé une [étude comparative sur l'accès aux origines des personnes conçues par don de gamètes, reconnaissant la valeur ajoutée de l'élaboration d'une recommandation sur ce sujet à l'avenir](#).

Droits humains et biomédecine

■ Dans le cadre de son Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine (2020-2025), le Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) a approuvé un [projet de recommandation du Comité des Ministres sur l'accès équitable aux médicaments et aux équipements médicaux dans une situation de pénurie](#), ainsi qu'un [Guide de la littérature en santé – Favoriser la confiance et l'accès équitable aux soins de santé](#). Un premier projet de renforcement des capacités a été mené à bien en Arménie.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX DROITS DE L'HOMME

Prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (CPT)

■ Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a effectué 16 visites, dont 7 périodiques (Croatie, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Saint-Marin) et 9 ad hoc ou de réaction rapide (Azerbaïdjan, Belgique, Chypre, Grèce, République de Moldova, Monténégro, Roumanie, Türkiye et Royaume-Uni), continuant de privilégier les visites exigées par les circonstances.

■ Des entretiens à haut niveau ont été menés par le CPT avec les autorités grecques (situation carcérale), croates (traitement des migrants interceptés par la police), bulgares (suivi de la déclaration publique de 2021) et de Macédoine du Nord (réforme pénitentiaire).

■ Le CPT a publié 10 rapports de visite et 12 réponses gouvernementales, ainsi que son [31^e Rapport général annuel](#) incluant un chapitre de fond relatif à la lutte contre la surpopulation carcérale. Le CPT s'est félicité des mesures fréquemment prises pour la libération de détenus à faible risque et un moindre recours à la détention provisoire, visant à limiter la propagation de la covid-19.

Droits sociaux

■ À la suite de son agression brutale contre l'Ukraine et de son exclusion du Conseil de l'Europe le 16 mars 2022, la Fédération de Russie a cessé d'être partie à la Charte sociale européenne (STE n° 35, la Charte). Le [Comité européen des Droits sociaux \(CEDS\)](#) – l'organe de suivi de la Charte – a aussitôt déclaré l'incompatibilité d'une agression militaire avec l'esprit et les engagements d'un État en vertu de la [Charte sociale européenne](#).

■ Les conclusions du [CEDS](#) pour l'année 2021, portant sur les droits à la santé, à la protection sociale et à la sécurité sociale, fondées sur l'examen des rapports nationaux sur les dispositions de la [Charte](#), ont été présentées en mars 2022. Une attention particulière a été accordée à la [protection sociale des travailleurs des plateformes numériques, aux heures de travail excessives liées au télétravail et au droit à la déconnexion](#). En 2022, l'examen du [CEDS](#) a porté sur les droits liés au travail ; ses conclusions seront publiées en mars 2023.

■ Un nombre croissant de syndicats et d'organisations non gouvernementales soumet des informations au [CEDS](#) dans le cadre de ses activités de suivi. En 2022, plus de 20 organisations ont fourni des informations substantielles ou des commentaires sur les rapports nationaux (droits liés au travail) ou sur le suivi entrepris par les autorités lorsque le [CEDS](#) a constaté des violations dans des réclamations collectives.

■ En 2022, le [Comité des Ministres](#) a adopté des décisions réformant et modernisant les procédures de la Charte. La procédure des rapports sera allégée, mais sera plus pointue et ciblée. Le dialogue entre les organes de la Charte ([CEDS](#), [Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne](#) et [Code européen de sécurité sociale](#)) et les autorités nationales ainsi que les parties prenantes, se verra renforcé.

■ Le [Comité européen pour la cohésion sociale \(CCS\)](#) a examiné les défis actuels de la cohésion sociale en relation avec la reprise après la pandémie, l'impact de la guerre en Ukraine et la transition vers une économie verte.

■ L'assistance technique spécifique portant sur les droits sociaux des [groupes vulnérables \(en Ukraine\)](#) et sur le [renforcement de la protection des droits du travail \(en Géorgie\)](#) s'est poursuivie en 2022. D'autres projets ont été développés pour la République de Moldova et l'Arménie.

Protection des données

■ Depuis plus de quarante ans, la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108, la « Convention 108 ») est l'unique instrument international clé légalement contraignant en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée. Ses 55 Parties continuent de promouvoir sa version modernisée, la Convention 108+, qui compte à ce jour 43 signatures et 20 ratifications. En soutien aux États dans leur processus de ratification, le Comité de la Convention 108+ travaille à l'interprétation de l'article 11 de la convention (exceptions et restrictions) et a organisé une conférence internationale sur la Convention 108+, qui a permis notamment l'établissement d'une zone de libre flux des données tout en préservant la dignité humaine, avec plus de 170 participants de tous les continents.

■ Il a adopté des Lignes directrices sur l'identité nationale numérique, visant au respect des droits de l'homme dans la mise en place de systèmes d'identité nationale numérique. Il a mis à jour les clauses contractuelles pour le transfert des données à caractère personnel, et travaille sur la protection des données à caractère personnel dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De plus, le Conseil de l'Europe a publié un rapport remarqué sur le logiciel espion Pegasus et ses répercussions sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

■ Outre l'Europe, différents pays à travers le monde (région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), Burkina Faso, Costa Rica, Gambie et Vanuatu) ont bénéficié de l'expertise du Conseil de l'Europe pour développer ou renforcer leur législation en matière de protection des données, ce qui a contribué au rayonnement mondial de cet instrument unique en son genre et de l'Organisation.

■ Le prix Stefano Rodotà 2022, décerné le 28 janvier (Journée européenne de la protection des données), a récompensé Teresa Quintel et Sabrina Nucciotti pour leurs travaux innovants, respectivement sur la gestion des flux migratoires à travers le traitement des données à caractère personnel et sur le partage des données de santé.

Observatoire européen de l'audiovisuel – Accord partiel

■ Créé en 1992, l'observatoire a fêté ses 30 ans en 2022. Ce fut une année de rétrospective et de célébration de trente années d'observation des immenses changements qui ont eu lieu dans le cinéma, la télévision et la vidéo à la demande (VàD) durant ce laps de temps. Mais ce fut aussi une année tournée vers de nouveaux défis, pendant laquelle ont été suivies en particulier les questions brûlantes relatives aux

médias, telles que la manière dont l'exploitation cinématographique peut se remettre de la pandémie, le changement des habitudes de consommation des audiences des grands aux petits écrans, et l'élaboration de la loi européenne sur la liberté des médias pour protéger l'indépendance et le pluralisme des médias.

■ L'observatoire était sous présidence estonienne en 2022 et ce fut l'occasion d'organiser une conférence à Tallinn en juin sur les forces créatives dans le secteur des écrans européens. Ce fut également l'occasion de célébrer le cinéma estonien avec une projection conjointe Observatoire-Eurimages de la coproduction estonienne-géorgienne *Tangerines*, nominée aux Oscars, à Strasbourg en novembre, en présence du producteur du film.

■ L'observatoire a produit sa gamme annuelle de rapports économiques sur les marchés audiovisuels en Europe. En 2022, ses travaux ont porté sur des sujets aussi divers que les films et programmes proposés dans les catalogues des plateformes de streaming (leur origine et visibilité), le financement des films de fiction en Europe, les femmes travaillant dans la production cinématographique et télévisuelle, et les investissements dans la fiction européenne.

■ L'équipe juridique a continué à suivre les développements clés du droit audiovisuel européen en couvrant des thèmes tels que la transparence de la propriété des médias, les sanctions de l'Union européenne contre les médias russes RT et Sputnik, les nouveaux acteurs et les risques de la publicité en ligne, et les obligations légales des plateformes de streaming opérant en Europe d'investir dans la production de films et de séries télévisées européens.

■ En 2022, l'observatoire a renoué avec les événements « en présentiel » et a lancé non pas une mais deux nouvelles conférences annuelles. La première a été un partenariat avec l'événement Séries Mania à Lille pour lancer la publication *Key Trends*. Ce nouveau format de séminaire informel s'est avéré instructif et fructueux. Un deuxième nouveau format de conférence a été lancé au Marché du film de Cannes. En plus de la traditionnelle conférence du samedi matin de l'observatoire (en 2022, l'organisation a examiné la disponibilité des films européens sur le marché), l'observatoire a également présenté sa publication *FOCUS – Tendances du marché mondial du film*, à nouveau sous la forme d'une courte discussion informelle. Les deux événements ont eu lieu devant des salles combles.

Protection de la liberté d'expression et gouvernance des médias et de l'internet

■ En 2022, de nouveaux instruments normatifs du Conseil de l'Europe, élaborés par le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

et ses comités d'experts spécialisés, ont été adoptés par le Comité des Ministres :

- ▶ Recommandation (CM/Rec(2022)13) sur les effets des technologies numériques sur la liberté d'expression ;
- ▶ Recommandation (CM/Rec(2022)16) sur la lutte contre le discours de haine ;
- ▶ Recommandation (CM/Rec(2022)4) sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère numérique ;
- ▶ Recommandation (CM/Rec(2022)11) sur les principes de gouvernance des médias et de la communication ;
- ▶ Recommandation (CM/Rec(2022)12) sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales.

■ Dans le cadre du Partenariat numérique du Conseil de l'Europe, le CDMSI a poursuivi sa coopération avec les entreprises technologiques, notamment en organisant deux cycles d'échanges avec Meta : sur les impacts du métavers sur les droits de l'homme, l'État de droit et les valeurs démocratiques, et sur la politique de Meta sur les droits des utilisateurs.

■ En outre, au lendemain de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, une page web consacrée à la liberté d'expression en temps de conflit a été lancée, rassemblant les principes pertinents du Conseil de l'Europe et de la communauté internationale pour la sauvegarde du rôle du journalisme et des médias en temps de conflit et d'agression : [Le journalisme dans les situations de conflit et d'agression : les principes extraits des normes pertinentes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales - News \(coe.int\)](#)). Plusieurs événements ont été consacrés à ce sujet :

- ▶ un webinaire « [Témoignage d'un journaliste à Marioupol](#) » avec la journaliste Anna Murlykina, sur les conséquences de la guerre sur les médias en Ukraine (31 mars 2022) ;
- ▶ une conférence régionale « Les médias en temps de guerre », Tbilissi, 12-13 octobre ;
- ▶ le webinaire « Preuves électroniques de crimes de guerre », sur les défis et les solutions possibles pour le stockage et l'utilisation des preuves de crimes de guerre recueillies par les médias (25 novembre 2022).

■ La conférence coorganisée par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne de Radio-Télévision (UER) à Vilnius le 22 novembre 2022 – « [Les médias de service public pour la démocratie](#) » – a débattu du rôle clé des médias de service public crédibles, indépendants, impartiaux, bien financés et innovants dans la sauvegarde du droit à la liberté d'expression et d'information.

Coopération en matière de liberté d'expression

■ La coopération en matière de liberté d'expression et de liberté des médias pour 2022 comprenait la fourniture de contributions personnalisées par le biais d'une assistance technique, d'un soutien et de conseils législatifs et politiques à 15 pays/bénéficiaires (11 États membres) du Conseil de l'Europe. Plus précisément, impliquant l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Kosovo*, la Libye, la Macédoine du Nord, le Maroc, la République de Moldova, le Monténégro, la Serbie, la Tunisie, la Türkiye et l'Ukraine. En 2022, la coopération sur la liberté d'expression a géré 15 interventions nationales et régionales (projets) avec une enveloppe budgétaire totale d'environ 9,4 millions d'euros.

■ Les actions de soutien comptent jusqu'à 357 coopérations techniques, renforcement des capacités ainsi que des initiatives politiques et législatives assurées par des contributions visant à rapprocher la législation nationale des normes du Conseil de l'Europe, à soutenir et à renforcer les radiodiffuseurs publics, à assurer et à promouvoir la sécurité des journalistes, et à lutter contre l'impunité des crimes, la couverture professionnelle des élections, les réformes de la presse écrite, la lutte contre la désinformation et les discours de haine, l'accès à l'information publique, la protection des données personnelles, l'amélioration des cadres d'alphabétisation médiatique et la lutte contre la désinformation, l'éducation juridique sur la liberté d'expression, l'éthique journalistique.

■ Les résultats sous la forme de différents livrables sectoriels ont inclus environ 35 documents consultatifs sur les politiques et la stratégie guidant les réformes; la fourniture de conseils juridiques et le soutien à 8 processus législatifs (réformes) touchant principalement la législation primaire relative aux médias et à la liberté d'expression; 96 événements de formation visant à renforcer les capacités et le soutien institutionnel pour le renforcement de plus de 30 institutions partenaires ayant un lien direct avec les médias et autres applications de la liberté d'expression, leur permettant de mener à bien leur travail même pendant les pandémies; la formation et le renforcement des capacités de 336 participants formés certifiés (journalistes, autorités de régulation des médias, responsables de l'application des lois, membres de l'appareil judiciaire, professionnels du droit et institutions de formation juridique, administrations publiques, régulateurs de l'audiovisuel, autres acteurs des médias, conseil national de la presse, organisations de jeunesse, ONG, étudiants et universitaires). Au total, 4 161 participants ont bénéficié d'actions de coopération, d'activités et d'initiatives de soutien en 2022.

■ Des exemples de livrables durables et d'outils d'impact (réformes) incluent notamment: des avis

juridiques sur un projet de loi sur la radiodiffusion (Géorgie), un projet de loi sur les médias (Ukraine), sur l'alignement du Code des services de médias audiovisuels avec les normes européennes (République de Moldova), l'évaluation des besoins du secteur des médias et les recommandations, les campagnes visant à contrer la désinformation, la contribution à l'avis conjoint avec la Commission de Venise sur les dispositions relatives aux « informations fausses ou trompeuses »; un soutien et des conseils sur le(s) cadre(s) politique(s) et stratégique(s) pour l'éducation aux médias et l'infrastructure de formation des membres du système judiciaire et des forces de l'ordre dans différents pays sur l'application de la liberté d'expression et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans la législation nationale.

■ Le développement de nouveaux programmes a inclus le lancement de quatre projets de suivi en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en République de Moldova et en Ukraine, ainsi que le démarrage du Programme Sud V (SPV), en tant que programme multipays dans la région MENA.

Développement numérique et intelligence artificielle (IA)

■ En 2022, le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) a pris ses fonctions et lancé le processus d'élaboration et de négociation d'une convention sur l'IA, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, conformément au mandat du comité.

■ Outre les travaux normatifs, l'Unité du développement numérique, avec le généreux soutien du Gouvernement du Japon, a organisé une série d'événements hybrides très fréquentés en marge des réunions plénières du CAI sur des sujets liés à l'intelligence artificielle. Cette activité perdurera en 2023.

■ L'Unité du développement numérique est également chargée d'assurer la coordination de l'approche globale intersectorielle et transversale du Conseil de l'Europe sur les questions liées à l'intelligence artificielle. À cette fin, le Groupe de coordination sur l'IA, composé des comités et entités compétents du Conseil de l'Europe, a été créé en 2022. Ce groupe se réunit régulièrement pour échanger des informations qui sont, entre autres, utilisées pour tenir le Comité des Ministres informé de l'avancement des travaux de l'Organisation sur les questions d'intelligence artificielle.

■ L'Unité du développement numérique sert également de point focal pour la coopération et la coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et supranationales sur l'intelligence artificielle, y compris les Nations Unies, la Banque mondiale, l'OCDE et l'Union européenne, à travers notamment Globalpolicy.AI, une plateforme en ligne pour la coopération entre les organisations intergouvernementales ayant des mandats complémentaires sur l'intelligence artificielle.

■ Par ailleurs, l'Unité du développement numérique représente le Conseil de l'Europe dans d'autres forums internationaux, tels que l'Internet Governance Forum (IGF), la RightsCon et l'European Dialogue on Internet Governance (EuroDIG). Cette année, l'unité a également assuré la participation à la réunion ministérielle de l'OCDE sur l'économie numérique à Grande Canarie, en Espagne, sur le thème « Impulser une relance et une croissance économique de long terme fondées sur un avenir numérique de confiance, durable et inclusif ».

ACTION CONTRE LA CRIMINALITÉ

Lutte contre le terrorisme et droit pénal

■ Le Comité des Ministres a adopté deux recommandations préparées par le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Ces recommandations concernent l'évaluation, la prise en charge et la réinsertion des personnes accusées ou condamnées pour une infraction sexuelle, ainsi que la protection des témoins et des collaborateurs de justice.

■ La 26^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) du Conseil de l'Europe « Prendre l'avantage sur la pandémie » s'est tenue à Funchal. Les Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE) sur les prisons et la probation ont été publiées. Pendant la Présidence italienne du Comité des Ministres, une Conférence des ministres de la Justice « Criminalité et justice pénale – Le rôle de la justice restaurative en Europe » s'est tenue à Venise. Les ministres ont adopté une déclaration finale sur le rôle de la justice restaurative en matière pénale.

■ Le Comité des Ministres a adopté une recommandation sur les mesures visant à protéger les enfants contre la radicalisation à des fins terroristes, préparée par le Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT).

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et Conférence des Parties à la convention

■ MONEYVAL a adopté les rapports d'évaluation mutuelle de la Bulgarie, de l'Estonie, du Liechtenstein et de Monaco, et 10 rapports de suivi – l'Albanie, Chypre, la République tchèque, la Géorgie, la Hongrie, l'île de Man, la Lituanie, la République de Moldova, la Slovaquie, la Slovénie – en mettant l'accent sur le secteur des monnaies virtuelles. MONEYVAL a célébré son 25^e anniversaire avec l'achèvement réussi de sa première stratégie pour 2020-2022 et a élaboré ses perspectives stratégiques pour la prochaine période de cinq ans.

■ La Conférence des Parties (COP) à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme a adopté un rapport thématique évaluant la gestion des avoirs saisis et confisqués dans ses États parties. Elle a tenu une session conjointe importante avec le Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) qui a abouti à la proposition d'élaborer un protocole additionnel à la Convention STCE n° 198 couvrant les questions de partage, de gestion et d'utilisation des avoirs confisqués.

Lutte contre la corruption (GRECO)

■ Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a adopté 41 rapports portant sur la prévention de la corruption au sein des gouvernements centraux et des services répressifs (cinquième cycle d'évaluation), et des parlementaires, juges et procureurs (quatrième cycle d'évaluation). Neuf visites sur place ont été effectuées.

■ Le GRECO a poursuivi sa coopération avec d'autres organisations internationales, notamment l'ONU, l'OCDE, l'OSCE et l'Union européenne.

Activités de coopération en matière de droit pénal

■ L'Unité de coopération en matière de droit pénal (CLCU) a soutenu plus de 20 États membres dans leurs efforts pour adhérer aux normes du Conseil de l'Europe sur les prisons, la police et la probation.

■ La radicalisation dans les prisons est restée au centre des préoccupations dans les Balkans occidentaux, où d'importants résultats ont été obtenus, notamment la mise en place d'une plateforme de collaboration en ligne pour les professionnels des prisons et de la probation de la région. Un site web destiné au grand public a été mis en place.

Activités de coopération en matière de criminalité économique

■ La Division de la criminalité et de la coopération économiques (DCCE) a continué à renforcer les capacités de lutte contre la corruption dans un grand nombre de juridictions bénéficiaires en soutenant leurs organes spécialisés dans la lutte contre la corruption (Arménie, Géorgie et Monténégro), en donnant des conseils sur la protection des lanceurs d'alerte et en élaborant des mesures institutionnelles pour mettre en place des canaux et des procédures de signalement (Kosovo*), en donnant des conseils sur l'introduction et le renforcement de l'application de systèmes et de principes d'intégrité à différents niveaux du service public en ce qui concerne le lobbying (Arménie, Albanie et Monténégro).

■ Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités de prévention de l'utilisation abusive des entreprises et professions non financières pour le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les autorités compétentes chargées de la surveillance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et les entités du secteur privé dans la région du Partenariat oriental, dans les Balkans occidentaux et en Türkiye, ainsi que dans les États membres de l'Union européenne, tels que la Bulgarie, la République tchèque et la Roumanie, ont bénéficié d'un soutien structuré visant à améliorer leur compréhension et leur capacité à appliquer des mesures fondées sur le risque dans la surveillance et la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

■ Des efforts considérables ont été consacrés à l'amélioration des systèmes nationaux de confiscation afin de permettre aux autorités publiques de mieux recouvrer, gérer et réutiliser les produits du crime, notamment en introduisant des mécanismes avancés de recouvrement des avoirs (Albanie, Kosovo*, Macédoine du Nord, Monténégro), en développant les capacités existantes pour utiliser des outils innovants afin de cibler les produits illicites et en encourageant une coopération internationale efficace dans ce domaine.

Cybercriminalité

■ La Convention sur la cybercriminalité (STCE n° 185, « Convention de Budapest »), ouverte à la signature en 2001, est actuellement la seule norme de référence mondiale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques. Deux États importants ont adhéré à la Convention sur la cybercriminalité en 2022, à savoir le Nigeria (6 juillet 2022) et le Brésil (30 novembre 2022), ce qui porte le nombre de Parties à 68. En outre, plusieurs États ont demandé leur adhésion, et la Côte d'Ivoire et le Timor oriental ont été invités à adhérer à ce traité.

■ Le 12 mai 2022 – dans le cadre d'une conférence internationale tenue à Strasbourg – le Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques (STCE n° 224) a été ouvert à la signature. Il prévoit des outils innovants et plus efficaces – avec un solide système de garanties – afin d'obtenir des preuves électroniques entre les juridictions avec l'objectif de protéger les individus et leurs droits contre la criminalité, et de traduire les délinquants en justice. En décembre 2022, il avait été signé par 30 États.

■ Avec ce protocole, la Convention sur la cybercriminalité restera l'accord international le plus pertinent sur ce sujet pour les années à venir.

■ Le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) a notamment adopté une note d'orientation traitant des infractions liées aux rançongiciels (*ransomwares*) et a lancé le quatrième cycle d'évaluations.

■ Le Bureau de programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) à Bucarest, en Roumanie, a soutenu plus de 350 activités dans toutes les régions du monde dans le but de renforcer les capacités de la justice pénale conformément à la Convention sur la cybercriminalité et à ses protocoles. L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a soulevé de nouveaux défis liés à la cybercriminalité et aux preuves électroniques, y compris les preuves de crimes de guerre. Le C-PROC a soutenu les activités de renforcement des capacités des autorités ukrainiennes afin de relever certains de ces défis. En décembre 2022, le C-PROC était l'un des plus grands bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe, avec un budget cumulé de plus de 39 millions d'euros pour les projets en cours et 40 agents.

Consommation de drogues et trafic illicite

■ Le Groupe Pompidou a célébré son 50^e anniversaire en réunissant 140 participants de 46 pays. L'Ukraine a rejoint le groupe. Il compte désormais 42 États membres, dont 3 non européens.

■ Le Comité des Ministres a adopté le statut révisé du Groupe Pompidou. Son mandat a été élargi pour traiter de toutes les formes d'addictions et mettre l'accent sur les droits de l'homme. Son nom est donc désormais changé en Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les toxicomanies.

JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

Commission de Venise

■ En 2022, la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) a adopté trois avis pour la Serbie sur cinq projets de loi sur le système judiciaire et le ministère public, mettant en œuvre les amendements constitutionnels récemment adoptés et attendus depuis longtemps, qui ont rapproché le système judiciaire serbe des normes européennes. Deux avis sur la réforme constitutionnelle du Bélarus ont critiqué la surconcentration des pouvoirs entre les mains du Président de la République.

■ La Commission de Venise a examiné la législation relative à la vérification de l'intégrité des juges et des procureurs en Croatie, en République de Moldova et en Ukraine, et a réaffirmé que cette vérification ne pouvait être qu'une mesure ponctuelle de dernier recours. L'avis sur la sélection compétitive des juges de la Cour constitutionnelle d'Ukraine a évalué l'introduction

d'une composante internationale dans cette sélection destinée à garantir l'indépendance et la confiance du public dans cette cour. L'avis de la Commission de Venise sur le Monténégro a abordé l'impasse entre le Président et le parlement. L'avis sur la réforme constitutionnelle au Chili a analysé les résultats d'un processus très inclusif et innovant, et se concentre sur les caractéristiques du bicamérisme. La confiscation des avoirs injustifiés a fait l'objet d'un avis pour le Kosovo*.

■ La Commission de Venise a fourni des avis sur la législation électorale de la Géorgie, du Mexique, de la République de Moldova, de la Tunisie et de la Türkiye; un avis sur les institutions démocratiques en Serbie traitant de la législation et de la pratique électorales; un avis sur la législation relative au référendum local en Ukraine, et un avis sur la législation sur les partis politiques en Mongolie.

■ Sur la base des Principes relatifs à la protection et à la promotion de l'institution du médiateur (Principes de Venise), la Commission de Venise a préparé des avis sur la législation relative aux institutions de médiation d'Andorre et du Kazakhstan.

■ Elle a adopté un code de bonne conduite en matière référendaire révisé et un rapport sur les procédures nationales de ratification et de dénonciation des traités internationaux.

■ Des mémoires *amicus curiae* ont été préparés pour les cours constitutionnelles de la République de Moldova (déclaration d'inconstitutionnalité d'un parti politique, délit d'enrichissement illicite et lutte contre les activités extrémistes), d'Arménie (confiscation des biens d'origine illicite) et d'Ukraine (élection et discipline des membres du Haut Conseil de la justice; contrôle a posteriori des amendements constitutionnels par la Cour constitutionnelle).

Justice et coopération juridique

■ La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), à l'occasion de son 20^e anniversaire, a lancé son [Plan d'action 2022-2025 «La digitalisation pour une meilleure justice»](#); elle a créé un Bureau consultatif sur l'intelligence artificielle (AIAB) chargé de développer un centre de ressources sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle. Elle a publié son [Rapport d'évaluation de la CEPEJ «Systèmes judiciaires européens – Cycle d'évaluation 2022](#), contenant des données et des analyses sur le fonctionnement des systèmes judiciaires de 44 États européens et de 3 États observateurs permettant de mesurer leur efficacité et leur qualité. La CEPEJ a également adopté des [Lignes directrices sur l'égalité des genres dans le recrutement et la promotion des juges](#).

■ Les activités de coopération en matière de droits de l'homme et de justice ont été rapidement recentrées sur le soutien au système judiciaire et aux mécanismes de l'État de droit en Ukraine. La CEPEJ a apporté son soutien à la Cour suprême ukrainienne dans la mise en œuvre d'audiences à distance dans le système judiciaire,

conformément aux normes européennes, sur la base des récentes lignes directrices de la CEPEJ sur l'utilisation de la visioconférence dans les procédures judiciaires. Le Conseil de l'Europe, en coordination avec le Conseil des barreaux européens (CCBE), a également mis en place des e-Desks HELP sur l'asile et la migration pour des avocats qui soutiennent ceux qui fuient la guerre en Ukraine.

REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SUR LES MIGRATIONS ET LES RÉFUGIÉS

■ En réponse à la plus grande crise de déplacement humain en Europe depuis la seconde guerre mondiale, déclenchée par l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés (RSSG) a publié quatre rapports à la suite de ses missions d'information en République slovaque (2-4 mai 2022), en République tchèque (4-6 mai), en Pologne (30 mai-3 juin) et en République de Moldova (13-14 juin). Elle a également effectué une mission d'information en Roumanie (12-14 décembre).

■ Les rapports portent sur la protection des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants, y compris les enfants non accompagnés et séparés, contre les abus, l'exploitation et la traite. Ces rapports précisaient les besoins en termes d'accès aux soins de santé, y compris aux services de santé mentale, à l'éducation, au marché du travail et à l'intégration linguistique.

■ Dans le cadre du suivi de ses rapports et dans celui du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025), deux formations pilotes sur le « Soutien psychologique aux réfugiés : renforcer les capacités professionnelles » ont été organisées en République de Moldova (15-16 juin) et en Pologne (19-20 décembre). Un projet de coopération a également été mis en place en République de Moldova. Il vise à renforcer la protection des droits humains des réfugiés et des migrants en construisant des systèmes de migration, d'asile et d'accueil résilients sur le long terme. Enfin, un événement en ligne sur le renforcement de la protection contre les abus et l'exploitation des femmes et des enfants a été organisé en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), avec la participation des autorités slovaques.

■ Dans le cadre de son mandat, la RSSG a coordonné les actions liées aux migrations tant au sein du Conseil de l'Europe qu'avec les partenaires internationaux.

Forum mondial de la démocratie 2022.
Ankourao Kalla, Vice-Président de l'Assemblée nationale du Niger, **Oleksandr Kornienko**, premier chef adjoint du Parlement ukrainien, **Ben Phillips**, essayiste pour les Nations Unies, auteur de « How to fight inequality », **Olivier Véran**, ministre délégué chargé du Renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement français, et **Salomé Zourabichvili**, Présidente de la Géorgie (Strasbourg, 7 novembre 2022)



Conférence annuelle de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe – **Marja Ruotanen**, directrice générale de la DGII - Démocratie et dignité humaine du Conseil de l'Europe, et **João Marques da Costa**, ministre de l'Éducation du Portugal (Strasbourg, 2 décembre 2022)



Démocratie

www.coe.int/democracy

BONNE GOUVERNANCE

Gouvernance démocratique

■ Le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), forum intergouvernemental pour l'établissement de normes et l'échange dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance, a finalisé un projet de recommandation du Comité des Ministres sur les principes de bonne gouvernance démocratique, qui pourrait devenir un corpus de repères pour les futures réformes du secteur public et les travaux du Conseil de l'Europe. Il a également adopté un rapport sur la démocratie délibérative, un sujet qui fait l'objet d'une attention croissante de la part d'États membres préoccupés par la perte de confiance dans les institutions démocratiques et par l'abstentionnisme électoral ; une recommandation du Comité des Ministres sur ce sujet a été proposée pour une consultation publique.

■ Le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance (CEBG) a continué la promotion du respect des 12 Principes de bonne gouvernance démocratique à travers l'Europe. Il a mis en œuvre 10 projets à grande échelle et 15 projets à plus petite échelle dans les États membres. Les projets comprenaient la fourniture de conseils juridiques et politiques sur la mise en œuvre des réformes de l'administration publique dans les États membres. Plus de 200 activités de renforcement des capacités ont été organisées dans 25 États membres, permettant à plus de 10 000 participants de développer leurs capacités dans tous les aspects de la bonne gouvernance démocratique, notamment la gestion des performances, le renforcement de la résilience, la planification stratégique, le leadership, les finances locales et la gestion des ressources humaines. Le CEBG a également investi dans la mise à jour de ses boîtes à outils, renforçant ainsi son répertoire actuel de 25 boîtes à outils, toutes disponibles sur la page web du CEBG. Les projets ELoGE (Label européen d'excellence en matière de gouvernance) ont été mis en œuvre dans 15 États membres et au Kosovo*, contribuant tous au renforcement de la gouvernance démocratique en Europe.

Élections et démocratie participative

Élections et soutien électoral

■ Le Conseil de l'Europe a apporté un soutien technique varié aux autorités et institutions nationales, régionales et locales pour améliorer les processus électoraux, conformément aux recommandations et lignes directrices du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et de la Commission de Venise.

■ Le premier site web complet sur les élections, [Cycle électoral](#), rassemblant tous les acteurs et activités du Conseil de l'Europe impliqués dans le travail électoral, a été créé.

■ En Albanie, un plan stratégique de la Commission électorale centrale (CEC) a été élaboré, pour la première fois depuis la création de l'institution.

■ En Bosnie-Herzégovine, à l'approche des élections générales du 2 octobre, le Conseil de l'Europe a formé et certifié 302 formateurs issus des 143 commissions électorales municipales. Ces derniers sont désormais chargés de former les 20 000 membres composant les 5 903 commissions de bureaux de vote. Dans le but de prévenir les irrégularités électorales, la Conférence sur « La réponse du secteur de la justice pénale aux menaces pesant sur l'équité et l'intégrité des élections » a réuni pour la première fois l'administration électorale et les autorités chargées des poursuites.

■ En Géorgie, les responsables de l'administration électorale et les représentants des principaux groupes politiques sont convenus d'options non réglementaires et d'efforts conjoints pour améliorer les processus électoraux en ce qui concerne la lutte contre les discours de haine. La boîte à outils et le programme d'études récemment élaborés sur la lutte contre les discours de haine lors des élections ont servi de feuille de route aux acteurs électoraux.

■ En République de Moldova, une analyse approfondie a été fournie à la CEC et utilisée pour rédiger le nouveau code électoral adopté par le parlement le 8 décembre, qui répond à un grand nombre de recommandations et comble des lacunes antérieures identifiées par les missions d'observation de l'Assemblée parlementaire et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH)

ainsi que par les avis de la Commission de Venise. La supervision et le contrôle du financement politique ont été améliorés grâce à l'élaboration de deux méthodologies sur la surveillance et le contrôle des partis politiques, sur le financement des campagnes électorales et sur le financement des campagnes électorales pour la division spécialisée nouvellement créée auprès de la CEC. Cette amélioration a été suivie par l'organisation d'une formation sur mesure de deux jours à Chişinău et d'une visite d'étude spécifique à la Commission électorale nationale de Croatie les 12 et 13 décembre.

■ En Ukraine, le Conseil de l'Europe a réalisé une évaluation des besoins et une analyse des défis et des perspectives liés à la guerre et à l'après-guerre pour les processus politiques et électoraux en Ukraine, notamment à la lumière d'une participation et d'une représentation équilibrées entre les femmes et les hommes. Une conférence multilatérale de haut niveau réunissant des membres du gouvernement, du parlement, de la CEC et des autorités régionales est parvenue à un accord pour commencer à préparer les bases juridiques et logistiques de la tenue d'élections d'après-guerre en Ukraine.

Démocratie participative

■ La plateforme interactive en ligne **BePART**, développée conjointement par la Division des élections et de la démocratie participative, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (COING) pour partager les bonnes pratiques sur la participation civile ont attiré plus de 5 000 praticiens des États membres du Conseil de l'Europe, qui ont partagé leur expérience ou se sont inspirés de leurs pairs.

■ L'étude « Cartographie de la démocratie délibérative dans les États membres du Conseil de l'Europe » a permis d'obtenir une vue d'ensemble de plus de 80 initiatives participatives et délibératives les plus innovantes dans les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'une liste de contrôle pour les praticiens sur la manière d'organiser une initiative délibérative respectant les règles de base démocratiques.

■ Environ 500 représentants d'institutions publiques et d'organisations de la société civile d'Albanie, de Croatie, de Géorgie, du Kosovo, de Macédoine du Nord, de Serbie, de Türkiye et d'Ukraine et se sont formés pour acquérir des compétences pratiques afin d'engager efficacement les citoyens dans les processus décisionnels grâce aux outils délibératifs et participatifs du Conseil de l'Europe.

■ En Ukraine, 14 autorités locales et régionales ont mis en place des processus participatifs pour formuler des politiques et des mesures de rétablissement et de reconstruction des communautés touchées par la

guerre, en incluant les citoyens, et en particulier les personnes déplacées, dans le processus décisionnel.

■ En Géorgie, les travaux préparatoires à l'organisation d'un engagement délibératif des citoyens au moyen d'une assemblée citoyenne ont été réalisés, notamment une campagne d'information destinée aux citoyens et aux municipalités intéressés par cette méthode et une série de formations d'experts et d'équipes de coordination pour faciliter une assemblée citoyenne. Les deux premières assemblées citoyennes en Géorgie seront organisées durant le premier trimestre de 2023 à Roustavi et Ozourgéti.

Forum mondial de la démocratie

■ La 10^e édition du Forum mondial de la démocratie « Démocratie : un nouvel espoir » s'est tenue du 7 au 9 novembre à Strasbourg. Plus de 1 000 participants ont assisté en personne à cet événement. Des chefs de gouvernement, des ministres et d'autres personnalités de haut rang ont débattu avec des experts, des jeunes et des militants des principaux facteurs contribuant au déclin de la démocratie, ont examiné les moyens d'y remédier, et ont déterminé le type d'avenir démocratique souhaitable – et possible –, dans l'intérêt des populations du monde entier. Quarante initiatives ont été en lice pour le prix de l'Innovation démocratique, remporté par Astrea Justice – Justice Code Foundation Trust (Zimbabwe) qui utilise des moyens modernes et innovants pour s'assurer que les droits des citoyens sont protégés, promus, et que ceux-ci obtiennent réparation le cas échéant.

Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

■ En 2022, la plateforme a publié 289 alertes concernant des menaces graves à la liberté des médias dans 37 États membres du Conseil de l'Europe, soit une nouvelle augmentation par rapport à 2021. Près de 61 alertes (21,1 %) ont fait l'objet d'une réponse de la part de l'État membre concerné ou ont été résolues avant la fin de l'année.

■ Le rapport annuel de 2022 des partenaires de la plateforme aborde l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la liberté de la presse et met en lumière les principaux problèmes affectant la liberté des médias – impunité consécutive à l'assassinat de journalistes, agressions physiques, actions stratégiques contre la participation aux affaires publiques, harcèlement et intimidation, actions en justice ou poursuites abusives visant à intimider, médias de service public, législation restrictive, captation des médias et utilisation abusive de logiciels espions. Les partenaires de la plateforme ont adressé une série de recommandations au Conseil de l'Europe, à ses États membres et aux institutions de l'Union européenne.

Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) – Accord partiel

■ En 2022, la CEB a approuvé 36 projets pour un montant global d'environ 4,2 milliards d'euros. Vingt des projets approuvés (51 %), pour un total de 2,2 milliards d'euros, bénéficieront aux pays du groupe cible. Six projets, pour un montant total de 1,3 milliard d'euros, soit près d'un tiers du volume total des prêts pour l'année, visent à soutenir les efforts déployés par les États membres pour accueillir et prendre en charge les réfugiés, conséquence de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Des subventions ont également été accordées pour aider les pays voisins à faire face au flux migratoire.

■ Le conseil de direction de la CEB a salué à l'unanimité l'intention de l'Ukraine de rejoindre la CEB. Compte tenu des circonstances extraordinaires auxquelles l'Ukraine est confrontée, le conseil de direction a approuvé des conditions financières exceptionnelles par lesquelles l'adhésion à la CEB a été offerte à l'Ukraine.

■ Dans ce contexte, le conseil de direction a approuvé le nouveau Cadre stratégique 2023-2027 qui définit le chemin pour le lancement d'activités de la CEB en Ukraine, pour continuer à aider les migrants et leurs communautés d'accueil ainsi que pour relever d'autres défis sociaux dans toute l'Europe. Afin de renforcer les ressources financières de la CEB, pour la première fois dans son histoire, le conseil de direction a également approuvé une augmentation de capital globale d'un maximum de 4,25 milliards d'euros, avec une augmentation de capital libéré s'élevant à 1,2 milliard d'euros. La période de souscription de l'augmentation de capital s'étendra jusqu'au 31 décembre 2023.

■ La Commission européenne et la CEB ont signé un accord de garantie InvestEU d'un montant maximal de 159 millions d'euros, faisant de la CEB un partenaire de la mise en œuvre d'InvestEU et mobilisant environ 500 millions d'euros de prêts supplémentaires pour des projets sociaux. Il s'agit d'une étape importante car c'est la première fois qu'InvestEU soutient les investissements d'une banque multilatérale de développement ayant un mandat exclusivement social.

■ Afin de tirer parti des obligations sociales pour aider les États membres à faire face aux problèmes sociaux urgents, la CEB a rejoint le Nasdaq Sustainable Bond Network (NSBN), un outil mondial d'information et de collecte de données destiné aux émetteurs, aux investisseurs et aux autres parties prenantes dans des obligations vertes, sociales ou durables.

■ L'agence artistique lituanienne Artscape a remporté le Prix CEB pour la cohésion sociale 2022. Artscape a reçu un prix de 25 000 euros pour ses « missions créatives ». Ce projet vise à offrir un espace sûr pour favoriser l'imagination et la résilience des enfants, des femmes et des hommes qui passent des mois dans les centres d'accueil et d'enregistrement des réfugiés.

DIGNITÉ HUMAINE, ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Égalité entre les femmes et les hommes

■ L'année 2022 a été la cinquième année de mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2018-2023. La guerre en cours en Ukraine a eu un impact dévastateur sur les femmes, y compris celles qui fuient la guerre. La mise en œuvre de la stratégie a donc été adaptée à la lumière de l'évolution de la guerre, notamment en ce qui concerne les projets de coopération sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

■ Le Comité des Ministres a adopté une recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Cette recommandation contient des dispositions sur les questions horizontales (non-discrimination, information, filles, accès à la justice, société civile), la protection et le soutien, l'arrivée, y compris l'asile, la résidence et l'intégration, la détention et les retours. Cette recommandation était particulièrement opportune dans le contexte de la guerre en Ukraine, où la majorité des réfugié-e-s étaient des femmes et des enfants.

■ La Présidence italienne du Comité des Ministres a organisé un événement parallèle de haut niveau lors de la 66^e Commission de la condition de la femme sur « L'éducation aux STEM³ comme tremplin vers des politiques de changement climatique transformatrices en genre » (New York, 15 mars) ainsi que lors de la conférence thématique annuelle de la Commission pour l'égalité de genre sur « L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée comme levier d'autonomisation des femmes et de promotion de l'égalité de genre » (Rome, 12 avril).

■ Convoqués à une conférence ministérielle à Dublin les 29 et 30 septembre par la Présidence irlandaise du Comité des Ministres, 38 États membres du Conseil de l'Europe ont pris des engagements sur les mesures nécessaires pour promouvoir l'égalité de genre et prévenir les violences fondées sur le genre par l'adoption de la « Déclaration de Dublin ».

■ Les travaux sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes se sont accélérés en 2022, avec l'adoption par la Commission pour l'égalité de genre de lignes directrices sur ce sujet.

■ Des projets de coopération sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ont été mis en œuvre dans neuf États membres et au Kosovo*.

3. STEM: sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.

■ À la suite de la survenue de la guerre en Ukraine, le projet du Conseil de l'Europe dans ce pays s'est concentré sur les mesures d'urgence, en particulier pour [renforcer la réponse des professionnel·le·s de l'urgence](#) aux victimes de violences sexuelles, dans le but de protéger et de promouvoir les droits des femmes et des filles dans un contexte de conflit armé et de déplacement de populations.

Convention d'Istanbul

■ En 2022, trois pays supplémentaires ont ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, la « Convention d'Istanbul ») : la République de Moldova, l'Ukraine et le Royaume-Uni, portant le nombre total de ratifications à 37. En avril 2022, le Comité des Ministres a invité Israël à adhérer à la Convention d'Istanbul, aux côtés du Kazakhstan et de la Tunisie qui ont été invités en 2020, à la suite de l'intérêt manifesté par les autorités.

■ Le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) a adopté un nombre sans précédent de rapports d'évaluation de base en 2022 (neuf), sur la Bosnie-Herzégovine, Chypre, l'Estonie, la Géorgie, l'Allemagne, l'Islande, la Norvège, la Roumanie et la Suisse. À la fin de l'année 2022, le GREVIO avait terminé 29 rapports d'évaluation de référence et effectué des visites d'évaluation en Croatie, à Chypre, en Estonie, en Islande, au Luxembourg, en Macédoine du Nord et en Suisse. Le Comité des Parties, l'organe politique du mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul, s'est réuni deux fois en 2022 et a adopté des recommandations concernant neuf États parties (Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Estonie, Géorgie, Islande, Norvège, Roumanie et Suisse). Le Comité des Parties a également adopté des conclusions sur la mise en œuvre des recommandations précédemment émises à l'égard de trois pays (Monténégro, Portugal et Suède).

■ En octobre 2022, le GREVIO a adopté un questionnaire, intitulé « Établir un climat de confiance en apportant soutien, protection et justice », pour sa première procédure d'évaluation thématique, lancée au début de l'année 2023. La fructueuse synergie entre le GREVIO et la Cour européenne des droits de l'homme a conduit, en 2022, à un certain nombre de références à la Convention d'Istanbul et/ou aux rapports d'évaluation du GREVIO dans des arrêts de la Cour concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique⁴.

4. *Y et autres c. Bulgarie*, Requête n° 9077/18, 22 mars 2022; *Landi c. Italie*, Requête n° 10929/19, 7 avril 2022; *De Giorgi c. Italie*, Requête n° 23735/19, 16 juin 2022; *M.S. c. Italie*, Requête n° 32715/19, 7 juillet 2022; *C. c. Roumanie*, Requête n° 47358/20, 30 août 2022; *J.I. c. Croatie*, Requête n° 35898/16, 8 septembre 2022; *I.M. et autres c. Italie*, Requête n° 25426/20, 10 novembre 2022; *Malagic c. Croatie*, Requête n° 29417/17, 17 novembre 2022; et *G.M. et autres c. République de Moldova*, Requête n° 44394/15, 22 novembre 2022.

Traite des êtres humains

■ Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a effectué 13 visites d'évaluation de pays sur place et publié 10 nouveaux rapports (sur l'Arménie, le Bélarus, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la France, l'Irlande, la Lettonie, le Luxembourg, la Norvège et le Portugal). Le Comité des Parties a adopté des recommandations à l'égard de 10 pays.

■ Le GRETA a publié un rapport général mettant en évidence les principales conclusions d'une étude sur la traite des êtres humains en ligne et facilitée par les technologies, qui évalue dans quelle mesure la technologie a un impact sur la traite des êtres humains, les défis opérationnels et juridiques, et ce qu'il convient de faire pour les relever.

■ Dans les premiers jours qui ont suivi l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, des rapports inquiétants ont fait état de risques de traite des femmes et des enfants ukrainiens. Le GRETA a réagi en publiant une déclaration intitulée « Les États doivent agir de toute urgence pour protéger les réfugiés fuyant l'Ukraine contre la traite des êtres humains ». En outre, le GRETA a publié une [note d'orientation](#) sur la réponse aux risques de traite des êtres humains liés à la guerre en Ukraine et la crise humanitaire qui en découle. Cette note fournit des conseils pratiques pour que les agences publiques, les ONG, le secteur privé et le grand public minimisent les risques de traite des êtres humains créés par la guerre en Ukraine.

■ Le Comité des Ministres a adopté une recommandation aux États membres (CM/Rec(2022)21) sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

■ Des projets de coopération liés aux recommandations du GRETA ont été mis en œuvre dans quatre États membres, ainsi qu'au Kosovo*. Ils ont permis de dispenser des formations sur la détection et la lutte contre la traite à des fins d'exploitation du travail et la traite des enfants, et d'améliorer la protection des droits des victimes. Une conférence régionale intitulée « La lutte contre la traite aux fins d'exploitation par le travail en Europe – Normes, réalités et nouvelles stratégies d'action » a eu lieu à Belgrade en septembre 2022.

Égalité relative à l'orientation sexuelle, identité ou expression de genre et caractéristiques sexuelles

■ Le [Rapport thématique sur la reconnaissance juridique du genre en Europe](#) a été adopté en tant que premier examen annuel d'une dimension thématique de la Recommandation CM/Rec(2010)5. Le deuxième examen thématique, sur la lutte contre les crimes de haine fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles en Europe, a été réalisé en 2022 et a abouti à une [table ronde européenne](#) tenue en Irlande.

■ Le Forum IDAHOT+ (*international day against homophobia, biphobia and transphobia*) a été tenu et coorganisé à Chypre par les gouvernements de la République de Chypre et du Royaume-Uni, avec le soutien du Conseil de l'Europe.

■ Des activités de coopération spécifiques à certains pays ont été poursuivies, notamment à l'appui de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Droits de l'enfant

■ La Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) du Conseil de l'Europe a été adoptée par le Comité des Ministres le 23 février 2022 et lancée lors d'une conférence à haut niveau « Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant », qui s'est tenue à Rome les 7 et 8 avril 2022. La nouvelle stratégie a été élaborée dans le cadre d'un processus inclusif et en étroite coopération avec de nombreux partenaires internes et externes, et avec la consultation de 220 enfants dans 10 États membres.

■ En 2022, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2022)22 sur les principes et lignes directrices en matière de droits de l'homme relatifs à l'évaluation de l'âge dans le contexte de la migration. Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a adopté l'exposé des motifs de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur la tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration. Il a fait des progrès substantiels en vue de la finalisation d'un projet de recommandation contenant des lignes directrices sur le renforcement des systèmes de signalement de la violence à l'encontre des enfants et a poursuivi ses travaux sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation des parents et de procédure de placement, et sur la promotion de la participation des enfants aux décisions relatives à la santé.

Comité de Lanzarote – Violence sexuelle contre les enfants

■ Le Comité de Lanzarote a conclu ses travaux sur plusieurs questions importantes en adoptant le 10 mars 2022 :

- ▶ son rapport de mise en œuvre sur « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et des communications – Répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants » ;
- ▶ les rapports de conformité concernant les suites données par les Parties aux recommandations du rapport spécial « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels » ;

- ▶ la Déclaration sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels suite à l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

■ L'édition 2022 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre) était consacrée à « Bien faire les choses : assurer une justice adaptée aux enfants grâce aux structures Barnahus en Europe », avec, notamment, l'organisation sous la présidence islandaise du Comité des Ministres d'un événement à haut niveau « Vers des Barnahus dans tous les États européens ; garantir les droits de chaque enfant ».

Coopération

■ Dans le cadre de ses projets de coopération avec la DG REFORM de la Commission européenne, le Conseil de l'Europe a soutenu le développement d'une analyse de révision légale de la législation finlandaise concernant les cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants, ainsi qu'une analyse des pratiques actuelles et l'identification des besoins de formation et des groupes cibles. Une analyse a été également réalisée sur les principales faiblesses de la législation existante en Slovénie ainsi qu'une étude comparative fondée sur les bonnes pratiques d'autres pays pour trouver des solutions viables adaptées au contexte national. Des recommandations seront développées sur la manière de garantir que tous les enfants qui ont commis ou sont accusés d'avoir commis un délit en Slovénie bénéficient d'une protection, d'un traitement et de mesures individualisées adéquates pour être réintégrés avec succès dans la société.

■ Dans le cadre du projet de la Direction générale justice et consommateurs (DG JUST) de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe intitulé « Renforcer les cadres et les actions nationaux de participation des enfants en Europe », plusieurs ressources clés concernant la participation des enfants ont été élaborées avec la précieuse participation des enfants : la version adaptée aux enfants de l'outil d'évaluation de la participation des enfants (CPAT) et le manuel sur la participation des enfants à l'usage des professionnels travaillant avec et pour les enfants.

■ En Ukraine, malgré les conditions terribles, le Conseil de l'Europe a développé plusieurs ressources visant à garantir les droits de l'enfant pendant le conflit : Lignes directrices et méthodologie pour documenter les violations des droits de l'enfant résultant d'abus sexuels ; Lignes directrices pour le suivi du droit des enfants à la protection contre la violence et les abus pendant les conflits armés pour le bureau du Commissaire parlementaire aux droits humains de l'Ukraine, un manuel de formation des formateurs sur le « soutien psychologique et l'assistance aux enfants qui ont vécu des événements traumatisants » ainsi qu'un manuel éducatif et méthodique, accompagnés de cours de formation pour les travailleurs sociaux sur

le soutien social des enfants dans les conflits armés. Un cours de formation pour les ONG et les professionnels du service d'assistance téléphonique a été suivi par plus de 700 professionnels.

■ En République de Moldova, les activités ont été axées sur le soutien à l'harmonisation du cadre juridique, politique et pratique conformément aux normes relatives à une justice adaptée aux enfants et aux droits de l'enfant dans l'environnement numérique. Outre divers documents d'orientation, une réalisation importante a été la création d'une Commission spécialisée pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201).

Comité directeur sur l'antidiscrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

■ Le Comité des Ministres a adopté deux recommandations préparées par le CDADI, la [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 sur la lutte contre le discours de haine](#) et la [Recommandation CM/Rec\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle](#).

■ Le CDADI et ses organes subsidiaires ont commencé à travailler sur trois recommandations du Comité des Ministres sur la lutte contre les crimes de haine, la participation politique des jeunes issus de minorités nationales et l'égalité des femmes et des filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage.

■ Le CDADI a adopté un programme de renforcement des capacités pour l'intégration des migrants soutenant la mise en œuvre de la [Recommandation CM/Rec\(2022\)10](#) ainsi que le premier rapport thématique d'examen de la mise en œuvre de la [Recommandation CM/Rec\(2010\)5](#) sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

■ Le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage a adopté deux rapports thématiques, sur la législation et les politiques relatives à la mendicité, avec une attention particulière sur les enfants et sur la manière d'inciter les gouvernements à employer des Roms et des Gens du voyage dans les institutions gouvernementales et l'administration publique. Le CDADI a également adopté le [Rapport d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2020-2025\)](#).

■ Le CDADI s'est lancé, en collaboration avec la Commission pour l'égalité de genre, dans la préparation d'une étude sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle, leur potentiel de promotion de l'égalité, y compris l'égalité de genre, et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

■ L'ECRI a adopté une [déclaration](#) relative aux conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine aussi bien que son [rapport annuel](#), lequel porte sur trois domaines principaux: l'impact de la pandémie de covid-19 sur les groupes relevant du mandat de l'ECRI, le racisme dans les activités de la police et la situation des personnes LGBTI.

■ L'ECRI a effectué huit visites, publié six rapports et neuf conclusions.

■ L'ECRI a publié sa [Recommandation de politique générale n° 5](#) (révisée) sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans et a coorganisé un [séminaire annuel](#) portant sur l'intersectionnalité.

Programmes de coopération contre la discrimination et le discours de haine

■ Le travail de renforcement des capacités des organismes de promotion de l'égalité et de ministères ainsi que le soutien à la société civile ont permis d'améliorer les réponses au racisme, à l'homophobie et à la transphobie, au discours de haine et aux crimes de haine dans les Balkans occidentaux et les pays du partenariat oriental.

■ La [Recommandation CM/Rec\(2022\)16](#) sur la lutte contre le discours de haine a été introduite dans les projets en cours.

■ Le projet «We can for Human Rights Speech» a débouché sur une [boîte à outils en ligne](#) pour la société civile afin de promouvoir les droits de l'homme et les principes, tandis que la campagne «[Bloquer la haine. Partager l'amour](#)» a été menée aux niveaux régional et local dans les Balkans occidentaux.

■ En Géorgie, le travail de [promotion de l'égalité et de la non-discrimination](#) s'est traduit par une Semaine de l'égalité exemplaire.

Roms et Gens du voyage

■ Une étude de faisabilité sur une éventuelle recommandation du Comité des ministres aux États membres sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation incluant les enfants roms et du voyage est en cours de préparation.

■ Dans le cadre des écoles politiques roms, des sessions de formation sur la participation politique et publique ont été organisées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Grèce, au Kosovo, en Italie et dans la péninsule Ibérique.

■ Le projet conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe ROMACT a publié un [rapport sur les enfants laissés pour compte en Bulgarie: entre migration de travail, normes institutionnelles et famille élargie](#).

■ Le programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe ROMACTED Phase II a continué à faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19, de même que par le développement d'actions de rétablissement post-covid-19 dans 60 municipalités des Balkans occidentaux et de Türkiye.

■ La troisième phase du projet conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe « Écoles inclusives – Faire la différence pour les enfants roms » (INSCHOOL) a été lancée en République tchèque, au Portugal, en Roumanie et en République slovaque.

■ La 13^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage a fait le point sur les violations des droits des enfants roms et des Gens du voyage dans les États membres, et sur les réponses des États à ces violations.

Minorités nationales et langues régionales ou minoritaires

■ Le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales a effectué neuf visites et a adopté neuf avis. Le Comité des Ministres a adopté six résolutions sur la mise en œuvre de la convention.

■ Le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a adopté six rapports d'évaluation et un rapport de mi-parcours ; il a effectué six visites et a adopté en avril une **déclaration** sur la promotion des langues régionales ou minoritaires par l'intelligence artificielle.

■ Les membres des deux comités ont tenu des **consultations** avec des représentants des minorités nationales et d'autres parties prenantes d'Ukraine.

■ Une **déclaration** a été publiée le 5 novembre pour marquer le 30^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

Éducation

■ Le 2 février 2022, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2022)1 sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie, qui remet en cause la domination de l'anglais au détriment des autres langues et la croyance populiste selon laquelle la maîtrise des langues minoritaires ou des langues des migrants nuit à la cohésion sociale. La publication d'un guide de référence pour les professionnels des langues, axé sur les besoins spécifiques des migrants adultes analphabètes et faiblement alphabétisés, ainsi qu'une série d'études de cas mettant en évidence des exemples réussis d'éducation plurilingue et interculturelle dans la pratique ont été annoncés.

■ Le Comité des Ministres a adopté le 13 juillet 2022 la Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation. Il s'agit d'une réponse directe à la lutte contre les activités frauduleuses des prestataires de services éducatifs, notamment les usines à diplômes, les usines à dissertations, les usines d'accréditation, les usines à visas, les banques de dissertations et le plagiat. Une enquête distribuée par l'intermédiaire des délégués de la Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) a permis de recueillir les législations et les pratiques des États membres, et de rédiger des études de recherche sur, entre autres, les réponses juridiques et la jurisprudence, les solutions numériques et le rôle des codes éthiques.

■ Dublin a accueilli le Forum mondial 2022 sur le thème « Leadership dans l'enseignement supérieur pour la démocratie, la durabilité et la justice sociale » les 16 et 17 juin 2022. Il s'agit du septième forum mondial et de la première réunion officielle organisée conjointement par les partenaires de la Coopération mondiale pour la mission démocratique de l'enseignement supérieur, et il donnera lieu à un nouveau volume dans la série du Conseil de l'Europe sur l'enseignement supérieur. L'initiative de la Coopération mondiale pour la mission démocratique de l'enseignement supérieur vise à créer un mouvement mondial pour remplir la mission démocratique de l'enseignement supérieur et renforcer le rôle de l'enseignement supérieur dans le développement, le maintien et la pérennisation de la démocratie sur le campus, dans la communauté et dans la société en général. Quatre organisations piliers composent la coopération : le Conseil de l'Europe, l'Association internationale des universités, le Consortium international pour l'enseignement supérieur, la responsabilité civique et la démocratie, et l'Organisation des États américains.

■ La Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (STE n° 165, la « Convention de reconnaissance de Lisbonne ») a célébré son jubilé d'argent. Avec 54 parties contractantes, cette convention conjointe Conseil de l'Europe/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) figure parmi les conventions les plus ratifiées. En novembre 2022, le Comité pour la mise en œuvre de la Convention de reconnaissance de Lisbonne a adopté son deuxième rapport de suivi. Ce rapport s'est concentré sur les articles relatifs au droit de recours, à la fourniture d'informations, à l'éducation transnationale, à la reconnaissance automatique et aux solutions numériques. Les 54 parties contractantes à la convention ont répondu à l'enquête de suivi à un taux supérieur à 96 %. En comparant les résultats du premier rapport de suivi de 2016 à l'état actuel de la mise en œuvre, une amélioration significative a été observée à tous les niveaux (notamment en ce qui concerne le droit de recours et la fourniture d'informations).

■ Le Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle dans l'éducation a terminé son rapport intitulé « Intelligence artificielle et éducation : une perspective critique à travers le prisme des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit ». Le rapport donne une vue d'ensemble des principaux sujets et questions identifiés dans le domaine de l'éducation, complète le travail du Comité sur l'intelligence artificielle, développe les liens entre l'intelligence artificielle et l'éducation et leur effet sur les valeurs humaines, et jette les bases des travaux futurs dans ce domaine.

■ La réforme des Écoles d'études politiques est achevée et les propositions de projets de 16 organisations européennes axées sur l'éducation politique et le développement des compétences pour une culture de la démocratie ont été acceptées pour 2023-2025.

■ Le Service de l'éducation a continué à fournir une assistance aux États membres par le biais de programmes de coopération à grande échelle en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova, au Monténégro, en Macédoine du Nord, en Serbie, en Türkiye et au Kosovo* afin de promouvoir la démocratie par l'éducation.

■ L'éducation en période de crise est une nouvelle initiative conçue pour soutenir des systèmes éducatifs solides et résilients, capables de continuer à fournir une éducation de qualité quel que soit le type de crise. Afin de soutenir l'intégration linguistique des réfugiés ukrainiens, des lignes directrices pour les décideurs politiques et des outils pédagogiques ont été élaborés ; ceux-ci ont été reliés aux ressources existantes du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) pour les enseignants et les employeurs via un site web dédié, et leur application a été démontrée via un webinaire.

■ L'Albanie, Andorre, la Croatie, l'Irlande, la Lettonie, la République de Moldova, la Pologne et le Portugal ont rejoint le Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) en 2022, ce qui porte à 20 le nombre total de pays utilisant l'EQPR. Réagissant rapidement au conflit en Ukraine, un groupe de travail sur les qualifications ukrainiennes a été créé pour évaluer l'impact du conflit sur le secteur éducatif ukrainien et aider les évaluateurs de diplômes dans leurs efforts de reconnaissance. Un nouveau projet conjoint UE/Conseil de l'Europe intitulé « Soutenir un mécanisme national de reconnaissance des qualifications des réfugiés efficace en Italie » a été lancé afin d'appliquer la méthodologie de l'EQPR et d'établir des voies d'accès pour les titulaires de l'EQPR dans les professions réglementées en Italie.

■ À la suite du lancement du projet en 2021, un Compendium des meilleures pratiques en matière de promotion de l'intégrité dans l'éducation a été publié et, le 5 octobre 2022, le Conseil de l'Europe

et l'université Erasmus de Rotterdam ont coorganisé une conférence sur la promotion de l'intégrité dans l'éducation.

■ La plateforme LEMON (modules d'apprentissages en ligne) a ajouté un cours à trois niveaux sur les compétences pour une culture de la démocratie à sa liste de cours disponibles. Ces nouveaux cours gagnent en popularité ; en Albanie, par exemple, ils font désormais officiellement partie du programme national de formation des enseignants.

■ Lors d'une conférence de lancement à Strasbourg, le « Guide de référence sur l'alphabétisation et l'apprentissage d'une seconde langue pour l'intégration linguistique des migrants adultes (LASLLIAM) » (en anglais uniquement), qui se concentre sur les besoins éducatifs spécifiques des migrants faiblement alphabétisés, a été présenté.

■ En outre, le CELV a proposé 40 activités de renforcement des capacités à plus d'un millier de professionnels des langues dans 36 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que la toute première académie d'été pour les formateurs d'enseignants en langues en collaboration avec la Commission européenne.

■ Lors de sa 2^e conférence annuelle, l'Accord partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHE) a présenté son premier rapport thématique, *Pandémies et catastrophes naturelles telles que reflétées dans l'enseignement de l'histoire* (1^{er}-2 décembre 2022, Strasbourg). La qualité du rapport a été reconnue par les représentants des États membres, les professionnels de l'éducation et les partenaires ; il s'agit du premier résultat tangible de l'observatoire. En 2023, le premier rapport régulier sur l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe sera publié. Tout au long des nombreux événements et webinaires organisés par l'OHE en 2022, les 16 États membres et les 2 États observateurs ont également eu l'occasion de discuter d'une variété de sujets liés à l'enseignement de l'histoire.

■ Le Laboratoire transnational pour la coopération et l'enseignement de l'histoire (HISTOLAB) a été lancé en mai 2022 en tant que projet conjoint entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Ce projet collaboratif se concentre sur l'innovation et le potentiel d'évolution de l'enseignement de l'histoire, et met en lumière des initiatives innovantes dans la recherche, le milieu universitaire et les méthodes d'enseignement. L'équipe d'HISTOLAB a passé l'année 2022 à conceptualiser et à lancer les activités du projet, qui comprennent les premières Journées européennes de l'innovation dans l'enseignement de l'histoire en mars 2023 et un hub numérique contenant un annuaire des contacts HISTOLAB ainsi qu'un référentiel de ressources pertinentes pour les enseignants d'histoire et les chercheurs en enseignement de l'histoire.

Jeunesse

■ En 2022, alors que l'on célébrait 50 ans de mobilisation des jeunes pour les valeurs du Conseil de l'Europe, le secteur jeunesse a lancé la campagne de la jeunesse «*Démocratie ici | Démocratie maintenant*» pour revitaliser la démocratie, comme moyen de répondre aux préoccupations des jeunes concernant l'état de la démocratie en Europe. La campagne était axée sur la participation significative des jeunes et la bonne gouvernance dans les institutions publiques, et reposait sur des activités entreprises avec des jeunes et des organisations de jeunesse aux niveaux local, national et international, soutenues par des points de contact nationaux et des partenaires européens. Quarante et un de ces projets ont été soutenus financièrement par le Fonds européen pour la jeunesse. Environ 450 jeunes se sont réunis en juin à Strasbourg pour une Semaine d'action de la jeunesse, l'événement phare de la campagne, qui a abouti à un appel à l'action adressé aux gouvernements nationaux pour qu'ils intensifient leurs actions et leurs politiques afin de revitaliser la démocratie avec la pleine participation des jeunes.

■ Cette préoccupation pour la démocratie et la crainte des jeunes de subir des représailles pour avoir exercé leurs droits a été abordée par le Comité des Ministres dans une série de recommandations aux États membres sur la protection de la société civile de la jeunesse et des jeunes, et le soutien à leur participation aux processus démocratiques⁵.

■ La jeunesse a continué à occuper une place importante dans les présidences du Comité des Ministres, l'Italie et l'Irlande montrant leur fort engagement envers les jeunes européens. Un forum visant à renforcer la qualité, la reconnaissance et la portée de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme s'est tenu à Turin (Italie), tandis que la conviction de l'Irlande dans le pouvoir de la démocratie délibérative et de la participation des jeunes a étayé son soutien à la Semaine d'action pour la jeunesse. L'Islande a poursuivi cette tendance en devenant le dixième État membre à accorder une grande importance aux jeunes et à la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.

■ Pour soutenir les centres de jeunesse ukrainiens – dont beaucoup ont été gravement endommagés, voire détruits par la guerre, mais qui sont essentiels pour soutenir les jeunes Ukrainiens – le Service de la jeunesse a réuni à Strasbourg des travailleurs de jeunesse ukrainiens et leurs homologues des centres de jeunesse détenteurs du label de qualité du Conseil

de l'Europe pour développer leurs compétences et partager leur expertise. Le Fonds européen pour la jeunesse a lancé un appel spécial à projets pour soutenir les jeunes ukrainiens victimes de la guerre par le biais d'interventions de la société civile et du travail de jeunesse, fondées sur les valeurs du Conseil de l'Europe.

■ Soucieuses de faire évoluer la situation de leurs jeunes générations, Andorre et la Bosnie-Herzégovine ont bénéficié de l'assistance d'experts, la première pour élaborer un nouveau cadre juridique pour la jeunesse, la seconde pour faciliter la participation des jeunes aux processus décisionnels et à la mise en œuvre des politiques de jeunesse. Grâce à une invitation de Malte, une université européenne sur les politiques de jeunesse a permis de familiariser les nouveaux représentants des comités statutaires avec les valeurs, les objectifs et les programmes du Conseil de l'Europe et de son Service de la jeunesse.

■ Malgré les restrictions imposées par la crise sanitaire et les impacts de la guerre en Ukraine, les deux Centres européens de la Jeunesse (CEJ) de Strasbourg et de Budapest ont continué à promouvoir la compréhension internationale entre les jeunes, dans un esprit de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en accueillant 6 723 jeunes militants et représentants de jeunesse dans diverses activités tout au long de l'année. À la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, de début mars à juin, les deux Centres européens de la jeunesse ont offert un lieu sûr à des collègues ukrainiens et à leurs familles qui fuyaient le conflit, jusqu'à ce que des solutions d'hébergement plus durables soient trouvées.

■ En 2022, le Fonds européen pour la jeunesse a soutenu 168 projets de jeunes pour un montant total de 3 448 138 euros. La majorité d'entre eux ont abordé les priorités du secteur jeunesse, à savoir la revitalisation de la démocratie pluraliste, l'accès des jeunes aux droits, la contribution à des sociétés plus inclusives, l'amélioration de la participation des jeunes aux processus décisionnels et la lutte contre la discrimination.

■ En juin, le Centre européen de la jeunesse de Strasbourg a accueilli une visite royale lorsque Sa Majesté le Roi Willem-Alexander des Pays-Bas a engagé un échange animé avec une délégation de jeunes sur ce qui les motive à participer aux processus décisionnels, sur le système unique de cogestion du Conseil de l'Europe, mais aussi sur les obstacles auxquels ils se heurtent à leur participation.

Les droits humains dans et par le sport

■ Les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport pour 2022-2025 visent à renforcer le sport en tant qu'activité fondée sur des valeurs et à faire en sorte que les droits humains soient intégrés dans la gouvernance et la pratique du sport. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de l'Europe

5. Recommandation CM/Rec(2022)6 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection de la société civile de la jeunesse et des jeunes, et le soutien à leur participation aux processus démocratiques.

s'appuie sur l'action coordonnée de ses deux forces motrices – l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et les conventions relatives au sport.

■ Lors de la [17^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport](#) (26 octobre), les ministres ont réaffirmé leur engagement à permettre l'accès au sport pour tous et à promouvoir le sport en tant que pionnier d'un avenir sain et durable, et ont adopté deux résolutions à cet égard : « Le sport pour tous : trait d'union pour des sociétés plus fortes » et « Repenser le sport : ouvrir la voie à un avenir plus sain et durable ».

■ Le Comité des Ministres a adopté la [Recommandation sur les principes généraux d'une procédure équitable applicables au contentieux antidopage dans le sport](#) (CM/Rec(2022)14), visant à assurer que les garanties essentielles de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme s'appliquent pleinement aux procédures antidopage. La recommandation garantit, entre autres principes, l'indépendance de l'enquête et de l'instance d'audition, l'accès de la personne concernée par la procédure aux documents et aux éléments de preuve, ainsi qu'à une défense effective, et la publication des décisions des instances d'audition, tout en tenant compte de la spécificité du sport et du caractère unique du système antidopage.

■ Le [Réseau de magistrats/procureurs responsables du sport \(MARS\)](#) a été créé par le Conseil de l'Europe, impliquant des magistrats et des procureurs spécialisés dans l'intégrité du sport des États membres et d'autres États. Ce réseau est appelé à devenir l'organe de référence international pour la promotion d'enquêtes et de procédures pénales efficaces en matière d'intégrité sportive.

■ Le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (STE n° 135) a publié la [Recommandation sur la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport](#), qui vise à réaffirmer les principes du Conseil de l'Europe sur la protection des lanceurs d'alerte et à les adapter au contexte du sport et de la lutte contre le dopage. Plus précisément, la recommandation invite les autorités nationales à mettre en place un système global qui trouve un équilibre entre le fait d'encourager les athlètes et les autres personnes à dénoncer les violations des droits humains et de la dignité, tout en les protégeant et en veillant à ce que les informations fournies soient diffusées et utilisées de manière appropriée.

■ Le Comité de suivi sur la manipulation des compétitions sportives a élaboré un guide en matière de protection des données afin de continuer à soutenir les autorités de contrôle, les plateformes nationales, chacun de leurs membres et les autres acteurs dans la prévention, la détection, l'investigation et la poursuite de la manipulation dans le sport, ainsi que pour

faciliter la mise en œuvre des principes de haut niveau de protection des données contenus dans le [standard de protection des données](#) (2020).

■ Le Comité de la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218), par ses principes et ses normes, contribue à la lutte contre le racisme, les discours de haine et les crimes de haine dans et autour des événements sportifs. Il a publié la [Recommandation sur un Modèle de structure de stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives](#) ainsi que la [Recommandation relative à un modèle de cadre national législatif et réglementaire pour la sécurité, la sûreté et les services lors des matches de football et autres manifestations sportives](#), afin d'aider les États parties à mettre en œuvre la convention.

■ Le projet conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe de [lutte contre les discours de haine dans le sport](#) a été lancé afin de fournir une assistance technique aux autorités publiques de six pays partenaires et de soutenir les parties prenantes dans l'élaboration de stratégies innovantes de lutte contre les discours de haine dans le sport, notamment en ligne.

■ L'APES a organisé la deuxième édition du [Forum sur le sport et les droits humains](#) (30 novembre), en se concentrant sur la liberté d'expression et en approfondissant ses différentes dimensions dans un environnement sportif, comme la liberté d'expression des athlètes, la liberté de la presse, l'égalité de genre dans les médias et les discours de haine dans le sport, en abordant les défis dans ces domaines et les solutions requises pour aller de l'avant.

■ Les efforts visant à garantir que le sport devienne un lieu plus sûr pour tous, en particulier pour les enfants, se sont poursuivis grâce au travail du projet [Donnons de la Voix \(Start to Talk\)](#). Une [table](#) ronde sur la « participation des enfants à l'élaboration des politiques de protection de l'enfance » visait à identifier les moyens d'inclure efficacement la voix des enfants dans l'élaboration des politiques (6 décembre).

■ À l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars), l'APES a organisé une table ronde matinale, « Les femmes dans le sport », pour aborder les inégalités persistantes et agir sur les mesures à prendre pour améliorer la position des femmes dans le sport.

■ Le comité consultatif de l'APES a organisé un [webinaire](#) intitulé « L'éducation physique et le sport scolaire : une approche créative des droits de l'homme et de la démocratie » (21 février) afin d'aborder la pertinence du sport scolaire et de l'éducation physique en tant qu'outil de promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

Cités interculturelles

■ Le programme Cités interculturelles a suivi la situation du réseau ukrainien, ainsi que des membres polonais du réseau ICC (International Intercultural Cities) directement confrontés à l'accueil de personnes fuyant l'Ukraine. Le 4 mars 2022, une réunion extraordinaire du réseau ICC s'est conclue par l'adoption d'une déclaration des maires contenant des mesures de programmation pour le soutien par les pairs des villes confrontées à l'urgence de la guerre.

■ Le programme ICC a en outre élaboré trois notes d'orientation sur : « Repenser les politiques d'accueil dans une perspective interculturelle » ; « La collecte de données pour l'accueil des personnes réfugiées au niveau de la communauté » ; et « Les solutions de logement durable et à long terme pour la cité interculturelle ».

■ Sept États ont rejoint le programme, tandis qu'un nouveau réseau national a été créé en Australie, et cinq réseaux régionaux ont été lancés à Chypre.

■ Le programme a poursuivi la mise en œuvre du projet conjoint UE/Conseil de l'Europe visant à créer des structures pour l'intégration interculturelle à Chypre et a lancé un autre projet conjoint UE/Conseil de l'Europe en Finlande.

Culture et patrimoine culturel

■ L'année a été marquée par la Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe qui s'est tenue le 1^{er} avril et qui a abouti à l'adoption d'une recommandation sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage dans la réponse aux défis mondiaux. Quatre nouvelles contributions nationales à l'exposition numérique du Conseil de l'Europe « Libre de créer – Créer pour être libre », ont été reçues et un rapport sur la liberté d'expression artistique en Europe a été rédigé. Un rapport sur l'accès aux archives a été préparé, facilitant la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe de 2000. L'Espagne, la Belgique et la Pologne ont ratifié la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199), tandis que la ratification par l'Italie de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221) a entraîné son entrée en vigueur. Les Journées européennes du patrimoine ont célébré une saison réussie sous le thème du « Patrimoine durable » : des événements ont eu lieu dans 45 pays, dont l'Ukraine.

Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

■ Le prix du Paysage 2020-2021 a été attribué à « La biodiversité dans la ville : Bergame et la vallée

d'Astino, Fondation della Misericordia Maggiore de Bergame, Italie ». Le Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (STE n° 176) en Grèce a abordé le thème « Le paysage comme reflet et projet de civilisation » (Kastraki, Kalampaka, Trikala, Grèce, 6-8 avril 2022).

■ La Conférence nationale sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage en Arménie s'est focalisée sur le thème « Les activités d'éducation au paysage pour l'école primaire – Livret pédagogique » (Erevan, Arménie, 8-10 juin 2022).

Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE)

■ Trois nouveaux États ont adhéré à l'accord partiel élargi : l'Albanie, le Liban et la Macédoine du Nord. Trois nouveaux Itinéraires culturels ont été certifiés par le conseil de direction de l'APE lors de sa réunion des 5 et 6 mai à Luxembourg : Route des cafés historiques, Route européenne des contes de fées, Route des écrivaines.

■ Le 18 février 2022, la Conférence internationale « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe traversant l'Italie : un patrimoine européen » a été organisée à Venise par la présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

■ Du 31 mai au 3 juin, la 9^e Académie de formation sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a eu lieu à Fontainebleau (France) dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Elle a été organisée par le réseau des Routes des impressionnismes, en association avec l'Institut européen des Itinéraires culturels et en coopération avec le département de Seine-et-Marne et le ministère de la Culture de France.

■ Du 5 au 7 octobre, le 11^e Forum consultatif annuel sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe s'est tenu à La Canée (Grèce) et a réuni plus de 400 parties prenantes.

■ Le Comité statutaire a approuvé une augmentation significative du budget de l'APE, renforçant ainsi l'avenir du programme.

Convention de Berne

■ Le Comité des Ministres a décidé d'établir un Fonds pour la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104, la « Convention de Berne »), afin de collecter des contributions volontaires pour promouvoir la diversité biologique et aider les Parties contractantes à mettre en œuvre des politiques et stratégies pour prévenir la dégradation de l'environnement. À la suite de l'adoption d'une vision pour la Convention de Berne en 2021, l'élaboration d'un plan stratégique complémentaire a

été lancée en 2022 pour aider à guider les travaux de la convention au cours de la prochaine décennie. De nouvelles normes ont été fixées dans les domaines du contrôle et de l'éradication des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre l'abattage illégal d'oiseaux. Le [tableau de bord des dossiers](#) a été lancé. Il contient des informations sur plus de 200 dossiers de la Convention de Berne dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système.

L'Accord EUR-OPA risques majeurs

■ Les projets mis en œuvre en 2022 au sein du Réseau des centres scientifiques spécialisés de l'EUR-OPA ont abordé les problématiques liées aux aléas amplifiés par le changement climatique. Notamment, le BeSafeNet, géré par le Centre européen de sensibilisation aux catastrophes à Chypre a continué à partager des informations valables sur la nature, les causes et les conséquences des catastrophes naturelles et technologiques via internet et à promouvoir une culture globale du risque parmi les populations, en particulier les jeunes. Au total, 212 équipes de 122 écoles secondaires de 11 pays ont participé à l'Olympiade BeSafeNet 2022.

Accord partiel élargi Eurimages

■ Eurimages a inauguré de nouveaux processus décisionnels en 2022. Soixante experts indépendants de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel, sélectionnés parmi 509 candidats, ont analysé 193 demandes

de soutien au cours de l'année. Ces experts ont recommandé le soutien de 71 projets de coproduction de longs-métrages.

■ Sept Prix Eurimages au développement de la coproduction et le prix Audentia destiné à une réalisatrice ont été décernés lors d'événements majeurs de l'industrie cinématographique en Europe et au Canada. En outre, de nombreux films soutenus par le fonds ont été sélectionnés dans de grands festivals internationaux; 11 à la Berlinale, dont le lauréat de l'Ours d'or, *Alcarràs*, une coproduction entre l'Espagne et l'Italie réalisée par Carla Simón, et 22 films au Festival de Cannes, dont le lauréat de la Palme d'or, *Sans Filtré* de Ruben Östlund, une coproduction entre la Suède, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et le Danemark.

■ Face au conflit en Ukraine, le comité de direction a instauré une série de mesures exceptionnelles pour soutenir l'industrie cinématographique ukrainienne parmi lesquelles deux Prix exceptionnels au développement de la coproduction pour des cinéastes ukrainiens au Festival de Sarajevo et au TorinoFilmLab, trois bourses pour des réalisatrices ukrainiennes et un soutien à la promotion internationale des films ukrainiens en coopération avec l'Institut Ukrainien.

■ Lors de la cérémonie des prix du Cinéma européen à Reykjavik, le Prix Eurimages à la coproduction a été exceptionnellement décerné à tous les producteurs et productrices en Ukraine, en signe de soutien à une industrie qui n'a plus accès aux financements publics pour la production de films.



«Collaboration, innovation et excellence scientifique»,
conférence internationale pour célébrer le lancement de la 11^e
édition de la Pharmacopée européenne
(Strasbourg, 19 septembre 2022)

Visite de **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe,
à l'EDQM. Présentation de **Petra Doerr**, directrice de l'EDQM
(Strasbourg, 12 décembre 2022)



Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM)

www.edqm.eu

L'EDQM a pour mission de protéger la santé publique. La protection de la santé et le droit à la santé, tels qu'inscrits dans la Charte sociale européenne et dans d'autres traités relatifs aux droits humains, sont des droits fondamentaux et une composante essentielle du développement durable.

Depuis sa création en 1964, l'EDQM n'a cessé d'étendre le champ de ses activités, ainsi que l'influence de sa contribution en matière de santé publique. Aujourd'hui, son programme de travail englobe les secteurs des médicaments, des substances d'origine humaine et des produits de santé grand public.

Les normes de l'EDQM sont considérées comme des références en Europe et dans le monde entier.

En 2022, l'EDQM a continué de mettre à profit ses compétences scientifiques et de s'appuyer sur ses structures intergouvernementales fondées sur des traités, ainsi que sur ses réseaux de plus de 2 000 experts, avec le concours de ses partenaires institutionnels, dans le but de remplir sa mission.

Grâce aux efforts déployés par l'EDQM, l'année 2022 a été marquée par d'importantes réussites.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- ▶ Dans le cadre des activités de la Pharmacopée européenne, plus de 200 normes officielles – nouvelles ou révisées – et plus de 330 étalons de référence destinés au contrôle qualité des médicaments ont été élaborés, ce qui a permis de veiller à ce que les médicaments commercialisés à travers l'Europe et le monde soient de bonne qualité et sans danger.
- ▶ Plus de 450 nouveaux certificats de conformité aux monographies de la Pharmacopée européenne (CEP) et plus de 1 500 CEP révisés ont été accordés à des fabricants de substances actives ou d'excipients. Les CEP attestent de la qualité et de l'innocuité des substances entrant dans la composition des médicaments.

- ▶ Le réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL), chargé des études de surveillance du marché des médicaments et de la libération des médicaments biologiques (vaccins contre la covid-19, par exemple), a poursuivi le renforcement de ses capacités, grâce à la réalisation de 16 audits et 10 essais d'aptitude.
- ▶ En ce qui concerne le suivi pharmaceutique, l'EDQM a formulé 37 recommandations sur la classification des médicaments et leurs conditions de délivrance, contribuant ainsi à rendre le processus de médication plus sûr et plus accessible.
- ▶ Les nouvelles éditions de deux guides de référence relatifs aux substances d'origine humaine – le *Guide relatif à la qualité et à l'innocuité des organes pour transplantation* et le *Guide relatif à la qualité et à l'innocuité des tissus et cellules destinés à des applications humaines* (disponibles en anglais uniquement) – ont été publiées. Ces ouvrages reflètent les avancées scientifiques et médicales les plus récentes, et contribuent à assurer la meilleure issue thérapeutique possible.
- ▶ Sept essais d'aptitude et six formations et audits ont été menés en vue de renforcer les capacités et la résilience des établissements du sang européens.

PROTECTION DE LA SANTÉ DES PATIENTS

Qualité et utilisation des médicaments

En septembre 2022, l'EDQM a organisé, à Strasbourg, une conférence internationale sur la 11^e édition de la Pharmacopée européenne, sous le signe de la collaboration, de l'innovation et de l'excellence scientifique. Cet événement a rassemblé près de 300 participants du monde entier, dont des représentants des institutions européennes, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des pharmacopées

nationales du Japon, des États-Unis et d'Inde, des autorités nationales compétentes, de l'industrie et des universités. Tournée vers l'avenir, la conférence a abordé des sujets tels que les mégadonnées (*big data*), la réduction des essais sur les animaux, l'harmonisation internationale des normes de qualité de pharmacopée et le potentiel des nanomédicaments.

■ Des travaux ont été engagés dans plusieurs domaines afin que la Pharmacopée européenne réponde aux nouveaux besoins médicaux et reste en phase avec les dernières avancées, notamment dans le domaine des anticorps monoclonaux et des formulations nanoparticulaires.

■ Les efforts de rationalisation et de modernisation de la procédure de certification se sont également poursuivis avec le « CEP du futur » (CEP 2.0), projet qui a considérablement progressé en 2022 et sera déployé en 2023. La procédure de certification sera ainsi plus moderne et plus transparente.

■ Le programme d'inspection des bonnes pratiques de fabrication (BPF) des fabricants de substances actives de l'EDQM a continué de subir les effets de la pandémie de covid-19 en 2022. Les inspections sur site n'ont pu reprendre qu'en septembre. Novateur, le programme d'inspections à distance en temps réel (RTEMIS) est désormais régulièrement utilisé pour inspecter les sites de fabrication. Neuf inspections de ce type ont été menées, en Inde et en Chine.

Qualité et innocuité des substances d'origine humaine

■ Le Comité des Ministres a adopté deux recommandations dans le domaine de la transplantation d'organes et des tissus et cellules: les Recommandations [CM/Rec\(2022\)3](#) et [CM/Rec\(2022\)19](#). La première recommande aux États membres de mettre au point des programmes de don d'organes après la détermination circulaire du décès afin d'accroître le nombre d'organes disponibles. La seconde encourage les États membres à harmoniser le recueil de données relatives à la disponibilité et à l'utilisation des tissus et cellules afin de garantir un accès rationnel, juste, opportun et équitable à des tissus et cellules destinés à des applications humaines qui soient sans danger.

■ Le corps humain et ses parties ne doivent pas être source de profit. L'EDQM a donc publié une prise de position sur les risques de marchandisation des substances d'origine humaine, dans laquelle elle formule plusieurs propositions visant à veiller à ce que les principes éthiques du don volontaire et non rémunéré et de la non-commercialisation du corps humain soient respectés, mais aussi à ce que les patients aient accès à des substances d'origine humaine lorsque cela est nécessaire.

■ L'EDQM coordonne le projet de plan de contingence et d'urgence dans le domaine de l'approvisionnement en sang (B-SCEP), dont l'objectif est de renforcer les plans nationaux afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en sang dans les situations d'urgence (pandémie ou séisme, notamment). Un modèle de plan de prévention a été publié, grâce auquel les autorités nationales pourront concevoir des plans d'action et d'atténuation, et garantir ainsi l'approvisionnement en sang en cas de crise.

PROTECTION DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

■ Les programmes de travail de l'EDQM en matière de cosmétiques et de matériaux pour contact alimentaire visent à protéger la santé humaine dans toute l'Europe grâce à l'établissement d'exigences communes relatives à la qualité et à la sécurité des produits, à la coordination des contrôles officiels et au développement de méthodes de contrôle.

■ L'EDQM a entrepris la révision de plusieurs documents d'orientation, dont celui intitulé *Sécurité des produits cosmétiques destinés aux jeunes enfants* et le *Guide sur les huiles essentielles dans les produits cosmétiques*. La révision du guide pratique *Métaux et alliages constitutifs des matériaux et objets pour contact alimentaire*, en consultation avec les fabricants et les autorités réglementaires, est également en cours.

■ Les études de surveillance du marché conduites par le réseau des laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques permettent d'évaluer si les cosmétiques disponibles sur le marché sont conformes aux réglementations en matière de santé et de sécurité. Des études concernant les produits de blanchiment de la peau et les vernis à ongles ont été lancées.

CRISES SANITAIRES: LE RÔLE PERMANENT DE L'EDQM

■ L'EDQM a joué un rôle essentiel tout au long de la pandémie de covid-19 en permettant aux autorités de santé de déployer au plus tôt leurs campagnes de vaccination, facteur déterminant dans l'inversion de la courbe. Les processus complexes liés au développement de vaccins efficaces, à l'obtention de leur approbation réglementaire et à l'assurance de leur distribution à grande échelle ont dû être coordonnés pour que les vaccins puissent être commercialisés aussi vite que possible, en conciliant les exigences de qualité obligatoires avec l'urgence de la situation. L'EDQM est coordinatrice d'un élément clé de ce processus: le réseau OCABR (Official Control Authority Batch Release) de l'Union européenne. Chargé de la libération officielle des lots par les autorités de contrôle, ce réseau a été conçu pour veiller à ce que

les patients aient uniquement accès à des vaccins de qualité approuvée.

■ Le réseau OCABR a joué un rôle central dans la libération des milliards de doses de vaccins utilisées dans l'UE et dans l'Espace économique européen (EEE). De nombreux pays hors UE/EEE se reposent également sur cette procédure, qui permet à plus de la moitié des lots libérés d'être exportés dans plus de 160 pays hors de l'UE.

■ L'EDQM a aussi participé, avec la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, l'organisation internationale Gavi (Alliance du vaccin), l'OMS et l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), à une initiative internationale visant à garantir un accès équitable aux vaccins contre la covid-19, nommée COVAX (accès mondial aux vaccins contre la covid-19).

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

■ Le Groupe de discussion des pharmacopées, qui rassemble la Pharmacopée européenne, la Pharmacopée des États-Unis et la Pharmacopée japonaise, et auquel la Pharmacopée internationale (OMS) participe à titre d'observatrice, a accueilli, en 2022, la Commission indienne de Pharmacopée, dans le cadre d'un projet pilote d'ouverture à d'autres membres visant à favoriser plus largement une convergence mondiale des pharmacopées.

■ L'EDQM et l'OMS ont poursuivi leur étroite collaboration. Chaque organisation participe aux réunions et projets respectifs de l'autre. L'OMS s'appuie sur l'expertise de l'EDQM, tandis que l'EDQM établit et distribue les étalons internationaux d'antibiotiques ainsi que les substances chimiques de référence internationale de l'OMS.

■ L'UE demeure, pour l'EDQM, un partenaire stratégique de longue date, dans les secteurs des médicaments et des substances d'origine humaine. Cela fait

plusieurs décennies que les deux instances coopèrent sur les plans réglementaire et technique, et qu'il existe une représentation mutuelle au sein des deux organisations. En 2022, le Conseil de l'Europe/l'EDQM et l'UE ont conclu un accord majeur, qui étend la portée de leur collaboration dans le domaine des substances humaines. Il contribuera à doter tous les États membres du Conseil de l'Europe d'un cadre réglementaire européen cohérent en matière de substances humaines et à renforcer leurs systèmes nationaux dans le domaine. La Commission européenne a également publié un projet de proposition législative visant à mettre en place un nouveau règlement sur le sang, les tissus et les cellules, qui fait référence aux orientations de l'EDQM et désigne cette dernière comme organisme d'experts.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

■ Les activités de l'EDQM sont bénéfiques à un large éventail de professionnels de la santé : fabricants de médicaments et de produits de soin grand public, établissements et professionnels de santé, et autorités nationales de santé du monde entier.

■ L'EDQM a continué à étendre son réseau et son rayonnement en 2022. Elle a organisé 26 événements, qui ont attiré plus de 10 000 participants d'une centaine de pays, et a recueilli plus de 7 200 vues des enregistrements vidéo de ses manifestations.

■ Plus de 880 experts, aux profils scientifiques et techniques variés, ont été nommés au sein des groupes d'experts et de travail de la Pharmacopée européenne. Quatre-vingt-quatre candidatures ont été reçues de pays non membres – signe de la portée mondiale et du rayonnement à l'international de l'EDQM.

■ La Commission européenne de Pharmacopée (EPC) a accordé le statut d'observateur à l'EFDA (Ethiopian Food and Drug Administration), dont les représentants peuvent désormais participer aux travaux scientifiques de l'EPC et à d'autres activités de l'EDQM.



Signature d'une convention de contribution volontaire avec **Franc Weerwind**, ministre de la Protection juridique des Pays-Bas, en présence de **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et Sa Majesté **le roi Willem-Alexander des Pays-Bas** (Strasbourg, 23 juin 2022).



Plans d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022, Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2023-2026: signature par l'ambassadeur **Domenik Wanger**, Représentant permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, d'une contribution volontaire avec **Bjørn Berge**, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 14 décembre 2022)

Actions sur le terrain et mobilisation des ressources

www.edqm.eu

ACTIONS MONDIALES

■ Le Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la criminalité (C-PROC), situé en Roumanie, a géré un portefeuille pluriannuel de plus de 39 millions d'euros de projets actifs, cofinancés par l'Union européenne et par des contributions volontaires, et a mené plus de 350 activités dans le monde. Le Nigeria et le Brésil ont adhéré à la Convention sur la cybercriminalité, ce qui porte le nombre des Parties à 68. Le Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques, ouvert à la signature en mai, était signé par 30 États en décembre. À la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a soulevé de nouveaux problèmes liés à la cybercriminalité et aux preuves électroniques, y compris les preuves de crimes de guerre, le C-PROC a appuyé des activités de renforcement des capacités pour les autorités ukrainiennes.

ÉTATS MEMBRES DE L'UE

■ En 2022, la coopération entre le Conseil de l'Europe et la DG REFORM de l'Union européenne a été renforcée par un nouvel accord-cadre intégrant 14 nouveaux projets adaptés aux besoins des États membres de l'UE dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

Europe orientale⁶

■ En République de Moldova, la souplesse du plan d'action a contribué à adapter la coopération du Conseil de l'Europe aux défis découlant de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. En particulier, les besoins apparus en lien avec la crise des réfugiés ont été immédiatement pris en compte dans les projets en cours et un nouveau projet spécifique a été lancé. À la suite des recommandations

de la Commission de Venise, le parlement a modifié la législation pour renforcer les moyens d'action et l'efficacité du médiateur. Deux articles narratifs, faisant partie d'une campagne de sensibilisation du Conseil de l'Europe sur le discours de haine, ont reçu le prix Tulip Press 2022, tandis que la campagne de lutte contre les fausses informations a touché 800 000 personnes.

■ À la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, le Conseil de l'Europe a axé son soutien sur les priorités les plus urgentes, avec l'adoption et la mise en œuvre des ajustements prioritaires du plan d'action. Les travaux menés avec les autorités sur la définition des priorités à partir de 2023 ont abouti à l'adoption par le Comité des Ministres, le 14 décembre 2022, du nouveau Plan d'action « Résilience, relance et reconstruction » 2023-2026. Afin d'aider l'Ukraine à faire face aux conséquences de l'agression opérée par la Fédération de Russie et de la guerre qui a suivi, le Conseil de l'Europe a notamment apporté son soutien au Bureau du Procureur général pour ce qui est des enquêtes et des poursuites relatives aux violations flagrantes des droits de l'homme, ainsi qu'au ministère de la Justice et aux organes judiciaires pour ce qui concerne les dérogations à certains articles de la Convention européenne des droits de l'homme et le fonctionnement du pouvoir judiciaire en temps de guerre. Le Conseil de l'Europe a en outre soutenu les autorités dans la lutte contre les violences sexuelles et la surveillance des droits de l'enfant dans le contexte de la guerre. Le parlement a ratifié la Convention d'Istanbul en juillet 2022 à la suite du soutien de longue date apporté par le Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Caucase du sud⁷

■ Un nouveau Plan d'action pour l'Arménie 2023-2026 a été élaboré conjointement par le Conseil de l'Europe et les autorités arméniennes, et a été adopté par le Comité des Ministres le 3 novembre 2022. Le Gouvernement arménien a adopté la Stratégie de réformes judiciaires et juridiques 2022-2026. À la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux Codes pénal et de

6. Certaines des activités ci-dessous ont été menées dans le cadre du Partenariat UE/Conseil de l'Europe pour une bonne gouvernance.

7. *Idem.*

procédure pénale, le Conseil de l'Europe a fourni une assistance pour renforcer les capacités des professionnels de la justice pénale en ce qui concerne la nouvelle législation. Le système d'intégrité de l'Arménie a encore été amélioré avec l'appui du Conseil de l'Europe par l'introduction d'un code de conduite type inédit pour les fonctionnaires. Le Conseil de l'Europe a continué d'appuyer le renforcement des normes relatives aux droits de l'homme dans les forces armées, ainsi que celui des capacités des policiers en matière de lutte contre la violence familiale et la violence à l'égard des femmes.

■ La Secrétaire Générale a lancé, le 5 avril à Bakou, le nouveau Plan d'action pour l'Azerbaïdjan pour la période 2022-2025. Dans le cadre de ce plan d'action, les activités du Conseil de l'Europe se sont poursuivies dans les domaines de la formation des professionnels du droit, des fonctionnaires et des représentants de la société civile en vue d'améliorer l'effectivité de la CEDH, de renforcer celle de la justice sur la base des outils et des méthodes de la CEPEJ et de lutter contre la corruption et le blanchiment de capitaux. Le Conseil de l'Europe a mis au point une analyse des insuffisances du cadre législatif et politique azerbaïdjanais en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et en a fait la promotion lors de la campagne « 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre ».

■ En Géorgie, le Conseil de l'Europe a apporté son soutien au renforcement du cadre juridique de la responsabilité judiciaire, qui a conduit à l'adoption du Code d'éthique judiciaire. Les audiences de la Cour constitutionnelle sont désormais accessibles au public grâce à la mise à jour de l'infrastructure électronique de la Cour et à leur diffusion systématique avec le soutien du Conseil de l'Europe. L'adoption de la Stratégie 2022-2027 du parquet de Géorgie a permis de définir des mesures spécifiques pour renforcer l'indépendance institutionnelle du parquet. Deux instruments de suivi sont désormais utilisés par le mécanisme national de prévention. La première consultation publique s'est déroulée sur la base de la méthodologie de participation civile CivicLab du Conseil de l'Europe.

Europe du sud-est et Türkiye⁸

■ En Albanie, les tribunaux ont mis en place des plateformes en ligne pour la gestion des ressources humaines du système judiciaire, la notification judiciaire et l'évaluation de la satisfaction des justiciables. La Commission électorale centrale a mis au point une plateforme en ligne avec le soutien du Conseil de l'Europe afin de faciliter le suivi des partis politiques

et du financement des campagnes électorales, et d'en rendre compte. Le nouveau système électronique de déclaration des avoirs et des conflits d'intérêts est devenu opérationnel. Le Commissaire à la protection contre la discrimination a élaboré son Plan stratégique 2022-2026 avec l'aide de l'Organisation.

■ Le tout premier plan d'action LGBTI a été adopté dans le courant de l'année 2022, qui a marqué le 20^e anniversaire de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe. Le savoir-faire acquis grâce aux activités de renforcement des capacités du Conseil de l'Europe a été démontré, notamment dans les secteurs de l'application des lois et de la lutte contre la traite, et s'est traduit par une application plus cohérente par les juridictions nationales de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de diffamation. Cinq détenus extrémistes violents sur neuf ont participé à des programmes de formation professionnelle et d'éducation, avec l'aide du Conseil de l'Europe.

■ Le Monténégro a enregistré une augmentation de 113 % du nombre de demandes d'aide juridictionnelle gratuite dans les affaires de violence domestique à la suite de l'initiative de sensibilisation du Conseil de l'Europe [#TellTheWholeStory](#). Une application de signalement électronique a renforcé le professionnalisme et la transparence de la police et le parlement a adopté des amendements au Code pénal qui tiennent compte des recommandations figurant dans le [deuxième rapport de l'ECRI](#) sur la protection des groupes vulnérables en cas d'incitation à la haine et d'infractions inspirées par la haine. Les nouvelles règles de calcul et de déclaration des dons en nature élaborées avec l'aide du Conseil de l'Europe ont renforcé le cadre de surveillance des dépenses politiques.

■ En Macédoine du Nord, l'expertise du Conseil de l'Europe a abouti à l'adoption d'amendements à deux règlements clés améliorant la protection des droits des personnes incarcérées, à l'adoption de la loi sur l'indemnisation, par l'État, des victimes de crimes violents et de la loi sur la responsabilité civile en cas d'injures et de diffamation. Le nouveau procureur chargé de suivre les affaires concernant des journalistes a entamé ses travaux. Dix des 15 municipalités ont adopté les Plans d'action locaux pour les Roms 2023-2026, élaborés avec le soutien du Conseil de l'Europe.

■ En Serbie, le Conseil de l'Europe a appuyé l'élaboration de cinq lois essentielles régissant le fonctionnement du système judiciaire afin de mettre en œuvre la nouvelle réforme constitutionnelle et a apporté une assistance pour l'alignement des amendements à la loi sur l'enregistrement national des empreintes génétiques et des normes internationales en vue de l'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Zorica Jovanović c. Serbie*. Le gouvernement a adopté une nouvelle Stratégie 2022-2027 pour le développement du système d'exécution des sanctions pénales et le plan d'action y relatif, mis au point avec le soutien du Conseil de l'Europe. Le

8. Certaines des activités ci-dessous ont été menées dans le cadre de la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye et d'autres programmes UE/Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe a également contribué à l'élaboration du nouveau Plan d'action pour l'exercice des droits des minorités nationales et a soutenu la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération.

■ En Türkiye, plusieurs recommandations du Conseil de l'Europe visant à modifier la législation relative aux organes civils de surveillance ont été adoptées par le parlement et l'Organisation a contribué au renforcement des capacités des mécanismes de surveillance des établissements pénitentiaires et de prévention des mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté. Le Conseil de l'Europe a également soutenu l'amélioration de l'accès des femmes à la justice en élaborant un programme de formation et un [manuel](#) à l'intention des avocats sur les recours stratégiques. Pour renforcer la culture de la démocratie dans l'éducation de base, le ministère de l'Éducation nationale a adopté l'[approche globale de l'école](#). Le Conseil de l'Europe a préparé une «[Feuille de route](#) pour une meilleure justice administrative». Une bibliothèque électronique sur les droits de l'homme contenant plus de 1 100 livres électroniques est disponible sur le site web de l'Union des associations du barreau turc.

■ Le GREVIO a adopté le premier rapport évaluant la conformité avec la Convention d'Istanbul des mesures relatives aux violences faites aux femmes prises par le Kosovo. Le tribunal de première instance de Pristina a expérimenté un système d'émission électronique des citations à comparaître. L'Assemblée municipale de Prizren a reconnu le romani comme langue officielle de la municipalité à la suite du soutien local apporté par le Conseil de l'Europe à la communauté rom. Le parlement a adopté la loi sur la mise en œuvre de sanctions financières ciblées, sur la base de l'expertise apportée par le Conseil de l'Europe.

Voisinage méridional

■ Le Programme Sud V⁹ a soutenu les réformes démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée en collaboration avec ses partenaires en Algérie, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban, en Libye, au Maroc, en Palestine¹⁰ et en Tunisie par la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et cette région. En 2022, une attention particulière

9. Le programme Sud V conjoint entre l'UE et le Conseil de l'Europe intitulé « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie par des normes communes dans le sud de la Méditerranée » a été lancé en septembre 2022 avec un budget de 5 556 millions d'euros pour une période de trois ans (2022-2025).

10. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

a été accordée à la lutte contre la traite des êtres humains conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197).

■ La Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE n° 211) et la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme sont entrées en vigueur au titre du Maroc le 1^{er} août 2022. Le Maroc a signé le Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques.

■ Les juges et les procureurs ont acquis une meilleure connaissance du système international de protection des droits de l'homme, notamment grâce aux cours HELP. Le Congrès a fourni un soutien spécialisé aux femmes élues au niveau territorial et à la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains. La plateforme de signalement des violences faites aux enfants dans l'environnement numérique a permis de signaler et de traiter 100 cas en 2022.

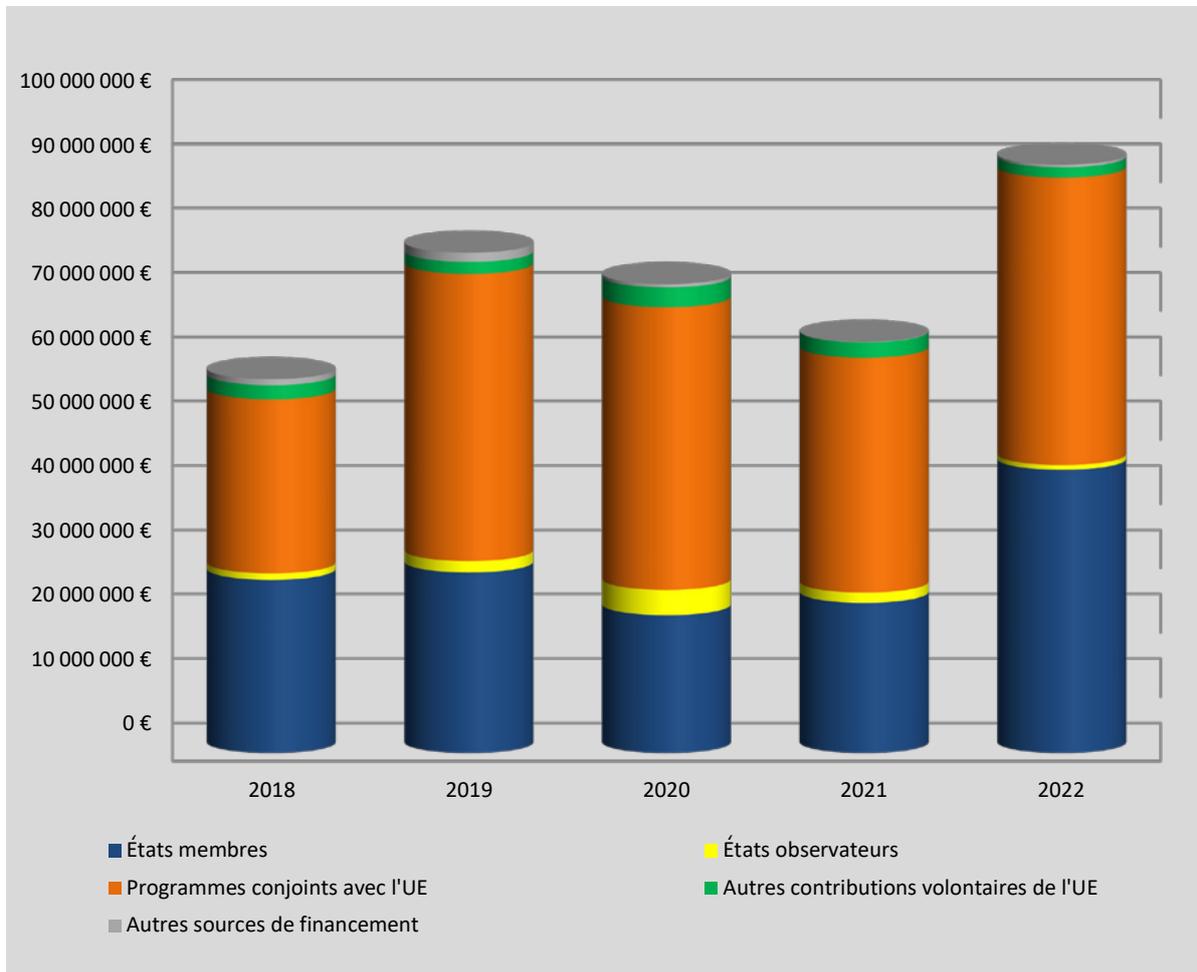
■ La Commission de Venise a adopté deux avis concernant la **Tunisie** en 2022, dont un avis urgent demandé par la délégation de l'UE à Tunis sur le cadre constitutionnel et législatif du référendum et des élections et le décret-loi n° 22 modifiant et complétant la loi organique sur l'instance indépendante chargée des élections (ISIE), ainsi qu'un avis sur le projet de code des biens de l'État demandé par les autorités tunisiennes.

Asie centrale

■ Le Conseil de l'Europe a continué d'apporter une assistance au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et à l'Ouzbékistan dans le cadre du Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe sur « l'État de droit en Asie centrale » (2020-2023). La Commission de Venise a facilité des échanges régionaux entre fonctionnaires de haut niveau. En 2022, le Comité des Ministres a invité le Kazakhstan à adhérer à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) et le Kirghizistan à adhérer à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112). Le Conseil de l'Europe a présenté aux autorités kazakhes des recommandations visant à améliorer la législation relative à la lutte contre la violence familiale et la violence à l'égard des femmes. L'Ouzbékistan a lancé un cours HELP sur les droits des personnes handicapées. Au Kirghizistan, les praticiens des forces de l'ordre ont approfondi leurs connaissances sur la gestion des avoirs confisqués et saisis.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

Recettes extrabudgétaires pour 2022 (en euros)





Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI). Questions d'actualité relatives au droit international public – Discours sur le « Recours à la force en droit international public – le cas de l'Ukraine » par **Dapo Akande**, professeur à la Blavatnik School of Government (Université d'Oxford) (Strasbourg, 25 mars 2022)



63^e réunion du CAHDI à Bucarest. Séminaire sur les obligations des États concernant l'immunité de leurs représentants, en vertu du droit international public (Bucarest, 21 septembre 2022)

Droit international public

www.coe.int/cahdi

Le Conseil de l'Europe facilite les échanges et coordonne les vues de ses États membres dans le domaine du droit international public par l'intermédiaire du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des 46 États membres du Conseil de l'Europe, des 5 États observateurs auprès du Conseil de l'Europe, de 4 autres États observateurs auprès du CAHDI et de 10 organisations internationales participantes. En 2022, plus de 100 experts ont participé aux deux réunions du CAHDI tenues à Strasbourg et à Bucarest respectivement, en format hybride.

■ Dans sa fonction phare d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le CAHDI examine les réserves et déclarations sujettes à objection dans les traités internationaux élaborés au sein du Conseil de l'Europe, mais aussi les conventions des Nations Unies. Cette activité, qui porte sur 28 réserves et/ou déclarations en 2022, contribue à un dialogue important au niveau international et a un impact sur les actions ultérieures des États en ce qui concerne leurs réserves et/ou déclarations respectives.

■ L'un des principaux rôles du CAHDI est de fournir des avis juridiques au Comité des Ministres. À cet égard, le CAHDI a préparé un avis juridique sur la Recommandation 2231 (2022) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine: faire en sorte que les auteurs de graves violations du droit

international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes. À la demande du Comité des Ministres, le CAHDI a préparé une Note d'orientation au Comité des Ministres – Poursuite de la participation de la Fédération de Russie aux conventions «ouvertes» élaborées dans le cadre du Conseil de l'Europe.

■ Le CAHDI a également échangé des vues sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. De plus, par rapport à 2021, d'autres nouveaux sujets ont été ajoutés à l'agenda du CAHDI en 2022 (nouvelles technologies et accords non juridiquement contraignants).

■ Un Séminaire d'experts sur l'immunité des États en vertu du droit international public et ses défis actuels, organisé par le ministère des Affaires étrangères de la Roumanie, s'est tenu le 21 septembre 2022, à l'occasion de la 63^e réunion du CAHDI en Roumanie.

■ Au cours de l'année, le CAHDI a poursuivi et renforcé sa coopération et sa collaboration avec l'ONU et les tribunaux internationaux. Il a eu des échanges de vues avec le professeur Dire Tladi, président de la Commission du droit international (CDI). En outre, la présidente et le secrétariat du CAHDI ont participé aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. À cette occasion, la présidente du CAHDI a tenu un discours lors d'un événement coorganisé par la Commission de l'Union africaine.

■ En outre, le CAHDI était représenté par un observateur aux travaux du groupe ad hoc 46+1 sur l'adhésion de l'UE à la Convention.



132^e session du Comité des Ministres. Conférence de presse après la passation de la présidence du Comité des Ministres de l'Italie à l'Irlande (Turin, 20 mai 2022)

Communication

DIVISION DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE ET ÉDITORIALE

■ La présence du Conseil de l'Europe sur les médias sociaux a continué de croître en 2022. L'Organisation compte près d'un million de *followers* rien que sur les principaux réseaux qu'elle utilise pour communiquer. La centralisation et la coordination des actions de communication ont permis d'avoir une bonne couverture dans les médias sociaux lors de moments politiques clés en lien avec la guerre en Ukraine et sur des sujets tels que la lutte contre la violence fondée sur le genre, les valeurs, les langues et le patrimoine européens, l'impact de la Convention européenne des droits de l'homme, les Roms, la mémoire de l'Holocauste et l'égalité.

■ L'année 2022 a aussi été marquée par un tournant décisif dans la présence de l'Organisation sur les médias sociaux, avec une communication plus rationalisée reposant sur un réseau de comptes du Conseil de l'Europe dont le nombre a été réduit, une communication plus thématique, une meilleure coordination interne et une image de marque harmonisée. Treize comptes thématiques Twitter permettent désormais à nos publics de suivre facilement les travaux de l'Organisation dans les domaines traités.

■ Au nombre des projets internet lancés par la Division de la communication numérique et éditoriale au cours de l'année figure la création d'un calendrier en ligne et d'un dossier spécial sur la réponse de l'Organisation à la guerre en Ukraine. Un portail complet fondé sur le guide pratique pour les acteurs de la société civile souhaitant travailler avec le Conseil de l'Europe a été développé à temps pour la 132^e session du Comité des Ministres tenue à Turin, en mai. Un site consacré aux travaux de toutes les parties de l'Organisation prenant part au processus électoral a été créé avec le groupe du Secrétariat sur les élections et présenté aux délégations lors d'un petit-déjeuner de travail à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre. Une contribution volontaire a été utilisée pour traduire en espagnol les communiqués et d'autres contenus pour le Hub. Une proposition détaillée de réforme de la présence du Conseil de l'Europe sur internet a également été rédigée, chiffrée et présentée pour commentaires. La division a collaboré avec la Direction des technologies de l'information concernant l'expérience utilisateur

d'un portail consacré aux travaux des comités intergouvernementaux et a continué d'apporter un important soutien aux préparatifs de la migration vers la nouvelle plateforme Liferay DXP.

■ En 2022, la Division de la communication numérique et éditoriale a mené à bien 200 projets de nature éditoriale et audiovisuelle pour différents services du Conseil de l'Europe souhaitant communiquer sur le web, notamment sur les réseaux sociaux. Elle a aussi animé des événements et des formations et publié des lignes directrices générales sur la prise, l'utilisation et le stockage de photos et de vidéos. Elle a apporté un soutien à la conception éditoriale, visuelle et graphique du rapport annuel 2022 de la Secrétaire Générale intitulé « Aller de l'avant 2022 ». La division a également produit toute une série de supports de communication (affiches, roll-ups, panneaux extérieurs, logos, brochures, cartes de vœux, visuels spécifiques et bannières de sites internet), tout en veillant au respect de la charte graphique du Conseil de l'Europe. Elle a régulièrement donné des conseils aux bureaux extérieurs en matière de communication, notamment pour les messages, les vidéos et les visuels produits dans le cadre de campagnes, de projets de coopération, de programmes et d'activités locales.

■ L'Unité de communication interne a réagi rapidement et a apporté son soutien aux agents dont la vie privée et professionnelle a été affectée par la guerre en Ukraine. Des pages intranet ont été créées pour communiquer sur les actions déployées par l'Organisation et des témoignages audiovisuels sur le conflit ont été recueillis auprès d'agents du Bureau de Kyiv. Les vidéos et les podcasts produits ont véritablement contribué à la sensibilisation et à l'information sur des sujets tels que la culture organisationnelle, le développement du personnel, la mobilité et le bien-être au travail. En plus des quelque 600 communiqués publiés tout au long de l'année, l'Unité de communication interne a contribué aux actions menées par la direction pour améliorer le dialogue avec les agents et au processus de réforme en cours de la Direction générale de l'administration.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

■ L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, avec des

opérations d'information et de sensibilisation du grand public à Strasbourg (Educap City, Courses de Strasbourg) et en Irlande (Ploughing Competition, avec plus de 18 000 personnes sur le stand en trois jours) dans le cadre de la Présidence irlandaise du Comité des Ministres. L'organisation du Prix européen de l'éloquence en mars ou la participation à des événements plus spécialisés comme le congrès de l'European Society for International Law ou le Salon du livre juridique à Paris et le Salon du livre de Francfort en octobre ont permis le contact avec des publics plus ciblés. Au total, la participation à 11 événements dans 5 pays a permis d'informer et d'échanger avec plus de 21 500 participants issus de 25 pays.

■ Les programmes de visite et de sensibilisation ont repris avec un rythme croissant. Plus de 24 300 personnes issues de 67 pays (689 groupes) ont participé aux programmes d'étude et de visite d'information sur le Conseil de l'Europe, à Strasbourg et en ligne. Plus de 275 conférences spécialisées ont été données lors des visites personnalisées. Une version espagnole des visites virtuelles en vidéo des bâtiments du Conseil a été publiée. Un jeu éducatif et interactif est désormais proposé aux visiteurs du quartier européen afin de découvrir sur leur téléphone mobile le fonctionnement et les réalisations de l'Organisation.

■ Le partenariat avec le réseau ELSA (Association européenne des étudiants en droit) s'est poursuivi avec la 10^e édition du concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme: 59 équipes de 26 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive sur le thème des catastrophes naturelles et de la protection de l'environnement. La finale s'est déroulée en mai 2022 et a rassemblé 19 équipes. À l'occasion du ELSA Day, consacré cette année au droit humanitaire, les travaux du Conseil ont été présentés lors d'une vingtaine d'événements dans 10 pays.

■ Les publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation, avec en particulier les titres *Defending athletes, players, clubs and fans*, et *The European Convention on Human Rights – Principles and law*. 190 nouveaux titres et documents gratuits ont été publiés en format papier et/ou numérique dans 40 langues. Par ailleurs, 135 accords de reproduction ou de traduction ont été finalisés.

■ Les plateformes de publications en ligne continuent à développer l'offre de produits numériques, en proposant près de 2 500 fichiers PDF et epub. Les produits destinés au grand public (brochures, affiches, documents pour les enseignants) peuvent être consultés et téléchargés gratuitement en intégralité sur le site edoc.coe.int. Les autres publications peuvent être commandées sur book.coe.int, la librairie en ligne, où il est également possible de consulter des extraits de livres. La fréquentation totale des deux sites est de plus de 843 000 visites sur l'année et le nombre d'abonnés aux informations sur les publications a dépassé 33 000 contacts. Par ailleurs, plus de 2 500 titres numérisés sont présentés sur Google Play, avec près de 870 000 livres consultés en 2022.

■ De nouveaux supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés. De plus, une trentaine de supports d'information ont été révisés, en particulier avec l'évolution du nombre/du nom des pays membres et de la carte. Par ailleurs, 84 accords de reproduction ou de traduction ont été finalisés.

■ L'identité visuelle a été renforcée dans l'Organisation grâce à l'actualisation du Manuel d'identité visuelle et la traduction des logos pour l'identité conjointe avec l'Union européenne. L'ensemble des supports d'identité institutionnelle dans les bureaux extérieurs de l'Organisation et lors des visioconférences a été révisé.

Contributions des États membres au Conseil de l'Europe en 2022 (en euros)

ÉTATS MEMBRES

Albanie	576 107,97		
Allemagne	41 629 272,69		
Andorre	286 020,02		
Arménie	577 627,09		
Autriche	6 578 054,44		
Azerbaïdjan	1 253 182,47		
Belgique	9 234 830,48		
Bosnie-Herzégovine	650 128,51		
Bulgarie	1 484 151,66		
Chypre	597 464,39		
Croatie	1 275 151,13		
Danemark	5 397 008,74		
Espagne	21 770 031,05		
Estonie	613 286,55		
Finlande	4 088 867,65		
France	43 596 954,41		
Géorgie	640 074,62		
Grèce	3 732 086,60		
Hongrie	2 809 792,52		
Irlande	5 454 238,36		
Islande	610 911,20		
Italie	40 771 223,77		
Lettonie	697 425,26		
Liechtenstein	434 437,24		
Lituanie	988 912,38		
		Luxembourg	1 416 017,62
		Macédoine du nord	577 038,93
		Malte	460 871,68
		République de Moldova	418 790,35
		Monaco	415 206,45
		Montenegro	575 784,63
		Norvège	6 233 762,88
		Pays-Bas	13 216 208,58
		Pologne	10 274 751,82
		Portugal	3 905 402,58
		Roumanie	4 771 713,06
		Fédération de Russie*	6 962 877,69
		Saint-Marin	157 607,58
		Serbie	1 347 414,59
		République slovaque	1 934 304,23
		Royaume-Uni	38 082 230,12
		Slovénie	996 030,10
		Suède	8 192 298,04
		Suisse	10 176 652,68
		République tchèque	4 143 697,51
		Türkiye	16 178 600,66
		Ukraine	4 926 933,87
		TOTAL DES CONTRIBUTIONS	331 111 436,85

* La contribution de la Fédération de Russie correspond à sa quote-part du 01/01/2022 au 16/03/2022.

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2022 (en euros)

ÉTATS MEMBRES	
Allemagne	14 074 983,89
Norvège	7 948 664,17
Finlande	3 305 499,67
Suède	2 937 931,19
Suisse	2 426 830,95
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	2 085 000,00
Autriche	1 811 650,00
France	1 636 241,01
Espace économique européen (EEE) ²	1 352 573,15
Pays-Bas	1 283 859,40
Italie	870 000,00
Irlande	817 411,16
Royaume-Uni	639 161,66
Luxembourg	607 078,40
Chypre	400 847,08
Portugal	375 442,67
Islande	305 000,00
Pologne	168 141,10
Espagne	157 500,00
Monaco	130 000,00
République tchèque	119 547,38
Liechtenstein	125 920,91
Belgique	90 450,00
Malte	82 500,00
République slovaque	65 000,00
Roumanie	52 000,00
Lituanie	35 000,00
Estonie	28 000,00
Slovénie	22 698,10
Bulgarie	20 000,00
Lettonie	20 000,00
Albanie	10 000,00
Serbie	7 000,00
Hongrie	5 000,00
Türkiye	5 000,00
Andorre	4 300,00
Croatie	2 000,00
Grèce	2 000,00
Azerbaïdjan	1 300,00
TOTAL ÉTATS MEMBRES	44 031 531,89

1. Finlande, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

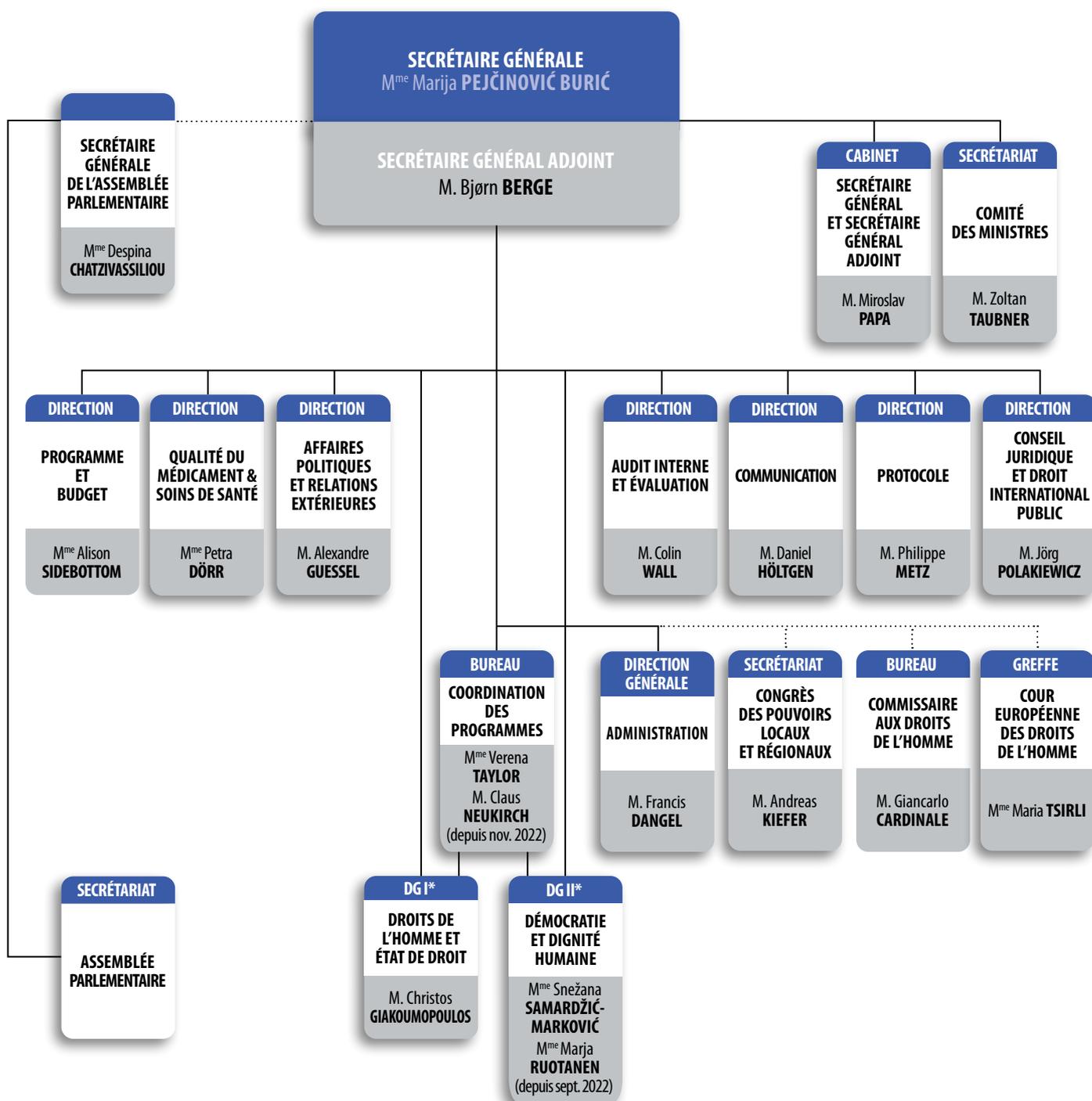
2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

ÉTATS OBSERVATEURS	
États-Unis d'Amérique	662 877,77
Japon	77 665,00
TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS	740 542,77

UNION EUROPÉENNE	
Programmes conjoints	44 686 587,25
Autres contributions volontaires	1 604 580,00
TOTAL UNION EUROPÉENNE	46 291 167,25

AUTRES	
Australie	162 432,88
Nations Unies	94 661,83
World Lottery Association	84 593,37
Française des jeux	16 412,50
République de Corée	10 000,00
Václav Havel Library	7 500,00
Fondation Charta 77	7 500,00
Iles Féroé	5 000,00
Fédération de Russie	72,51
TOTAL AUTRES	388 173,09
GRAND TOTAL 2022	91 451 415,00

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2022



* DGI et DGII rendent compte au Secrétaire Général.

Cette publication présente les travaux menés au cours de l'année 2022 par les différents organes et secteurs d'activité du Conseil de l'Europe, en proposant une sélection de points forts et de réalisations de l'Organisation.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.